ANNALES

PUBLIÉES TRIMESTRIELLEMENT PAR

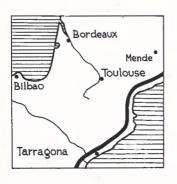
L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL

NOUVELLE SÉRIE

TOME XII 1976

FASCICULE 6

via domitia XIX



dialectologie
onomastique
ethnographie

ANNALES PUBLIÉES PAR L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE MIRAIL

Sous la direction de M. le Président de l'Université

RÉDACTEUR EN CHEF: J. EMORINE

Les Annales publient six à huit fascicules annuels dans les spécialités suivantes : ANTIQUITÉS :

Pallas

Sous la direction de Robert LUCOT.

Rédaction: Jean SOUBIRAN, 30, allée de Barcelone, 31000 Toulouse.

LITTÉRATURES MODERNES:

Littératures

Sous la direction de René FROMILHAGUE.

Rédaction: Jacqueline BELLAS, 67, all. Jean-Jaurès, 31000 Toulouse. Tél. 62.85.87.

ÉTUDES ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES:

Caliban

Sous la direction de Fernand LAGARDE.

Rédaction: Maurice LEVY, 14, rue Auguste-Dide, 31500 Toulouse. Tél. 80.77.57.

LINGUISTIQUE FRANÇAISE:

Grammatica

Sous la direction de L. MARQUÈZE-POUEY.

Rédaction: J.-P. LASSALLE, 11, avenue du Comminges, 31170 Tournefeuille.

LINGUISTIQUE, DIALECTOLOGIE, ONOMASTIQUE, ETHNOGRAPHIE DU SUD DE LA FRANCE ET DU NORD DE L'ESPAGNE :

Via Domitia

Sous la direction de Jacques ALLIÈRES.

Rédaction: Jean-Claude DINGUIRARD, Clinamen Rebigue, 31320 Castanet-Tolosan.

PHILOSOPHIE:

Philosophie

Sous la direction d'Alain GUY.

Rédaction: Roger CAVAILLÈS, Arras-en-Lavedan, 65400 Argelès-Gazost.

PSYCHOLOGIE:

Homo

Sous la direction de Philippe MALRIEU.

Rédaction : Louis NOT, 29, allées Charles-de-Gaulle, 31340 Villemur-sur-Tarn. Tél. 84.53.20.

SOCIOLOGIE:

Sociétés

Sous la direction de Raymond LEDRUT.

Rédaction: Michel ELIARD, 77, rue du Cagire, 31300 Toulouse. Tél. 40.23.69.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Rédaction: S'adresser au Secrétaire de rédaction de chaque spécialité.

Administration: Service des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 56, rue du Taur - 31000 TOULOUSE. Tél. 23.07.50.

TRES IMPORTANT

Les chèques doivent être libellés et envoyés avec la commande au nom de : Régisseur du Service des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 56, rue du Taur - 31000 Toulouse. C.C.P. TOULOUSE 8620-29 E.

Abonnement pour 1977 (6 à 8 fascicules): France: 100 F. Etranger: 120 F. Le fascicule simple: 25 F. Etranger: 25 F. Les abonnements partent du 1° janvier.

Supplément à ANNALES DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE-LE MIRAIL, tome XII(1976), fascicule 6.

VIA DOMITIA

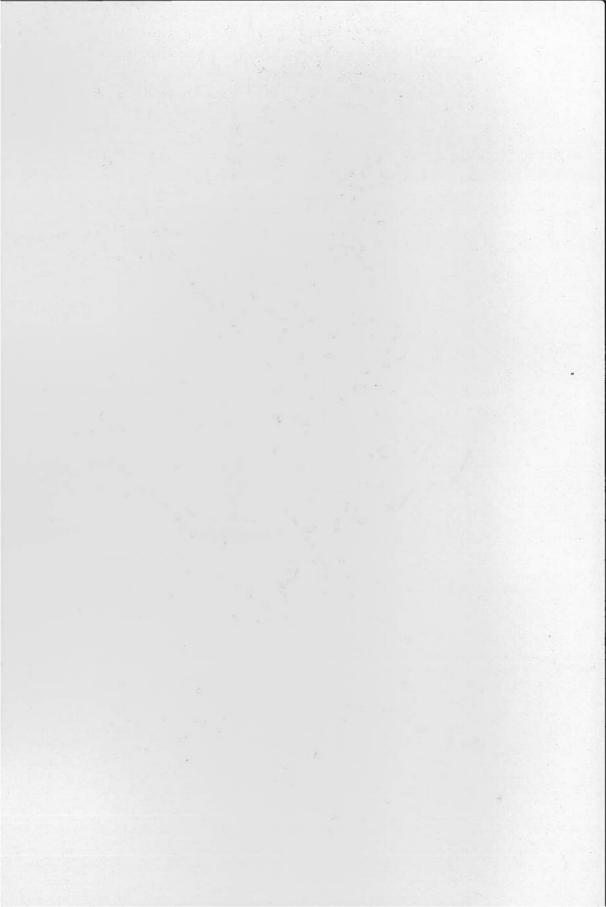
Nous autres, revues, nous savons que nous sommes mortelles : VIA DOMITIA a bien failli ne pas survivre à la brutale disparition de Jean Séguy, qui l'avait fondée. La revue reparaît aujourd'hui, dans un habit neuf : sa couverture est blanche, son texte est imprimé et non plus tiré en offset. C'est là un simple essai, mais qui a encore retardé la diffusion du présent numéro.

Eadem mutata resurgo, certes. Mais pour que VIA DOMITIA continue à vivre, nous avons besoin de votre aide. Notre programme reste toujours l'étude linguistique et ethnographique, et donc aussi la dialectologie et l'onomastique du Sud de la France et du Nord de l'Espagne. Nous accueillerons toujours avec plaisir celles de vos études qui concernent ce domaine; mais aussi, pourquoi ne pas l'avouer? nous accueillerons avec reconnaissance les abonnements que vous pourrez souscrire, soit personnellement, soit par bibliothèques interposées.

Au bout de vingt-deux ans de course ininterrompue, VIA DOMITIA a éprouvé le besoin de reprendre haleine : puisse son second souffle durer aussi longtemps Nous ne ménagerons, quant à nous, ni notre temps, ni nos efforts, pour atteindre ce but.

Le rédacteur,

J.C.DINGUIRARD.



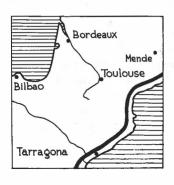
ANNALES

PUBLIÉES TRIMESTRIELLEMENT PAR

L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL

NOUVELLE SÉRIE TOME XII 1976 FASCICULE 6

via domitia xix



dialectologie
onomastique
ethnographie

Le passage du tirage en offset à une impression normalisée mais soumise aux servitudes de l'alphabet phonétique de l'Atlas linguistique de la France a rendu matériellement impossible la parution de VIA DOMITIA en 1975 et beaucoup retardé celle de ce numéro.

Nos lecteurs, depuis vingt ans fidèles à la revue fondée par Jean Séguy, comprendront notre but en acceptant nos excuses : nous souhaitons continuer à leur proposer un recueil d'essais sur la linguistique, la dialectologie, l'onomastique et l'ethnographie des pays situés entre Ebre et Garonne mais sous la forme d'une publication techniquement mieux adaptée aux exigences actuelles.

Dans VIA DOMITIA 1977, qui paraîtra à la date prévue, Jean-Claude Dinguirard a réuni d'importantes communications sur le thème central de l'ethnographie gasconne.

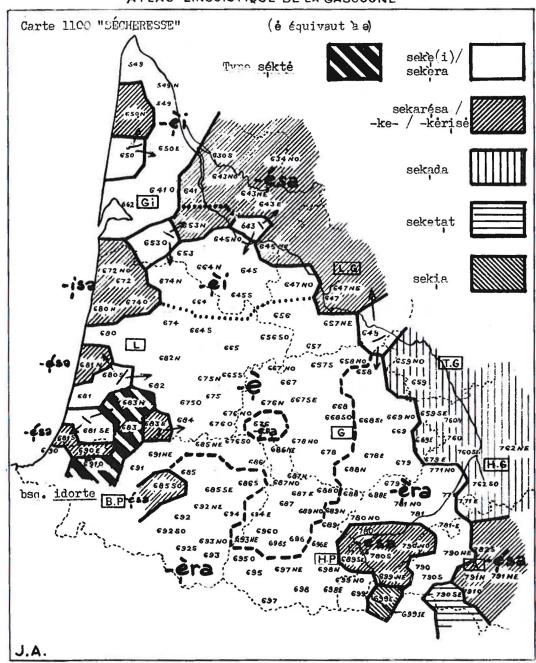
Pour VIA DOMITIA 1978, numéro thématique sur la toponymie méridionale et pyrénéenne, nous accueillons dès maintenant avec gratitude toute proposition d'article.

La Rédaction.

Jacques ALLIÈRES

Une formation lexicale insolite en gascon de Chalosse : sékt "sécheresse"

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA GASCOGNE



Fléau redouté des civilisations rurales, la sécheresse semble avoir marqué le lexique gascon d'une originalité égale à sa funeste réputation. La carte 1100 de l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne, que nous avons consultée jadis pour y relever les variantes occidentales sékərisə, sékrisə du type sekarésa/-ke- homologue du terme français, nous a révélé une richesse de formations assez inattendues pour un abstrait de cette espèce. L'une d'entre elles, nous allons le voir, constitue même une véritable énigme pour le romaniste.

Ce sont toujours, bien entendu, des dérivés de sék, -a, issu de SICCU, -A; si l'Est toulousain emploie secada, un point ariégeois sequetat et l'Ouest du Val d'Aran le castillanisme seguia, le reste du domaine se partage essentiellement entre sequèr (et sa var., attendue sekèi en Gironde) dans ses 2/3 occidentaux et son correspondant féminin sequèra à l'E d'une ligne sinueuse qui joint 648 Layrac (L.et-G.) à 685 Artix (Pyr.-Atl.); dans le N, le SE et sporadiquement le SO apparaît le type énoncé au début du présent article, secareça/ sequereça, avec ses avatars locaux. Jusque là, rien de surprenant, et les suffixes se laissent aisément identifier : -ada issu de -ĀTA, -ía de -ÎA (semi-hellénisme), -è(i)r, -èra de -ARIU, -ARIA; il s'agit de dérivés abstraits, sauf le premier qui évoque le résultat d'un processus concret et est formé lui-même non sur sec, mais sur le verbe secar « sécher ». La plus bizarre de ces formes romanes est peut-être secareça/sequereça — notre « sécheresse » —, dérivation complexe qui, après s'être longtemps trouvée au Moyen âge en concurrence avec les autres types d'abstraits, finit en français par l'emporter (1).

Bien plus insolite est en revanche le type en usage dans une petite aire située à cheval sur la limite des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, en bordure du Pays basque, comprenant quatre localités dont une bilingue : 683-N St-Vincent-de-Paul, 683 Pouillon, 681-SE St-Martin-de-Hinx qui font partie de la Chalosse, et la bilingue 691-0 Labastide-Clairence; « sécheresse » s'y dit séktə- ou sæktə à 681-SE, selon les normes indigènes.

⁽¹⁾ La var. landaise sək(ə)risə ne suppose nullement, contrairement à ce que pense W. von Wartburg (FEW XI, p. 588, s. v. sĭccus) à la suite d'A. Thomas, qu'il cite (Nouveaux Essais, 93), un suffixe particulier *-Arīcia: c'est le produit normal d'une évolution conforme au phonétisme local, v. ALG V fasc. 2, pp. 261 et 263.

Ce type se trouve totalement isolé dans l'ensemble gascon, l'ensemble occitan et même le domaine roman en général. Avant de tirer du fait les conséquences surprenantes qui ont fini par s'imposer, nous avons, en romaniste consciencieux, essayé toutes les clés étymologiques que contient le trousseau traditionnel; mais sékte suppose, à l'inverse de tous les autres types, un prototype paroxyton, puisque nul groupe primitif -cr- ne se maintient intact. Nous avons un moment pensé à quelque *siccita, qui eût été au siccitas, -tĀtis bien représenté en roman un peu ce qu'est à juventus, -tŪtis le JUVENTA classique d'où est issu notre médiéval jouvente; mais ce dernier n'a pas de correspondant occitan, et la paire - si l'on peut la considérer comme telle en dépit de son caractère très approximatif — qu'il forme avec le terme précédent n'a pu servir de modèle (un modèle qui, du reste, totalement isolé lui aussi, n'aurait pu exercer qu'une action analogique bien limitée !). En tout état de cause, il ne pourrait s'agir que de formations romanes, à en juger par le maintien de l'occlusive vélaire, phonème qui n'aurait pas manqué de se palatiser et de s'assibiler devant i ou de devenir fricatif et se muer en yod devant t si la formation remontait à l'époque latine : le type sequetat est un dérivé roman de sec, mais le suffixe -tat tonique est, lui, pleinement vivant.

Puisque la clé ne se trouve ni en latin ni en roman, force nous est de nous tourner en désespoir de cause vers le domaine linguistique voisin, à la limite duquel se localisent ces phénomènes, le domaine basque. Au point bilingue 691-0 Labastide-Clairence qui a fait l'objet d'un enquête double, gasconne et basque, la carte nous enseigne que pour « sécheresse », si le gascon dit séktə, le basque emploie idorte, terme dont l'apparente oxytonie ne fera pas difficulté puisque l'accent tonique n'est pas pertinent en basque hors de la Soule.

En effet, quelque exceptionnel que cela puisse paraître, il est impensable qu'il ne s'agisse là que d'une pure coïncidence. D'ailleurs, le lexème basque *idorte* intéresse aussi le gasconnisant par son radical : celui-ci n'est autre que idor « sec », terme tout proche de son synonyme agor, dont Luís Michelena ne fait pas état dans sa Fonética Histórica Vasca, mais que Henri Gavel paraît considérer (Eléments de Phonétique Basque pp. 349-350) comme un avatar local de *idor*, dont une troisième variante intermédiaire ador est attestée par Uhlenbeck et P. Lhande (celui-ci la donne pour labourdine, selon le dictionnaire de Harriet). Aujourd'hui, les deux formes agor et idor ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre, et leur emploi peut obéir à une répartition lexicale : si la seconde signifie « sec » à Labastide-Clairence, nous y retrouvons la première dans son

dérivé agorril (a) « août » comme l'indique la c. 1052; or cette même base *AGORR se trouve diffusée en Gascogne avec diverses spécialisations sémantiques, ainsi que le précise J. Séguy qui lui a consacré dans l'ALG une carte particulière, celle qui porte le numéro 1058; nous y lisons que la « base aquitaine Agorr » a fourni le terme qui désigne l'« automne » — période sèche — dans une vaste poche atlantique comprenant le tiers NO des Landes et la moitié occidentale de la Gironde gasconne (c. 839 « automne » : la goro, avec mécoupure et « féminisation », d'où la gora là où l'article féminin est la, ainsi que sur la bordure pyrénéenne, du voisinage immédiat du Pays basque (agor isolé à 692-SO Arette) à Gavarnie (abor) (1) et jusqu'à l'Aragon (agwero, awero, avec diphtongaison régulière de ò tonique) — nous y joindrons pour notre part un dérivé attesté plus à l'E dans cette autre zone archaïsante que constituent les vallées ariégeoises de Bethmale et de Biros : ér aurado à 790-S Samorteinen-Bethmale, urado (mécoupure de éra) à 690 Castillon-en-Couserans, avec la même féminisation que sur l'aire atlantique, ne peuvent remonter qu" un *Agorr-Āta; le troisième avatar sémantique de Agorr est « regain », c'est-à-dire « seconde coupe (du foin) », foin) », tardive et donc proche de la période sèche : la c. 331 « regain » le donne pour les points gersois 688-N Esclassan, 678-E Faget-Abbatial, 669-S St-Soulan, le long d'une de ces isoglosses qui délimitent les « marches » gasconnes à l'E, parallèlement au cours de la Garonne.

Nous voici peut-être loin de sékte, mais il nous a paru intéressant de rappeler la fortune qu'a connue en Gascogne un mot aquitain — donc, à notre sens, protobasque — qui désignait, à en juger d'après les divers sens qu'ont pris ses héritiers, un concept à l'évocation duquel les populations agro-pastorales sont naturellement sensibles. S'agirait-il d'un phénomène de tabou linguistique, comme c'est le cas pour la base également « euskaroïde » (2) *ESKUERD-/ESKUERR-« gauche » en Gascogne (ALG c. 1451) et en ibéro-roman ? Il n'est pas exclu, du reste, que le mot « sécheresse », dérivé abstrait du terme qui signifie « sec », ait permis la conservation, très localisée en l'occurrence, du suffixe basque de dérivation -et, combiné ensuite avec une base romane, l'adjectif sec.

⁽¹⁾ L'hésitation entre g et b intervocaliques devant o est phonétiquement compréhensible; si l'on y joint nos variantes idor et ador, peut-on en rapprocher les variations du basque qui, pour « soleil », connaît aussi bien iduzki que ibuzki, à côté de iguski, forme consacrée — et primitive si on rapproche le terme de egun « jour » - ?

⁽²⁾ V. l'article de Ch. Bouda, Bemerkungen zum Gebrauch des Wortes « halb » in der Bedeutung « der Eine des Paares », Via Domitia V (1958), p. 1.

Venons-en à présent à ce suffixe. Le basque, on le sait, possède une grande variété de formations suffixales, puisque c'est une langue où la « flexion » des différentes parties du discours est tout entière fondée, comme la dérivation, sur le jeu de tels morphèmes. Au nombre de ces suffixes figurent précisément des types à dentale initiale et à vocalisme e ou a, que l'on peut classer de la façon suivante :

- (1) -te (5) -tze
- (2) -de
- (3) -ta (6) -tza
- (4) -da

Leurs fonctions? Indépendamment du rôle joué par (1) -te dans la flexion verbale, où il sert à « pluraliser » une forme à suffixe de troisième personne -Ø ou -o (du « il l'a » u dute « ils l'ont », dio « il le lui a » u diote « ils lelui ont/il le leur a/ils le leur ont »), ce suffixe est utilisé, concurremment avec (5) -tze, pour constituer des substantifs verbaux (ikus « idée de vision » → ikus-te « action de voir », igor « idée d'envoi » → igor-tze à l'O, igor-te à l'E « action d'envoyer », bizi « vivant » → bizi-tze « vie ») ou des termes désignant soit un processus soit un état collectif, général (elhur « neige » → elhurte/elhurtze « tourmente/amas de neige », lur « terre » → lurte « éboulement de terre » selon AZKUE, lurtze « action de se transformer en terre », gizon « homme » \rightarrow gizontze « multitude d'hommes/fait de devenir un homme »); les formes à vocalisme -an'assument pas des fonctions très différentes des précédentes : indépendamment du rôle joué par (3) -ta- dans la flexion nominale, où il sert à construire les « cas locatifs » à l'indéterminé et au pluriel (etxe-ta-ko, etxe-ta-n, etxe-ta-rat, etxe-ta-rik à l'indéterminé, etxe-eta-ko, etxe-e-ta-n, etc., au pluriel resp. génétifs locatifs, inessifs, adlatifs et élatifs de etxe « maison »), ce suffixe se substitue localement (Roncal à l'E, Biscaye à l'O) à -te- précédemment cité pour former des substantifs verbaux (1); tandis que lurta est le correspondant souletin de lurte « éboulement de terre », (6) -tza équivaut largement à -tze : cf. l'occidental bititza « vie » (bizitze à l'E), le terme artzaintza « métier de berger » (artzain), inconnu en Soule selon AZKUE, ou encore dirutza, « grande quantité d'argent » (diru) que cite celui-ci pour la Biscaye... Il paraît manifeste que si nos quatre suffixes offrent des valeurs quelque peu distinctes, si leurs champs sémantiques ne se superposent pas complètement, c'est que la différenciation dialectale a joué dans un ensemble de formes équivalentes

⁽¹⁾ Selon Azkue, Morfologia Vasca, § 78, p. 71.

— parfait polymorphisme — dont la décantation s'est ainsi orientée vers une double spécialisation : chaque dialecte a d'une part opéré ses choix particuliers, et à l'intérieur de chaque système ponctuel des fonctions distinctes ont pu d'autres part se trouver réparties entre plusieurs suffixes de sémantisme analogue selon que ceux-ci s'attachaient à tel ou tel type de lexème ou même à tel ou tel lexème particulier. Du reste, les consonantismes t et tz qui, respectivement, caractérisent des suffixes de sens si voisin ne peuvent-ils se ramener l'un à l'autre ? La comparaison des suffixes-datifs de la flexion verbale entre eux nous a suggéré une hypothèse troublante dans la mesure où elle bat en brèche certaines idées reçues en matière de phonétique diachronique, mais néanmoins extrêmement vraisemblable : dans un idiome tel que le basque, où l'affixe est l'outil universel, mais où des amalgames ne peuvent manquer de se produire dans les combinaisons les plus fréquentes, tout se passe comme si ces derniers, une fois figés, venaient s'ajouter, au cours de l'histoire, au stock des éléments simples dont ils sont issus, assumant occasionnellement la même fonction que ces derniers; si le biscayen emploie ainsi comme formes tripersonnelles (agent-objet-bénéficiaire) de « avoir », au Présent Réel, les combinaisons daust « il me l'a », dausk « il te (masc.) l'a », dautso « il le lui a », dausku « il nous l'a », dautsu « il vous (polit.) l'a », dautsue « il vous (plur.) l'a », dautse « il le leur a », la confrontation de ces formes avec celles qu'utilisent les autres parlers basques semble bien montrer que l'élément sifflant est né dans les combinaisons (fréquentes) « il le lui a », « il le leur a », pour lesquelles ces parlers ont ou ont eu, à côté du type dauko, le type daukio - et daukie - dans lequel -ki- en hiatus peut avoir spontanément évolué en sifflante par palatalisation de k devant y, d'où dautso, dautse; ce ts devenu marque flexionnelle s'est ensuite étendu, en se simplifiant devant consonne, aux autres combinaisons, d'où daust, dausk, dausku à côté du labourdin daut, dauk, dauku... De la même façon, les variantes -tze et -tza de -te et -ta sont peut-être issues de formes où intervenait jadis un yod, mais alternent en fait aujourd'hui à peu près librement avec -te et -ta. Quant aux variantes, hypothétiques en basque actuel, (2) -de et (4) -da, elles seraient légitimes après nasale ou sonante, comme handik « de là » est issu de han « là » + -tik, saldu « vendu » de sal + -tu, et dialectalement, d'après les auteurs, ordik « de là » issu de or « là » + -tik (à Elcano, selon L. MICHELENA, Fonética Histórica Vasca 18-9 p. 355), ou hordaz de hor(i) « cela » + -taz (Azkue Morfología Vasca p. 341, citant P. D'URTE 531-4). Si nous nous rappelons que la répartition des vocalismes a et e est un fait dialectal, nous en venons à conclure que les six suffixes énumérés au début ne sont peut-être que des variantes d'un seul et même élément, dont la diffusion en basque est considérable et dont l'aptitude à former des abstraits s'est même perpétuée en roman, à en juger par la dérivation hybride dont nous sommes parti, le gascon sékte. On hésitera peutêtre moins, dès lors, à rapprocher des dérivés urte au sens de « abondance d'eau, inondation », urta-tu « arroser », issus de ur « eau », lurte/-ta « éboulement », de lur « terre », précédemment évoqués (¹), les toponymes pyrénéens du type de Ourde, Lourde(s), Ourdie, Ourdis, Ourdon, Ourdos, Lourdios, peut-être Urdes et Urdos, pour ne citer que ceux-là parmi les noms de lieux gascons problématiques que pourrait éclairer l'aquitano-euskarien.

Mais limitons pour l'instant nos ambitions à des perspectives moins aventureuses : l'existence de cet hybride basco-roman qu'est, si nos déductions sont exactes, le terme chalossais séktə est à elle seule suffisamment étonnante. C'est, à notre avis, une pièce particulièrement précieuse à verser aussi bien au dossier général des interférences linguistiques qu'à celui, plus spécifique, des relations encore mal définies qu'ont entretenues et entretiennent les ethnies et les langues dans l'Ouest pyrénéen.

⁽¹⁾ Nous excluons el(h)ur « neige » et des dérivés, les amas de neige ne constituant pas des caractéristiques topographiques stables à l'altitude des lieux habités.

François BABY

A gasc.

a espona mort: approche sémantique

A espona mort figure dans le plus ancien document gascon daté, un acte du 16 septembre 1179 tiré par Luchaire du fonds de la commanderie du Temple de Montsaunès (Haute-Garonne): « Bernad de Codz deg a Déu e a la mason de Montsalnés la terra que entre amas las comanies de Montsalnes avie a Espona-mort » (¹). Reprise telle quelle par S. Mondon (²), l'expression est définie par Cl. Brunel comme un lieu-dit « vers Montsaunès » (³). Ch. Higounet en propose la leçon définitive a Espona mort avec un essai de localisation « peut-être vers Coutz » (Haute-Garonne) (⁴). K. Baldinger enfin voit dans ce « nom propre » l'exemple gascon le plus précoce de la réduction à -N- du groupe latin -ND- (⁵). Tous semblent en faire un produit du latin SPONDAM au sens de « versant, vallée », en effet si fréquent dans la toponymie de la Gascogne.

**

Ce terme technique, connu depuis Varron et sans doute emprunté, se trouve précisé par Isidore de Séville (« sponda autem exterior pars lecti, pluteus interior ») (6) et ne prend qu'une fois l'acception de « civière » (Martial, X, 5). Les quatre-vingt-seize attestations que le F.E.W. recueille de ses continuateurs romans s'ordonnent autour de deux axes sémantiques : « montant de lit », avec toutes les variantes possibles (bois, chevet, ruelle, alcôve), mais jamais le lit lui-même; « limite matérielle, bord d'un objet » (ruisseau, pont, tonneau, tombeau, bâteau, chariot, échelle, roue de moulin, filon de houille ou de tourbe, maison, pied de cerf), avec seulement deux

⁽¹⁾ A. Luchaire, Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française, Paris, Maisonneuve, 1879, p. 312; Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon d'après des documents antérieurs au XIV° siècle, Paris, Maisonneuve, 1881, p. 5.

⁽²⁾ S. Mondon, La Grande Charte de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Paris Geuthner; Saint-Gaudens, Abadie; Toulouse, Marqueste, 1910, p. XXXVI.

⁽³⁾ Cl. Brunel, Les plus anciennes chartes en langue provençale, Paris, Picard, 1926, n° 172.

⁽⁴⁾ Ch. Higounet, « Cartulaire des Templiers de Montsaunès », Bulletin philologique et historique jusqu'en 1715, 1955-56, pp. 210-294, n° 58 et p. 284.

⁽⁵⁾ K. BALDINGER, « La langue des documents en ancien gascon », Revue de linguistique romane, XXVI, 1962, p. 333.

⁽⁶⁾ A. Ernout et A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots, Paris, Klincksieck, 4° éd. 1959, p. 643; Isidore de Séville, Etymologies, XX, XI, 5.

mentions d'un sens figuré : « appui, secours » en ancien et moyen français, « règle » au XIII° siècle en anglo-normand (7).

Si le sens premier, panoccitan dans l'ancienne langue, n'est connu, dans la pratique contemporaine, qu'en Aveyron, Languedoc et Provence (8), le domaine pyrénéen, de l'Atlantique à la Cerdagne, est particulièrement riche en données secondaires. La métaphore « bord de lit » → « bord, extrémité » a favorisé les acceptions de diverses limites matérielles : « talus de séparation entre deux jardins de niveau différent » à Benabarre (9), « mur de terre ou de pierres sèches » en Pays basque (10), « rive de ruisseau » en Cerdagne dès 890 (ad ipsam spondam de super rivo) (11) et à Navarrenx au XI° siècle (non in ripa Soulensi sed in sponda Navarrensi) (12), mais aussi en Navarre espagnole et en Aragon (illa spuenna, 1062) (13). Une extension métonymique de ce sens définit une contiguïté du relief vers le bas avec la signification d'« excavation profonde, précipice » à Cauterets et dans la vallée d'Ossau (14), mais surtout vers le haut avec la très fréquente acception de « versant, penchant, vallée abrupte » dans une aire continue comprenant l'Aragon, la Catalogne occidentale jusqu'à las Garrigas, — notamment le Pallars, la Vall Ferrera et l'Andorre (Sispony < IPSAM SPONDAM), mais excepté le Priorato (15) —, et, au nord de la chaîne, le Pays basque, et la Gascogne pyrénéenne : par exemple en Bigorre casalis de Laspona, 1313, et Lasponeta, 1587, à Campan ou L'Adour de Lesponne à

⁽⁷⁾ F.E.W., XII, 205-206.

⁽⁸⁾ A. Vayssier, Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, Rodez, 1879, p. 237; L. Alibert, Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens, Toulouse, IEO, 1965, p. 375; F. Mistral, Lou Tresor dou Felibrige, 1878 (Reprint Barcelone, 1968), p. 1041.

⁽⁹⁾ A. Badia Margarit, Contribución al vocabulario aragonés moderno, Zaragoza, CSIC, 1948, p. 93.

⁽¹⁰⁾ P. Lhande, Dictionnaire basque-français, Paris, Beauchesne, 1926, p. 283.

⁽¹¹⁾ P. de Marca, Marca hispanica sive limes hispanicus, Paris, Muguet 1688, C. 825.

⁽¹²⁾ A. Meillon, Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets (Hautes-Pyrénées), Cauterets, Cazaux-Thalabot, 1908, p. 342, n. 7, qui reproduit la transcription moderne de Marca (Soulensi).

⁽¹³⁾ J. Corominas, Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana, Berne, Francke; Madrid, Gredos, 1954, t. II, 400; R. Menendez Pidal, Toponimia prerrománica hispana, Madrid, Gredos, 1968, p. 65.

⁽¹⁴⁾ F.E.W., XII, 205; S. Palay, Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes (Bassin aquitain), Paris, CNRS, 1961, p. 461.

⁽¹⁵⁾ J. Corominas, Diccionario..., II, 400; F.E.W., XII, 205; J. Coromines, Estudis de toponímia catalana, Barcelona, Ed. Barcino, t. II, pp. 11-12. Dans le Priorato seul est connu le mot marges.

Bagnères (16), dans le Comminges avec Lespone à Pointis-Inard, L'Esponilhe à Couledoux ou L'Espone à Castagnède (17), et dans le Couserans, dont Lespone à Balacet, Lasponne à Arout, Espounaous à Illartein, Espounaut à Orgibet et Espounaou à Galey (Fons d'Esponauta, 1435) (18), où le terme semble générique pour désigner les divercules nord-sud de la Ballongue et de la vallée du Lez, profondément entaillés dans les soulanes. Comme Tramesaigas, le mot lexicalisé dans sa phonétique gasconne s'étend au languedocien du comté de Foix avec la vallée de Lesponne, de Nalzen à Montgailhard (vallis de la Espona, 1272). De la même façon, au contact du catalan, le Capcir connaît Laspounère à Matemale (19).

Dans la pluplart des cas, il s'agit de versants rebelles à la culture à cause de leur déclivité, d'où, parfois, une définition plus étroite par la fonction : « vigne en terrasse entre deux feixas » à Sopeira (Ribagorza) (20), « pré en pente » dans le Val d'Aran ou à Cauterets, « pré en pente, moins déclive que le bauç mais plus que l'arriba » à Boutx (21).

⁽¹⁶⁾ J.-F. Le Nail, Vocabulaire toponymique de la commune de Campan (Hautes-Pyrénées), Paris, thèse signalée de l'École des Chartes, 1970, § 206-208; Institut Géographique National, coupures au 1/25 000, Campan 1-2; G. Rohlfs, Le gascon. Etudes de philologie pyrénéenne, Tübingen, Niemeyer; Pau, Marrimpouey, 2° éd. 1970, § 155.

⁽¹⁷⁾ IGN, Saint-Gaudens (1/50 000); J.-Cl. Dinguirard, Ethnolinguistique de la haute vallée du Ger, Toulouse, 1975, p. 169.

⁽¹⁸⁾ Plans cadastraux de ces communes du canton de Castillon-en-Couserans (Ariège): Balacet, A 1; Arrout, A 1; Illartein, A 1; Orgibet, A 3; Galey, A 2. AD 31, H Malte, Montsaunès 22, n° 3 (1435).

⁽¹⁹⁾ D. Devic et Vaissete, Histoire générale de Languedoc, Toulouse, Privat, 1872-1905, t. X, c. 92 (1272); F. Baby, « Petite hydronymie ariégeoise », Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts, Foix, 1975, t. XXX, p. 46.

Sur le traitement -ND- > -N-, cf Baldinger, op. cit., Rohlfs, op. cit., § 471 et K. Baldinger, La formación de los dominios lingüísticos en la península ibérica, Madrid, Gredos, 2º éd., 1968-1972, p. 41. Matemale (Pyrénées-Orientales), plan cadastral, A.

Les dictionnaires topographiques de l'Aude, de l'Hérault, de la Drôme et des Hautes-Alpes ne donnent pas d'attestation d'un produit de SPONDAM, non plus que Longnon, Dauzat, Negre et Rostaing dans leurs ouvrages généraux sur la toponymie de la France. De même esponda ne semble pas représenté dans la toponymie du Tarn: cf. E. Negre, Les noms de lieux du Tarn, Paris, d'Artrey, 3° éd. 1972 et Toponymie du canton de Rabastens (Tarn), ibid., 1959. L'acception « versant, penchant » est la seule connue des dialectes grisons et alpinolombards (Festschrift JUD, p. 571).

⁽²⁰⁾ Badia Margarit, Contribución... p. 93 et Meyer-Lubke, R.E.W., 8170 reprennent V. Oliva, Documents sobre 'l català parlat a Sopeira (Aragó), Barcelona, 1908, Primer congrés internacional de la llengua catalana, pp. 421-435.

⁽²¹⁾ J. Corominas, Tópica hespérica. Estudios sobre los antiguos dialectos, el substrato y la toponimia romances, Madrid, Gredos, 1972, t. II, p. 169: « nombre de laderas y pastizales »; Dinguirard, op. cit., p. 108; F.E.W., XII, 205.

Enfin, le lieu-dit est suffisamment caractéristique pour inférer sur l'anthroponymie (ainsi de Guilhem Espona à Audressein et Johan d'Espona à Bonac dans le Castillonnais en 1435) (22)... et jusque dans les armoiries épiscopales de Mgr Henri de Sponde, évêque de Pamiers, né en 1568 à Mauléon-Soule dans un manoir situé sur l'espona de la Saison (23).

Ainsi la toponymie pyrénéenne des produits de SPONDAM relève-t-elle entièrement du « transfert référentiel » défini par R. Jakobson ou de l'« isotopie du léxème » selon A.J. Greimas (24), mais la métaphore initiale « bord de lit » → « bord de terrain » reste matérielle dans son prolongement métonymique.

Ce n'est pas d'elle que provient a espona mort. De Luchaire à Baldinger, on ne s'est guère interrogé sur le statut morpho-syntaxique de mort dans ce syntagme. Il s'agit bien d'une construction paratactique substantif + substantif, assez fréquente en ancien occitan pour que soit souligné son double caractère d'archaïsme et de lexicalisation (aigaròs, Rocamador, etc.).

L'expression n'est en effet relevée qu'en gascon du Comminges et du Couserans et ne semble pas avoir survécu au-delà de 1280. En dehors du texte de 1179, on la trouve dans un acte du même fonds (Saint-Gaudens, juin 1256): « E en aquesta eretad avant diita na Pelegria, mair de l'avant diit W.A. Barrau, a sa espona mort, que leixa. CC.L. sols a 'n Brun Barau » (25), et dans un document écrit à Galey en Ballongue dans le troisième quart du XIII° siècle: « la terra (deu casau de Sent Chentinc)... en apres, en Bacher, a espona mort, laisa la a son fil Aramon Bacher qi la tent tant quant bisc, e,a espona mort, laisa la a Pei Bacher son fil qi la tenc tres ans » (26).

Le sens de ces dispositions testamentaires est assez clair pour faire écarter une traduction de a espona mort par un toponyme qui

⁽²²⁾ AD, H Malte, Montsaunès 22, nº 3 (1435).

⁽²³⁾ Mgr Vidal, Henri de Sponde, recteur de Saint-Louis des Français à Rome, évêque de Pamiers (1568-1643), Rome, Etablissements français; Paris, Picard, 1929, p. 1.

⁽²⁴⁾ R. Jakobson, Essais de linguistique générale, Paris, Editions de Minuit, 1963, p. 55, 61, 214; A.J. Greimas, Sémantique structurale, Paris, Larousse, 1966, pp. 69-72.

⁽²⁵⁾ AD 31, H Malte, Montsaunès 47, résidus, Saint-Gaudens (1256).

⁽²⁶⁾ AD 31, H Malte, Montsaunès 38, résidus, n° 17 (vers 1250-1275).

se trouve toujours précédemment exprimé, mais il est malaisé de déterminer si espona y est une synecdoque de la partie pour le tout ou une simple métaphore, bref si a espona mort signifie «sur son lit de mort » ou « à l'article de la mort ».

Le vers d'un troubadour anonyme, cité par Raynouard,

En l'esponda de la greu mort es

ne suffit pas à prouver que l'image du « bord de la mort » se soit fixée aussi, de façon synthétique, dans la langue très fruste des notaires du Comminges ou de la Ballongue (27).

Pourtant, l'extrême rareté de l'emploi de espona au sens de « lit » (avec un hapax chez Martial, de Varron à nos jours, pour l'ensemble de la Romania), la valeur de « frontière, extrémité » reconnue vers 1180 dans Girart de Roussillon et encore relevée sous esponda dans le dictionnaire d'Honnorat, l'absence de l'article dans les deux tiers des attestations de a espona mort impliquent sans doute une certaine abstraction, donc une acception métaphorique (28).

De même, la relative lexicalisation du syntagme est le fait reconnu d'une métaphore devenue « image morte », au sens de Ch. Bally, par emploi répété dans un milieu précis (29). Or la stylistique du legs in extremis se satisfait, au fil des langues et des siècles, d'une faible marque temporelle : all. am Sterben sein, port. em artigos de morte, it. in punto di morte. « Article de la mort », relevé dès 1450 dans la Chronique d'Enguerran de Monstrelet (30), se trouve suffisamment figé aujourd'hui pour qu'apparaissent originales les variations philosophiques de Wladimir Jankélévitch sur « article suprême » et « article du décès » (31).

Il en va de même en ancien occitan. Si l'on excepte la formule explicite d'un notaire de Castillon-en-Couserans en l'adordenament

⁽²⁷⁾ M. Le Guern, Sémantique de la métaphore et de la métonymie, Paris, Larousse, 1973, p. 30; M. Raynouard, Lexique roman, Paris, Silvestre, 1838-1844, t. III, p. 187 (Flor de paradis).

⁽²⁸⁾ J. Ronjat, Grammaire istorique (sic) des parlers provençaux modernes, Montpellier, Société des langues romanes, 1930-1941, III, p. 125; F.E.W., XII, 205; Honnorat, cité par Meillon, Esquisses..., p. 342, n. 5; Raynouard, Lexique roman,... donne cependant à espondièra le sens de « couchette », mais sans localisation précise.

⁽²⁹⁾ Le Guern, op. cit., pp. 82-89.

⁽³⁰⁾ Trésor de la langue Française, Paris, Klincksieck, 1971 sqq., t. III, p. 600.

⁽³¹⁾ W. Jankelevitch, Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien, Paris, PUF, 1957, p. 172, 180.

de sas causas sobre son testament, 1266 (32) ou les images de deux actes commingeois a so darer ordehn, 1235 et a son derer cunde, 1248, l'expression de l'heure des dernières volontés demeure banale et rare (33). Dans les quatre-vingt-dix-huit documents du Cartulaire des Templiers de Montsaunès de Ch. Higounet, seulement cinq mentions, latines ou gasconnes : in fine suo, suo fini, a sa fin (1177, dans trois copies d'un même acte), ad obtium suum (XII° s.) et a espona mort (1179) (34); à peine douze occurrences dans les cent soixante-douze textes de legs, donation, partage ou engagement du premier recueil de Cl. Brunel : a la mort (1135, Albigeois), a espona mort (1179, Comminges), a ssa fi/a sa fi (1160, Quercy et Rouergue; 1185, Albigeois; 1190, Quercy), a ma fi (1182 et 1195, Rouergue) (35).

L'aire Caussade-Rodez-Sainte-Eulalie impose donc a ma/ta/sa/lor fi comme formule exclusive, alors que si l'on prend en charge tous les documents connus, dont a sa fi dans un acte de Boudrac en 1260 (36), l'ancien gascon convéno-couserannais révèle un emploi exactement concurrentiel de a sa fi et a espona mort. Mais l'ensemble des textes paraît instituer « à la limite de la mort » comme signifié unique et faire de a espona mort le strict équivalent de in articulo mortis.

**

Après les conclusions décisives de Jean Séguy et les remarques de Jean-Claude Dinguirard (37), il faut se résigner à souligner une fois de plus la capacité d'archaïsme du Couserans, et notamment de la Ballongue, qui a maintenu le plus longtemps l'emploi de a espona mort.

Le rejet de ce syntagme s'explique évidemment par la concurrence de a sa fin, expression consciente enrichie d'une marque personnelle,

⁽³²⁾ AD 31, H Malte, Montsaunès 20, 1, 6.

⁽³³⁾ AD 31, H Malte, Montsaunès 24, Sainte-Mayronne I, 28 (24 mars 1235, Montpezat ou Serres); AD 31, H Malte, Montsaunès 1, n° 13 (Saint-Gaudens, 1248), donné par Luchaire, Recueil... p. 10.

⁽³⁴⁾ Higounet, Cartulaire..., nº 23, 28, 28 a, 96, 58.

⁽³⁵⁾ Brunel, Les plus anciennes chartes..., n° 27, 172, 218, 95, 243, 202, 288, 102, 288, 290, 88, 165.

⁽³⁶⁾ AD 31, H Malte, Toulouse, 316, Arné 1, 1. Luchaire, Recueil..., p. 29 propose la leçon a sa fe, mais l'acte permet bien de lire a sa fi.

⁽³⁷⁾ J. Seguy, Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales, Barcelona, CSIC, 1953, p. 375; Dinguirard, op. cit., p. 205.

peut-être aussi par l'extension du sens toponymique de espona. mais surtout, dans le même champ sémantique des dispositions testamentaires, par une dangereuse paronymie avec esponèr/ espondièr < SPONDĀRIUM, dont les coutumes de Toulouse (1283) précisent la fonction : « tutor testamentarius qui vulgariter appellatur spondarius » (38). En proposant pour son correspondant espondalero (= testamentario) une étymologie à partir de SPONDAM (= bord du lit où se tient l'exécuteur testamentaire pour recevoir les dernières volontés d'un mourant), les Fueros de Aragón révèlent la collision sémantique des deux mots à la fin du XIIIe siècle (39). Mais espondièr (= garant, exécuteur testamentaire) et esponderatge (=administration de biens successoraux) dans les coutumes d'Auvillar (Tarn-et-Garonne), tout comme esponre (= administrer un bien public) dans les coutumes de Condom (Gers) semblent imposer comme ascendant le latin vulgaire * SPONDERE (lat. cl. SPON-DÈRE = promettre solennellement, jurer) (40). La fonction d'exécuteur testamentaire devient assez importante en droit médiéval pour être souvent confiée à la loyauté des proceres et requérir serment. Lors de la généralisation de cette pratique dans les communautés rurales au cours du XIII° siècle, esponèr n'eut sans doute aucun mal à éliminer a espona mort de l'expression circonstanciée des legs, et ce n'est pas un hasard si, dans le texte de Saint-Gaudens de 1248, « losqualz Donez del Soler, a son derer cunde, apera e volge per espones », le terme institutionnel a évincé la vieille métaphore en en créant une nouvelle (41).

⁽³⁸⁾ Mondon, La Grande Charte..., p. 127.

⁽³⁹⁾ G. Tilander, Los Fueros de Aragón según el ms. 458 de la Bibl. Nacional de Madrid, Lund, 1937. Le manuscrit du « Vidal mayor » (2º moitié du XIIIº siècle) propose de même l'explication du synonyme cabeçalero à partir de cabeçal (= chevet), p. 395.

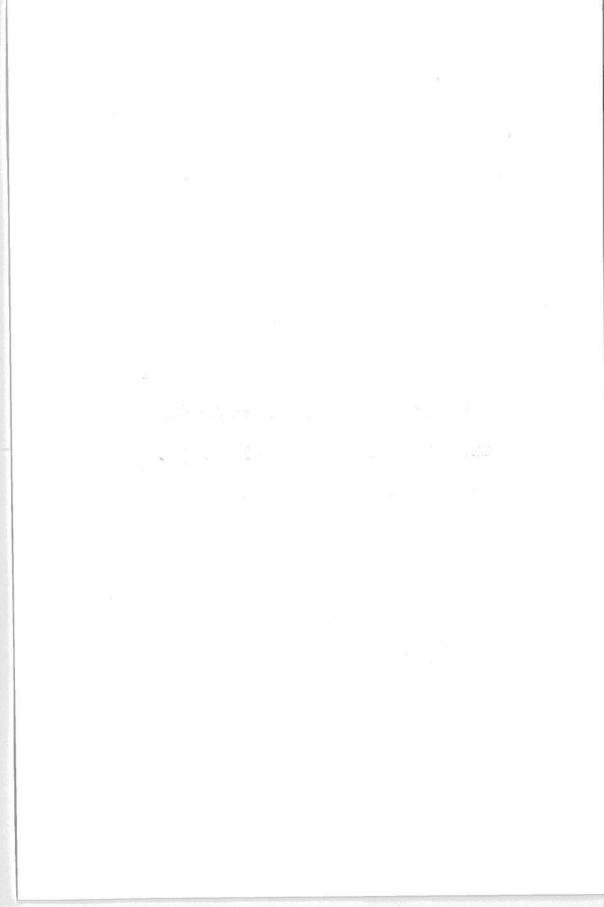
⁽⁴⁰⁾ E. Levy, Provenzalisches Supplement Wörterbuch, Leipzig, Reisland, 1894-1924, t. III, pp. 272-273.

⁽⁴¹⁾ AD 31, H Malte, Montsaunès I, nº 13.

Sur la prudence requise dans l'explication d'une élimination par l'homophonie, cf. J.-L. Fossat, La formation du vocabulaire gascon de la boucherie et de la charcuterie. Etude de lexicologie historique et descriptive, Toulouse, Ménard, 1971, p. 219.

Pierre BIDART

Pouvoir et propriété collective dans une communauté basque au XVIII^e siècle



Toute communauté possède des biens privés et des biens collectifs, suivant des rapports variables, toujours historiquement déterminés. Et toute constitution de communauté par sédentarisation donne lieu à une appropriation privée (réduite) du sol (maison d'habitation, champs), d'instruments de travail, de denrées alimentaires, etc.

Au cours de son développement, la communauté améliore ses capacités de production et organise le contrôle de la propriété collective en instaurant un système de démocratie directe.

Lorsque la communauté décline, on remarque tout à la fois un amenuisement de l'espace collectif au profit de la propriété privée, la manipulation des organes politiques locaux par une minorité sociale puis leur destruction, l'accentuation de l'individualisme au détriment de l'esprit communautaire, la formation de classes sociales au sein du groupe communautaire.

Voilà donc en schématisant à l'excès, le tracé historique des groupes communautaires, tel qu'on peut le constater au moins dans l'espace européen.

A titre d'exemple, nous nous proposons de vous présenter le cas d'une communauté basque de montagne, en portant nos investigations sur le mode de contrôle de l'espace collectif, au cours du dixhuitième siècle. Il s'agit de la Vallée (ou du Païs) de Baïgorry, vallée étroitement encaissée entre les montagnes des Pyrénées (à proximité de la frontière franco-espagnole) et orientée dans le sens Nord-Sud. L'espace collectif de cette communauté comprenait en fait des terres communes qui lui étaient propres et des bâturages possédés en indivision (Pays Quint) avec des communautés voisines situées en territoire espagnol, chacune de celle-ci détenant jusqu'en 1785 des droits de pacage, d'où d'éternelles querelles (jusque pratiquement au Traité des Pyrénées de 1856).

Les organes de la démocratie directe

Le système de démocratie directe reposait au début du XIII° siècle sur les trois assemblées suivantes : le « Berrogain », ou assemblée des jurats, chargé de faire le point préalablement sur toute affaire concernant la Vallée, le « Bilzar », ou assemblée de hameau, qui exprime son avis par un vote, la « Cour Générale » ou lieu de confrontation de tous les maîtres de maison.

a) Le Berrogain.

Le rôle de cette assemblée était d'étudier les questions dont avaient été saisis les jurats soit par le secrétaire de la Vallée soit encore par les habitants de leurs hameaux respectifs. Un jurat ayant été ainsi contacté et estimant que l'affaire présentait une importance, avisait ses collègues de l'utilité de réunir l'assemblée des jurats. Ceux-ci y recevaient les plaintes de requérants, enregistraient les doléances de particuliers, demandaient des explications, s'informaient de la correspondance reçue, des ordres émanant de l'intendant ou du subdélégué. Il s'agissait donc bien d'une assemblée d'étude, de réflexion et de consultation entre les jurats, qui ne prenait pas de décision à moins d'une délégation de pouvoir par la Cour Générale ou à propos de questions de faible importance.

L'obligation d'assistance aux séances incombait à chaque jurat averti de la date de réunion du « Berrogain » sous peine d'une amende, (l'amende semble avoir été la forme de sanction la plus usitée dans les cas de non-respect des réglements de la Vallée) à moins d'absence du pays ou d'excuse justifiée telle que la maladie. Aux termes des statuts, les jurats pouvaient tenir séance et saisir une affaire dès qu'ils étaient au nombre de sept. Cependant les jurats présents à la séance devaient porter impérativement à la connaissance des jurats absents la date de convocation de la Cour Générale à moins encore d'une amende et de nullité de tous les actes.

b) Le Bilzar

Le Bilzar assurait en quelque sorte l'articulation entre le Berrogain et la Cour Générale. Il était le porte-parole politique de chaque hameau en même qu'il disposait d'un pouvoir de décision. Il réunissait tous les « etxekojaun » (maîtres de maison), le jurat local assurant la présidence des séances. Une double série d'interventions réglait le mode de fonctionnement du Bilzar.

L'assemblée prenait d'abord connaissance de la nature des affaires traitées au sein du Berrogain par l'intermédiaire de son mandataire. Puis celle-ci étudiait les problèmes relatifs à la vie du hameau, la discussion de chaque question étant suivie d'un vote dont la validité était soumise à la majorité des présents.

Le Bilzar nommait ensuite, parmi ses membres, les délégués qui accompagneraient le jurat à la Cour Générale pour y faire part des décisions ou des doléances du hameau.

Les problèmes relatifs à la vie des habitants du hameau pouvaient être de tous ordres : entretien de l'Eglise (à noter que dans toute amende relative à un délit, il était prévu d'en donner un quart au dénonciateur, un quart aux pauvres, un quart au « païs » et un quart à l'Eglise, cf. en annexe les Statuts de la Vallée), fixation de la contribution du hameau aux charges de la Vallée, litiges à propos de terres, surveillance des bois, etc.

A mesure que l'accroissement démographique donnait lieu à la création de nouveaux hameaux, de nouveaux « Bilzar » s'érigeaient également. Cette assemblée constituait donc la plus petite unité d'organisation politique. Le respect des règles de la démocratie dans la Vallée dépendait du bon fonctionnement du « Bilzar », l'égalité juridique (en droits et en devoirs) des maîtres de maison, le vote majoritaire, l'élection annuelle du jurat, devant écarter théoriquement les risques de détournement du pouvoir au profit de quelques uns.

c) La Cour Générale.

Le for de 1611 qui ratifiait les antiques usages indiquait que « les habitants de chaque pays et chaque ville /.../ pourront s'assembler en cours générales et assemblées /.../ pour traiter de leurs affaires, pour pourvoir à la police, à l'entretien et à la garde de leurs bois, herbages, pâturages, communs... ».

Jurats et maîtres de maison s'étant successivement réunis en Berrogain et en Balzan, députés et jurats se réunissaient en assemblée appelée Cour Générale. Les différentes affaires examinées dans les hameaux étaient exposées par chaque jurat devant ses collègues. Intervenait le vote qui sanctionnait une décision valable pour toute la Vallée, l'intérêt général devant toujours dominer l'intérêt particulier.

Dans le voté, chaque hameau comptait pour une voix quel que fût le nombre de ses habitants excepté celui de Sorhouette considéré comme « demi-hameau » qui ne disposait que d'une demi-voix.

La circularité de l'organisation politique était ainsi achevée. Le Berrogain, le Bilzar, la Cour Générale participaient, chacun suivant ses attributions, à la réalisation de cette démocratie paysanne directe dont le principe politique fondamental était le devoir de tout « etxeko-jaun » de participer à l'administration de la Vallée en fonction des orientations suivantes :

- établir et rénover, selon les besoins, la charte et les réglements politiques de la Vallée;
- défendre l'intégrité du patrimoine commun, bois et pâturages, contre les empiètements d'habitants de la Vallée;
- établir avec les vallées voisines (françaises est espagnoles) de facéries;
- préserver les droits de la communauté contre les prétentions des nobles;
- se protéger des incursions montées par les habitants des vallées espagnoles, quitte à opérer, s'il le fallait, des opérations de représailles;
 - entretenir les voies de communication;
- fixer les taux de contribution aux charges locales et faire appel à l'emprunt;
- désigner les députés à envoyer aux Etats de Navarre et autres assemblées du royaume;
- valider, par la voix des députés, l'élection des jurats et choisir les fonctionnaires municipaux (secrétaire, trésorier).

L'esprit communautaire ayant dû baisser et, de ce fait, les organes politiques locaux ayant perdu de leur efficacité, la Cour Générale déclara le 8 juin 1704 « que les habitants du présent païs vivent dans le désordre, n'ayant pas de règlements politiques et fixes, personne ne faisant état des règlements anciens qui leur sont mêmes inconnus, ce qui cause souvent des affaires fâcheuses entre les particuliers de la communauté, et que d'ailleurs l'état des familles et les affaires ayant changé de face depuis les anciens règlements, il est nécessaire de faire de nouveaux Statuts et Règlements politiques conformes au temps présent afin que tout le monde puisse s'y conformer et par ce moyen vivre en paix... » (¹). Et ce fut le 18 novembre 1704 que les représentants des habitants rédigèrent les Règlements politiques ou les Statuts de la Vallée de Baïgorry dont nous avons préféré, pour ne pas alourdir l'exposé, mettre en annexe l'analyse

⁽¹⁾ Extrait des Registres du Parlement de Navarre, 22 juillet 1718; Archives des Pyr. Atlantiques, C. 21 p. 9.

détaillée des articles. Il convient de constater que plus de la moitié de ces articles traitent de la protection et de la surveillance de la propriété collective (terres et bois communs). Ces règlements politiques renforcent, par rapport aux précédents, l'arsenal des textes répressifs de la Cour Générale pour ce qui concerne le contrôle des terres et bois communs, en retenant notamment la dénonciation comme moyen de contrôle.

L'institutionnalisation de la délation.

Les articles de la charte reproduisent souvent ce type d'expression : « à peine contre les contrevenans /../ aplicable un quart pour les églises, autre quart pour le païs, autre quart pour les pauvres, et un autre quart pour le dénonciateur ». En promettant ainsi une récompense au dénonciateur, à l'occasion d'un délit, la communauté considérait comme positif l'acte de dénonciation. Mais au-delà de la reconnaissance positive du geste du délateur, il y a la reconnaissance officielle de la délation comme mode de contrôle de la communauté sur elle-même.

Cette pratique de la délation n'était nullement propre à la Vallée de Baïgorry. On la trouvait aussi bien dans d'autres communautés basques que pyrénéennes. C'est ainsi qu'au début du dix-huitième siècle, l'assemblée des Etats de Navarre, réunie à Saint-Palais, suppliait le marquis de ons d'ordonner aux éleveurs de faire hongrer leurs poulains de moins de cinq pas de haut et de se pourvoir « d'étalons bien batis et qui soient à la hauteur à peine de confiscation des chevaux, poulains et étalons, lesquels seront arrêtés, hongrés et vendus à la diligence du syndic, et le tiers du prix en provenant luy appartiendra pour ses soins, le tiers au dénonciateur, et le tiers restant aux pauvres des lieux » (2).

S'il apparaît que l'usage de la délation était une pratique courante et généralisée dès le XVII° siècle, il est néanmoins difficile de préciser le moment de son apparition. Le fait historique suivant semble pourtant s'imposer : l'institutionnalisation de la délation fut la conséquence d'une multiplication d'incidents ou d'infractions dans l'utilisation des terres collectives et de la forêt. La revendication du maintien de l'intégrité de la propriété et des biens collectifs était incompatible avec certaines pratiques d'appropriation individuelle (nous verrons plus loin dans quelle mesure la mentalité collective s'était

⁽²⁾ Arch. départ. des Pyr. Atlantiques, C2533, fol. 325 V° (délibération du 11 juillet 1702).

transformée face à la propriété collective). La communauté réagit alors contre sa propre dégradation, en adoptant un pis-aller, la délation. Celle-ci se révéla très rapidement être une plaie : elle introduisit la suspicion entre les habitants et fut à l'origine de nombreux incidents et contestations. Ainsi la délation se substitua-t-elle à l'esprit communautaire pour assumer le contrôle politique de la communauté sur elle-même. Mais le processus dialectique était engagé d'une façon irréversible. Le relâchement des disciplines collectives s'accentuant, malgré les mesures répressives adoptées par la Cour Générale, la pratique de la délation elle-même perdit son pouvoir coercitif et tomba en désuétude.

L'érection de la délation au rang de technique de contrôle collectif était l'illustration à la fois du niveau d'effritement du droit coutumier et de dégradation des structures communautaires.

Guide des pratiques individuelles et collectives, le droit coutumier signifiait l'élévation de la coutume (en vue de la pratique du gouvernement) au rang de l'institution. Aprés avoir été le fondement des habitudes individuelles et collectives, servi de rempart contre les prétentions des nobles, la coutume, qui, selon la formule d'Henri Lefebvre « correspondait à l'activité, directement exprimée (sans concept, sans travestissement idéologique) d'un groupe fortement organisé : la communauté », ayant perdu sa fonction sociale, céda ainsi la place à la délation, symbole de la décadence de la communauté.

Accroissement démographique et insubordination politique des cadets

Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, la natalité connut dans la Vallée de Baïgorry une nette progression qui atteignit son maximum vers le milieu du XVIII^e siècle (période de la prospérité industrielle avec les industries locales de cuivre). La population doubla. Quelles possibilités s'offraient à cette masse d'individus disponibles? L'embauche de la fonderie de cuivre était bien insuffisante pour résorber toute cette main d'œuvre. Les terres du « bas » ayant été occupées, il restait l'émigration vers les pâturages du Sud, domaine des terres communes. Le mouvement de colonisation ayant pris de l'importance, la Cour Générale s'émut de la situation : « on n'a jamais vu un plus grand abus que celui qui se commet au présent païs sur la fermeture des terres communes » (Article 4 des règlements politiques de la Vallée).

Les émigrants ou les colonisateurs en question étaient en réalité des cadets qui avaient réussi à se marier. Cette colonisation de terres destinées d'après la coutume exclusivement aux pâturages constituait une entrave au libre parcours du bétail, principe lié à celui de l'intégrité des terres communes. Il était donc clair que ce mouvement d'occupation du sol était en contradiction avec les principes fondamentaux du droit coutumier concernant la question foncière : le caractère collectif des terres appartenant à la communauté. Cette dernière ne pouvait pas ne pas réagir devant cette situation.

L'affaire prit rapidement une tournure politique. En 1691, « Erramouspé de Cubiarin en Aldudes dit que les habitants du hameau de Saint-Etienne prétendent faire faire la collecte des tailles aux habitants qui vivent aux Adultes et qui sortent dudit Saint-Etienne et que si les dits habitants doivent participer à la collecte et autres charges... ils doivent être reçus... aux jurades, députations et autres... » (3). La perspective d'une crise politique devenait évidente.

Nous avons vu plus haut que seuls les « etxeko-jaun » participaient aux assemblées locales; ainsi, une large fraction de la population était dénuée de toute représentation politique. Les « etxeko-jaun » étaient donc ceux que le droit d'aînesse avait institués comme maîtres de maison. Parmi les effets du droit d'aînesse, on peut mentionner, l'empêchement (théorique) simultané du morcellement et de l'accumulation fonciers, l'instauration d'une division du travail et de l'inégalité au sein de la famille (les cadets étant pratiquement condamnés à vivre sous l'autorité de l'aîné, au célibat, et s'ils aspiraient à une quelconque promotion, à émigrer). C'est dire donc que le droit d'aînesse, en fixant un équilibre foncier, maintenait un équilibre politique, en dépit des inégalités qu'il engendrait.

Il convient d'ajouter que la communauté primitive ne pouvait se perpétuer telle quelle qu'avec un développement limité des forces productives. Par ailleurs, le développement de cette communauté reposait sur le processus réel d'appropriation du sol. Qu'adviendraitil donc si un brusque développement de ces forces productives avait lieu?

La présente étude sur la Vallée de Baïgorry nous offre à ce titre un cas intéressant où nous pouvons analyser et évaluer l'incidence d'un facteur particulier, une forte poussée démographique, sur les rapports sociaux, les rapports de pouvoir. L'analyse des rapports entre un facteur d'ordre démographique et une situation politique

⁽³⁾ Délibération de la Cour Générale, 3-11-1691.

permet de mettre en évidence la capacité ou l'incapacité de la communauté à faire face à une problématique nouvelle. Ce faisant, nous considérons la démographie à la fois comme cause et effet c'est-à-dire comme condition de fonctionnement, de reproduction dans le temps des structures économiques, sociales et politiques.

Le grossissement imposant du groupe des cadets remettait en cause la structure sociale oligarchique caractérisée par la domination de l'aîné sur le cadet. Les cadets, en se mariant, en profitaient pour s'emparer du seul moyen de production disponible localement : la terre. Ce faisant, ils tentaient de se libérer de l'emprise des aînés auprès desquels ils revendiquaient l'égalité politique. Au début, les maîtres de maison, pour contrôler le mouvement d'occupation du sol collectif par les cadets, préférèrent la télorance à l'intransigeance.

Mais la colonisation des terres prenant de plus en plus d'importance, la tension grandit, les incidents se multiplièrent entre cadets et maîtres de maison. La volonté d'affranchissement économique et politique des cadets était si forte et le refus des maîtres de maison de satisfaire leurs revendications si net, que les cadets s'engagèrent dans la voie de l'indépendance par rapport aux hameaux d'où ils étaient originaires. Ainsi nommaient-ils, en 1776, des syndics pour gérer leurs affaires, événement préjudiciable « à l'ordre et la subordination » selon la Cour Générale.

Ainsi pouvons-nous voir comment une modification de type démographique entraîne une modification dans les rapports de propriété, puis dans les rapports de pouvoir, pour aboutir en fait à une crise politique. Situation paradoxale, les cadets, en ayant voulu jouer le jeu de la démocratie directe (élection de délégués, représentation dans les assemblées), avaient abouti à remettre en question le mode d'expression du pouvoir politique de la Vallée. Mais cette modification des rapports de pouvoir avait été déjà amorcée dans une certaine mesure dès le XVII° siècle sous l'effet d'autres facteurs.

Cette crise politique, provoquée donc par l'attitude des cadets, ne pouvait pas être sans conséquence sur le plan idéologique : leur manifestation d'insubordination remettait en cause un système social et familial inégalitaire masqué par une idéologie égalitaire (égalité politique de tous les maîtres de maison). Evénement historique pour la Vallée : pour la première fois, les cadets avaient mis à nu une contradiction qui, jusqu'alors, avait paru « nécessaire » à la reproduction des structures communautaires.

L'idéologie du profit.

Avec la recrudescence de la natalité, l'installation d'une unité industrielle en 1750, en vue de la production de cuivre, employant presque 400 ouvriers, reste le second fait marquant de ce XVIII° siècle. L'introduction de ce capitalisme industriel s'avéra, en réalité, néfaste pour l'économie locale : en pratiquant durant deux décennies l'exploitation à outrance d'une matière première locale, le bois, celui-ci accentua le déséquilibre sylvo-pastoral en dégradant l'espace forestier collectif existant. Ce qui suscita d'ailleurs chez certains habitants de la Vallée une forme de mobilisation anti-industrielle (destruction d'arbres dans la concession accordée à l'industriel, agressions contre les bûcherons affectés à la coupe).

La parcellisation des terres collectives, la crise politique suscitée par les cadets, la formation d'une économie monétaire et marchande renforcée par la production industrielle locale, le relâchement des disciplines collectives, tous ces faits contribuèrent à une modification fondamentale de la mentalité des habitants. Celle-ci consista d'après nous, essentiellement dans la formation et le développement d'une idéologie du profit. L'analyse des différents types de délit nous permet d'analyser la nature et la dimension de ce phénomène.

Tout au long du XVII° siècle, les délits en tous genres, coupes de bois illicites, empiètements abusifs sur les terres communes, etc., étaient certes fréquents et dénoncés à chaque fois par les jurats de la vallée. Mais ces délits constituaient en fait des infractions de petite importance que le simple paiement d'une amende suffisait à lever (dans le cas de coupes de bois frauduleuses, l'individu, outre le paiement de l'amende, devait se charger de remplacer les arbres coupés par de jeunes pousses).

Au cours du XVIII° siècle et particulièrement à partir de 1750, les délits surtout forestiers se multiplièrent, augmentant dans leur fréquence et leur importance. Ce n'était pas trois ou quatre hêtres que l'on abattait mais jusqu'à une centaine à la fois.

Ainsi la forêt, considérée jadis par la communauté essentiellement comme une valeur d'usage, était-elle devenue une marchandise (une valeur d'échange), une source d'enrichissement, un moyen de spéculation. Le développement de cette idéologie du profit était lié aux transformations économiques locales : extension du marché local, ouverture de la Vallée aux régions voisines, constitution d'une petite bourgeoisie commerciale, disponibilités monétaires accrues, demandes du marché national (par exemple : rames de navire).

La conséquence principale du développement de l'idéologie du profit fut le partage des communaux qui marqua la fin de l'unité spatiale de la Vallée. En adoptant une telle mesure, il semble que le projet de la Cour Générale était de restaurer un équilibre sylvopastoral. Elle était animée par deux types de soucis apparemment contradictoires : celui d'une part de la rentabilisation maximum des bois, celui d'autre part d'un renforcement de leur surveillance et de leur protection. Elle estimait que le contrôle par chaque hameau de l'espace attribué permettrait une meilleure exploitation des communaux dans la mesure où la pratique de la vaine pâture aurait lieu sur des espaces bien délimités. Le partage des communaux qui signifiait donc la fin de l'exploitation collective des terres se réalisa suscité sans doute par des éléments dont le désir d'égalitarisme s'inspirait de la tradition communautaire (chaque famille reçut en effet une même surface de sol). Cependant le partage des communaux constituait un aveu manifeste de l'incapacité de contrôle de la Cour Générale et une étape historique dans la dégradation des structures communautaires.

De nouveaux rapports de propriété étaient apparus qui avaient conduit à de nouveaux rapports de pouvoir que la Révolution allait à son tour confirmer par son action idéologique et politique spécifique.

Règlements politiques

ou

Statuts de la Vallée de Baïgorry

Ces statuts comprennent 53 articles que nous avons classés thématiquement de la façon suivante :

- 1. Mode de participation des jurats et des maîtres de maison aux assemblées locales (Article 1, 2, 3) sous peine d'amende en cas de non justification.
 - 2. Protection des terres communes :
 - contre les fermetures et les défrichements (art. 4, 5, 6, 7, 10, 18, 34, 43)
 - contre l'introduction de bêtes étrangères (art. 14, 15, 16, 21)
 - contre la vente de terres (art. 17)
 - contre l'appropriation de fougeraies (art. 19, 20)
 - contre les coupes de fougère trop précoces (art. 13)
 - contre les incendies (art. 37).
 - 3. Protection des bois communs :
 - contre les coupes frauduleuses (art. 22, 24, 25, 26)
 - au sujet de la réglementation des plantations (art. 23, 30, 31)
 - au sujet de la protection des glandées (art. 27, 28)
 - interdiction de s'approprier des arbres en défrichant (art. 32).
 - 4. Période de transhumance (art. 11).
- 5. Sur les règlements par les habitants eux-mêmes des infractions commises par certaines d'entre eux (art. 8, 9).
- 6. Mesures particulières contre les cadets et cadettes qui cultivent ou qui ferment des terres (art. 10) ou introduisent des troupeaux dans les bois communs (art. 29) sans la permission de la Cour Générale.
 - 7. Aide de la communauté à une maison sinistrée (art. 40).

- 8. Lutte contre les animaux dévastateurs, chiens (art. 41), ours et loups (art. 42).
- 9. Police des poids et mesures en ce qui concerne le vin, la viande et l'huile (art. 44, 48).
 - 10. Mesures de contrôle du marché local :
 - du prix au détail du vin, de la viande et de l'huile fixé par la Cour Générale (art. 45)
 - de la qualité du vin vendu (art. 46)
 - de l'obligation de vente (art. 49)
 - mesure sanitaire pour la viande (art. 49)
 - mesure protectionniste pour le vin (art. 50).
 - 11. Visite des Jurats:
 - une fois par an, dans les moulins (art. 51)
 - trois fois par an, dans les terres et bois communs (art. 52)
 - tous les huit jours dans les boulangeries (art. 53).

En rédigeant ses propres Statuts, la Vallée prétendait réaffirmer, reformuler ses structures communautaires. Cependant cette nouvelle rédaction ne fut pas réalisée dans le sens indiqué par l'ancien Fors de Navarre qui souhaitait que toute œuvre similaire « s'améliorât toujours » et « n'empirât jamais ». Cette rédaction fut en réalité la dernière grande tentative (4) de la Vallée pour essayer de revigorer un droit coutumier local en voie d'effritement et de restructurer un pouvoir politique déficient. Mais cette « amélioration » ne fut pas possible, le relâchement des disciplines collectives étant déjà bien avancé : absentéisme des délégués dans les assemblées locales, coupes de bois et défrichements illicites, appropriation individuelle, marché clandestin de terres, etc.

⁽⁴⁾ Il faut encore mentionner un dernier essai de « réactivation » du droit coutumier local au moment de la rédaction des Cahiers de Doléances. Mais ce processus de « réactivation » se réalisa en réalité dans des termes contradictoires (réaffirmation du particularisme local et intégration à l'Etat).

J.-C. DINGUIRARD

Note sur le / e / gascon

*

On pardonnera à un liseur de Dictionnaires de se livrer à des expériences futiles. Celle-ci, peut-être, n'est pas touts à fait gratuite : confrontant nos deux grands lexiques occitans modernes, celui d'Alibert (1) et celui de Palay (2), nous avons constaté qu'ils offraient à l'initiale ch- d'étonnantes disparités, environ 120 mots chez Alibert, près de dix fois plus chez Palay.

Même en tenant compte de choix différents chez les deux lexicographes (Palay enregistre nombre de gallicismes que néglige Alibert), ainsi que de processus mécaniques (on sait la tendance gasconne au chuintement d'un s- (3); elle est loin d'être inconnue du languedocien (4), mais le parti-pris de normalisation fait qu'il faudra chercher sous l'initiale s- ou c- dans l'Alibert bien des mots qui apparaissent sous ch- dans le Palay), les nombres restent mal comparables. Ajoutons que la graphie commune ch- est trompeuse, puisqu'elle note un $[\epsilon]$ chez Palay, mais une affriquée $[t\epsilon]$ ou [ts] chez Alibert : contraste bien connu, le gascon, contrairement au languedocien, répugnant assez à l'affriquée initiale.

Mais surtout, ce qui frappe à parcourir les mots rassemblés sous ch-, c'est un trait qui n'est pas languedocien mais qui, au niveau du dia-système gascon, peut se formuler ainsi : [e] a la possibilité d'être réalisé non seulement $[\epsilon]$, mais $[\epsilon\epsilon]$ ou $[i\epsilon]$, peut-être même $[a\epsilon]$, lorsqu'il est initial de mot. Aux onze-cents et quelques mots en ch- du Palay, il convient en effet d'ajouter comme relevant phonologiquement de la même initiale un certain nombre de termes qui, dans ce Dictionnaire, apparaissent surtout sous ech- (une trentaine) et ich- (une quinzaine), voire esch- (à peu près trois-cents) et isch- (trois seulement): nous passons prudemment sous silence la trentaine de mots en ach-. Non pas tous les mots répertoriés sous ces initiales, car plusieurs relèvent évidemment d'un étymon en EX-. Mais il est difficile de croire à l'existence d'un EX- étymologique, ou à l'influence de ses successeurs, dans des cas comme eschour/ichour/ chour 'sourd', ou encore eschardine/chardine 'sardine' (5) : ce type de variantes est pourtant fort bien attesté dans le Palay; c'est ainsi

⁽¹⁾ L. Alibert, Dictionnaire occitan-français. Toulouse, 1966.

⁽²⁾ S. Palay, Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes. Paris, 1961.

⁽³⁾ V. p. ex. G. Rohlfs, Le Gascon, Pau-Tübingen, 1970, § 457.

⁽⁴⁾ On trouvera la description d'un parler languedocien « chuintant » chez G. Maurand, Phonétique et phonologie du parler occitan d'Ambialet (Tarn), Villeneuve-sur-Lot, 1974 : v. notamment § 3-5.

⁽⁵⁾ De même que nous avons peine à suivre J. Séguy, Noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales, Barcelona, 1953, § 349, lorsqu'il explique une forme [é∈èrpųét] 'serpolet' à « l'interférence du préf. EX- ».

qu'on remarquera de ses mots en esch- que 53 d'entre eux, soit près d'un sur cinq, renvoient purement à une forme en ch-. Inversement, des variantes comme chàmi/eschàmi 'essaim', qui procèdent indubitablement d'un étymon en EX-, ici EXAMEN, permettent de vérifier que $[\epsilon\epsilon]$ est bel et bien conçu comme simple variante de $[\epsilon-]$.

Vérifions encore, en prenant un exemple qui laisse peu de place au doute, celui des successeurs gascons de *SORICE. L'ALG (6) permet, grâce à ses cartes 4 (« souris »), 25 (« chauve-souris ») et même 34 (« épervier » = 'souricier'), de constater qu'existent, concurremment aux réalisations en [s-],

- des réalisations en [ε] dans la partie orientale des Pyrénées-Atlantiques et dans le Nord des Hautes-Pyrénées; (7)
- des réalisations en $[\acute{e}\epsilon$ -] (parfois $[a\epsilon]$, mais le a- peut provenir ici d'une mécoupure de l'article féminin) : dans la partie orientale des Landes. Fait curieux : des points qui ont [s] pour 'souris' offrent $[\acute{e}\epsilon$ -] pour 'chauve-souris' !... (8).

D'autres régions offrent en fait l'équation $[\epsilon \epsilon -] = [\epsilon -]$, on s'en convaincra par exemple en consultant la carte 53 de l'ALG, « courtilière », avec ses variantes shar(r)a/eishar(r) a, où $[\epsilon -]$ est ici landais, tandis que $[\epsilon \epsilon -]$ est béarnais! Ou encore la carte 205 de l'ALG, « siffler; sifflet », qui offre pour le haut Comminges d'intéressantes variantes (ei)shiular aussi bien que (ei)shiulet: si je cherche dans mon propre parler, je constate que l'on dit shiular, mais (eth) eishiulet, jamais l'inverse quant à l'initiale; ou encore qu'en un demi-siècle, l'emprunt au français chagrin, d'abord eishagrin, y est devenu shagrin... Bref, tout laisse penser qu'il existe en gascon un large polymorphisme pour les réalisations de $[\epsilon]$, lesquelles peuvent être indifféremment $[\epsilon]$ ou $[\epsilon \epsilon]$ ou $[\epsilon \epsilon]$ par exemple.

Que conclure de cette possibilité offerte au [ɛ] de s'épauler d'une prothèse vocalique? D'abord, que c'est là un trait typologique supplémentaire à joindre à la liste, déjà nombreuse, des faits qui montrent le gascon en rupture d'occitanéité. Ensuite, que si quelque chercheur mettait ce fait en parallèle avec, disons la prothèse vocalique devantr-, et avec les faits de métathèse — deux faits bien caractéristiques du gascon, on le sait —, nous pourrions peut-être avoir quelques lueurs sur la forme canonique de la syllabe initiale en aquitain pré-roman.

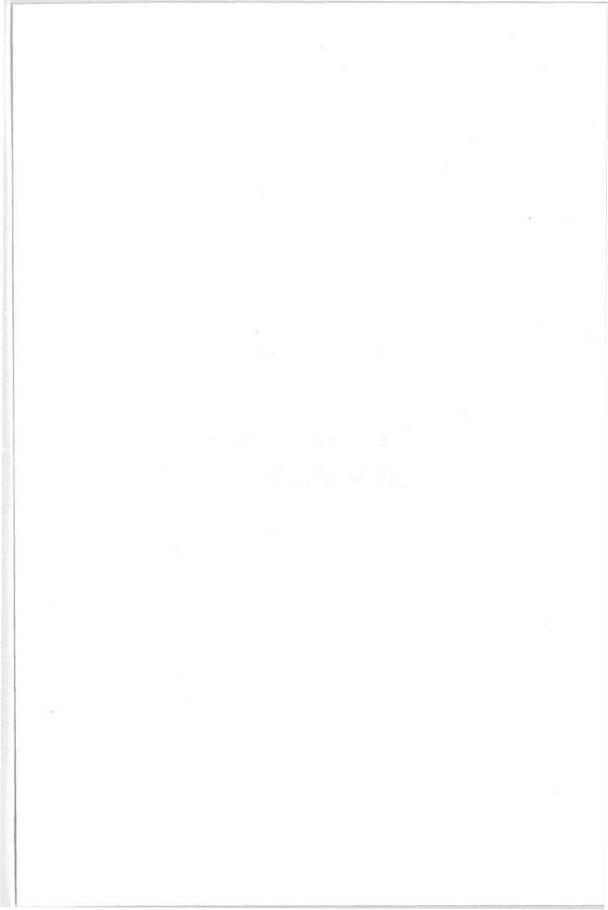
⁽⁶⁾ ALG = J. Séguy, Atlas linguistique de la Gascogne, 6 vol., Toulouse puis Paris, 1954-1973.

⁽⁷⁾ Pour une délimitation précise de s $> \epsilon$, v. ALG 6, carte 2140.

⁽⁸⁾ Le problème d'un dia-phonème transcendant /s-/ et /€/ locaux ne sera pas examiné ici. On peut toutefois remarquer que, d'après le Palay, /is-/ et /és-/ apparaissent en gascon aussi rares que sont fréquents leurs correspondants chuintés.

J.-C. DINGUIRARD

Un linguiste maudit : Alcée Durrieux



C'est en vain, je crois, qu'on chercherait dans la Bibliographie d'un ouvrage de linguistique gasconne, même un peu ancien, la moindre référence aux travaux lexicographiques d'Alcée Durrieux. Il est pourtant l'auteur d'un

Dictionnaire étymologique de la langue gasconne avec la racine celte ou grecque de chaque mot gascon suivi du mot latin et français. Auch, imprimerie G. Foix, 2 vol. de 371 et 544 pp., 1899 et 1901.

Cet important ouvrage est un mal-aimé, peut-être, et à coup sûr un méconnu : ceci s'explique par le fait qu'il ne fut tiré qu'à cent exemplaires — ce qui en fait une curiosité pour bibliophiles; cela, sans doute, parce que l'auteur, avec une vivacité de plume qui témoigne de la jeunesse de ses quatre-vingts ans, prend le contre-pied de théories linguistiques assez unanimement admises.

Une première lecture montre chez AD tous les stigmates du crank, tels que les expose Martin Gardner, de l'hétéroclite ou fou littéraire cher à Raymond Queneau, et on est tenté de voir en lui un superbe visionnaire de la linguistique, à peine moins culminant que Brisset ou Prat, tant sont parfois inattendus ses commentaires (ils tiennent le premier volume de ce Dictionnaire au titre trompeur) (1).

C'est ainsi qu'AD juge nécessaire de s'appuyer longuement sur l'autorité de Polybe pour bien persuader le lecteur que « près de deux-cents ans environ avant César, les Gaulois avaient une langue » (I, pp. 17 s.); qu'il affirme que « le gascon est antérieur de bien des siècles au latin »(I, p. 210); qu'enfin le latin n'a jamais pu s'introduire en Gaule, non seulement parce qu'on n'adopte pas la langue

⁽¹⁾ Sur les fous littéraires, on consultera notamment le n° 4 de la revue Bizarre (Paris, 1956), consacré aux « Hétéroclites et fous littéraires »; Brisset y figure évidemment en bonne place, dont M. Foucault vient de nous donner une réédition, mais non J. Prat, auteur de Les langues nitales. D'où viennent les langues préfixalés dites langues bantoues ? Elles viennent de la langue latine (c.r. de cet ouvrâge dans le n° 14 des Subsidia Pataphysica). — En outre : R. Queneau, Les enfants du limon (Paris, 1938), véritable mine de renseignements, mais qui néglige un peu les visionnaires de la linguistique; M. Gardner, Les magiciens démasqués (Paris, 1966), surtout consacré aux « sciences exactes », et limité au domaine anglo-saxon — de très intéressants compléments européens ayant été cependant ajoutés par la traductrice, B. Rochereau. — Qu'il nous soit permis de déplorer que n'ait jamais été publié le fichier des folies linguistiques que tenait à jour le grand L. Bloomfield!

d'un occupant détesté, mais surtout parce que « la langue Latine ne fut jamais parlée en Italie, pas même dans le Latium » (II, p. 10)... Partant, le gascon ne saurait offrir le moindre rapport avec le latin, et AD de brocarder les «extracteurs de quintessence latine » (I, p. 94), ces « savantissimes Néo-latins » (I, p. 22). Quelques-uns sont nommés : « Raynouard, chercheur persévérant, a toute l'ingénuité d'un savant égaré dans ses rêves » (I, p. 66); « le savant Gaston Paris et sa nobmreuse école » (I, p. 3) surtout sont visés en de nombreuses occasions : « les lettrés superficiels, les plus nombreux, boivent les eaux de la science en courant, comme les chiens d'Egypte celles du Nil, pour échapper aux crocodiles. Puis ils nous proposent leurs imaginations invraisemblables pour vérités démontrées. Il n'est pas défendu, fort heureusement, de les dépouiller de leurs oripeaux : seul moyen de les apprécier suivant leurs mérites » (I, p. 57)... Bref : « la Philologie serait-elle exclusive des simples notions du bon sens? » (I, p. 144).

En bien des cas, il faut le signaler, le Philologues Officiels paraissent rejoindre un troupeau de phantasmes familiers à AD : « voilà bien dans toute sa pureté la théorie de nos Philologues Officiels, (...) Jésuites, Juifs, Positivistes ou Athées à l'occasion » (I, p. 191). AD soupconne d'ailleurs chez eux des influences peu patriotiques — sans qu'on sache très bien si c'est celle de l'Allemagne où vit « un peuple nombreux et aguerri qui a remis en honneur la maxime favorite d'Attila: La force prime le Droit »; celle des Etats-Unis (« la doctrine chère aux Pirates, développe ses racines ailleurs qu'en Allemagne ») ou celle de l'Angleterre, « grande Nation de proie, généralement détestée, aux appétits toujours inassouvis, qu'on rencontre menacante, sur tous les grands chemins de la terre et de la mer, avide de butin bien ou mal acquis » (I, pp. 7 s.). Tous ces gens en effet empêchent l'union de cent millions de Français, Espagnols, Italiens..., qui pourtant un jour, « serrant la main fraternelle de cent millions de Slaves, calmeront enfin ces ambitions sans mesure » ... Revenons au point de vue purement linguistique : la vérité est poutant simple, aux yeux d'AD:

1. Le latin n'a pu être parlé en Gaule :

— parce que l'Italie, dès Auguste, fut exonérée du Service Militaire, et que les légions ne comprenaient donc que des non-latinophones (II, p. 10): « Qui donc se doutait de la langue Latine dans la Gaule des premiers siècles de l'Ere chrétienne? Quelques soldats peut-être, quelques rares lettrés, des gouverneurs ou administrateurs, et c'est tout » (I, p. 53);

- parce que c'était une langue de sauvages, alors que les témoignages antiques s'accordent à voir dans les Gaulois un peuple fort civilisé; un exemple : selon Tertulien, les Romains lors des jeux du Cirque n'hésitaient pas à uriner en public, et AD de s'exclamer : «Et ces sauvages auraient civilisé les Gaules! » (I, p. 107);
- mais la meilleure preuve que les Gaulois n'ont pu en aucun cas adopter le latin, c'est qu'après tant de siècles leurs descendants se montrent encore incroyablement rebelles à cette langue : « à cette heure encore, notre jeunesse lettrée consacre huit années à l'étude ingrate de cette langue enseignée cependant avec art et méthode. Combien sont-ils, non pas qui la parlent, mais qui puissent seulement en expliquer les Auteurs à livre ouvert ? » (I, p. 116).

2. C'est donc qu'on y parlait grec :

— « Diodore et Strabon ont fait du Gaulois un portrait qui devait être ressemblant. Ils nous le montrent porteur d'un grand sabre, spāthē, la spado des Espagnols, l'espaso des Gascons, ou armé de la lanchē, la lanso, avec laquelle il dormait, vêtu de braies, brachos, Las Bragos Gasconnes, et portant mustax, moustachous. Tels étaient bien nos Aïeux » (I, p. 25). — On peut d'ailleurs préciser quel dialecte parlaient ces Grecs de Gaule : « les milliers de mots Grecs relevés dans notre Lexique appartiennent principalement au Dorien. Nous recommandons cette observation aux Hellénistes » (I, p. 27). — Que nos ancêtres les Gaulois parlaient grec, cela se vérifie aisément par la concordance des trois langages : grec, français, gascon; de cette concordance est exclu le latin. Ainsi :

grec	gascon	français	latin
collaō	> koula	= coller	\neq agglutinare
calpadzō	> galoupa	= galoper	≠ currere
chitonion	> koutilhoun	= cotillon	≠ tunicula
margos	> margot	= margot	≠ pica graeca
ētron	> estroun	= étron	≠ merda
egcairos	> encaro	= encore	≠ adhuc

etc. Certes, AD est conscient que ses étymologies ne sont pas celles que l'on admet couramment; mais il fait remarquer qu'elles sont, et de loin, plus simples que celles de Ménage (brandir < VIBRARE, haricot < FABA, etc.) ou de Littré (omelette < lumelle, etc.).

- une autre preuve qu'on parlait grec en Gaule, c'est que ce pays fut évangélisé par des Apôtres originaires de Grèce, et hellénophones: comment eussent-ils pu coinvaincre et convertir, s'ils n'avaient parlé la même langue que les indigènes? Ainsi, pour prendre un exemple, « tout est Grec dans le Lyon du deuxième siècle; non pas les Apôtres seulement, mais la population comme la langue elle-même » (I, p. 48). D'ailleurs, les combats postérieurs de saint Irénée contre des Gnostiques, comme aussi plus tard la guerre contre les Cathares (catharoi) ne sont-ils pas révélateurs d'une origine grecque : « cette bataille doctrinale entre des Grecs, en plein pays Gaulois, ne vaut-elle pas la plus claire des démonstrations? » (I, p. 50).
- enfin, milite en faveur de l'unité gallo-grecque une totale communauté de civilisations : mêmes instruments de musiques (lou tympanoun, tumpanos : I, j. 87), mêmes coutumes (Laguilhounè = aki-l'a-naou < agchi-len-neos : I, p. 94), mêmes croyances (outre l'Hercule gaulois, qui était grec, on remarquera que « la fontaine Municipale de Lectoure (Gers) est encore appelée Hounthèlio (ēlios, soleil). Elle coule dans une vaste salle exposée au Midi : « I, p. 102), etc. De cette communauté de civilisations nous restent quantité de noms propres grecs, tous très usuels : Aglaé, Chloris, Chrysostome, Délie, Zoé, Zénobie... « Y a-t-il en France une rue de Ville ou de Bourg où ces noms bien Grecs ne soient pas prononcés chaque jour ? pourquoi cette fidélité invincible des familles Françaises à les conserver !!! » (I, p. 256).

Linguiste visionnaire, donc, Alcée Durrieux? Peut-être. Mais nous n'oserions l'affirmer. Car à le lire aujourd'hui, le gasconisant se demandera en définitive si AD était aussi délirant qu'il y paraît.

Son obstination à chercher ailleurs que dans le latin des origines au gascon, il n'est guère de gasconisant qui ne la connaisse — qu'on suggère une parenté avec le Basque, ancienne (G. Rohlfs) ou moderne (J. Corominas), ou même qu'on constate combien l'occitan se singularise, parmi toutes les langues romanes de l'Ouest, par la prolifération des hellénismes (W. v. Wartburg)... (2). Par ailleurs, AD a parfois des intuitions de génie. On trouvera chez lui une poéti-

que théorie des strats (I, pp. 20 s.) comme la claire conscience de l'écologie du langage (I, p. 14); toujours, il affirme que pour caractériser une langue, le Lexique est bien moins essentiel que la Grammaire (I, pp. 64, 152); il n'hésite pas à compléter son étude linguistique d'une étude ethnographique (I, pp. 72 s.) qui inclut notamment l'importante question juridique (problème que reprendront A. Brun et P. Ourliac); montre de l'intérêt pour des travaux qu, avec les moyens de l'époque, annoncent de façon troublante la glottochronologie (I, pp. 164, 171)... (3).

On hésite donc, face à tant de découvertes pressenties par AD : et si le délire d'hier promettait les belles moissons de demain ?

Qu'on nous pardonne d'ajouter sur la lancée nos commentaires à ceux d'AD: c'est que son cas incite à l'introspection. Voilà un auteur qui refuse la parenté du latin et du gascon parce qu'il entend valoriser son patois: peut-on affirmer que tel essai de systématique des relations euskaro-gasconnes soit totalement pur d'un certain goût pour l'exotisme, qui assume en définitive le même rôle?... Ce sera là notre première conclusion: que le linguiste, lui aussi, relève de l'ethnologie du langage.

La seconde, c'est que la valorisation d'Ego est communément acquise aux dépens d'Alter. AD ne s'occupe guère que du gascon; mais ne retrouve-t-on pas un mouvement psychologique semblable au sien chez tel Roumain revendiquant pour sa langue une origine pure de toute influence slave? Chez tel occitaniste engagé truffant d'ibérismes son parler, par répulsion envers le français?... (4). La haine du

⁽²⁾ Cf. G. Rohlfs, Le gascon (Tübingen-Pau, 1970), passim. — J. Corominas, La toponymie hispanique préromane e tla survivance du basque jusqu'au bas moyen âge, Actes du 6° C.I. de Sciences Onomastiques (München, 1960) : « le basque des Pyrénées centrales a survécu en partie jusqu'à la moitié du moyen âge » (p. 119). — W. von Wartburg, La fusion du grec, du latin et du gaulois en occitan, Actes du 10° C.I. de Linguistique et Philologie romanes (Paris, 1965) : « l'Occitanie a eu un substrat qui manque aux autres langues de la Romania occidentale : c'est le grec » (p. 4 du tiré-à-part).

⁽³⁾ Cf. A. Brun, Linguistique et peuplement, RLiR 47-48 (1936), exécuté sommairement par W. v. Wartburg, Fragmentation linguistique de la Romania (Paris, 1967), p. 106 s. — De P. Ourliac, cf. notamment Coutumes et Dialectes, note sur la géographie coutumière du Sud-Ouest au Moyen-Age, dans La Voix de la Gascogne [journal de l'Association des Gascons de Paris], nº 10, dernier trimestre 1959.

⁽⁴⁾ R. Lafont, Acculturation, aliénation ethnique et dégénérescence patoisante dans une situation ancienne de contacts linguistiques : questions de méthode, Ethnies 3 (1973) : « dans P. Martin, Etude sociologique de 3 cas de diglossie, on trouve le cas d'un locuteur de Mèze (Hérault) qui par « répulsion » du français (adhésion à une culture occitane contestataire) plaque sur l'occitan du catalan (il est marié à une Catalane, parle et lit le catalan) et du castillan » (p. 32).

voisin, sans doute, est une motivation essentielle : pas n'importe quel voisin cependant, mais bien celui qui connaît, en vous ressemblant beaucoup, une situation supérieure (5).

Ceci pourrait conduire à quelque généralité. Par exemple : que toute langue porte en elle le germe d'une hyper-dialectalisation par hypertrophie de la sous-fonction de démarcation (6) — c'est-à-dire parte en elle le germe de sa propre destruction. Dans une têlle perspective, tout Purisme linguistique rique d'apparaître commé un élément pathogène.

⁽⁵⁾ Comp. K. Lorenz, L'agression, une histoire naturelle du mal (Paris, 1969), passim.

⁽⁶⁾ Cf. J. Séguy, La fonction minimale du dialecte, Les dialectes romans de France à la lumière des Atlas régionaux (Paris, 1973). C'est cet article qui fonde concrètement la théorie de la double fonction du dialecte, dont les généralistes avaient parfois eu l'intuition (sur ces antécédents, cf. notamment A. Meillet, Linguistique historique et linguistique générale 1, notamment p. 110, et A. Martinet, Dialect, Romance Philology VIII-1 (1954) ainsi que Eléments de linguistique générale (Paris, 1960), p. 160).

Daniel FABRE

Anticritique et autocritique

politic applications. The

Je n'ai pas de temps à perdre, surtout pour répondre à des compte rendus d'un ouvrage écrit depuis deux ans et que je ne considère pas comme définitif, très loin de là. Mais la parution dans le dernier numéro de Via Domitia (XVIII, Tome X 1974, p. 65-70) d'un long compte rendu signé J.L. Fossat de La vie quotidienne des Paysans du Languedoc au XIX* siècle (je rétablis le titre tronqué par l'auteur), les accusations graves qu'il contient mettant en cause au delà des faits la probité des personnes, et surtout les conditions de sa distribution gratuite lors de la première réunion du Comité de l'Association des Ruralistes Français dont je suis membre du bureau, m'oblige à répondre une fois pour toutes ce qui m'évitera de le refaire chaque fois qu'un collègue m'interrogera sur ces petites tempêtes toulousaines.

D'abord examinons comme le veut la plus saine méthode les conditions d'énonciation de ce texte très circonstanciel. J.L. Fossat est le porte-voix d'un rejet collectif qui a suivi de très près la disparition de notre maître Séguy à la mémoire duquel le livre est dédié et pour tout dire, par certains aspects, il y a là du conflit de génération; nous n'infligerons pas au lecteur les émouvantes péripéties de ce règlement de compte discret. Que l'on sache seulement que l'ostracisme ne fut jamais réciproque, que toute explication claire nous fut toujours refusée et que ces nuages se sont aujourd'hui évanouis je ne veux pas savoir pourquoi.

Venons en à l'énoncé lui-même. J.L. Fossat distingue avec pertinence deux projets dans notre travail : 1. Un projet descriptif, 2. Un projet démonstratif qui, dans les circonstances historiques présentes, apparaît comme militant.

Que dit-il du projet n° 1 ? C'est de « l'ethnographie pour l'ethnographie », c'est « la bibliothèque rose et noire de l'anthropologie » (p. 66) c'est du « cousu roman » non scientifique. Il est extrêmement important de savoir aujourd'hui que J.L. Fossat détient le critère de la scientificité anthropologique et qu'il en exclut « Soleil Hopi » de Don C. Talayesva et avec lui sans doute l'ensemble des textes de « Terre Humaine » des recherches d'Oscar Lewis, des compte rendus d'autobiographies des élèves de F. Boas; « tout ça c'est du roman ». Rappelons à l'auteur que l'ethnographie pure, d'abord identifiée à la description d'objet, absente par choix de ce travail, n'existe pas et n'a jamais existé, qu'il n'est pas de description transparente,

débarrassée de toute activité interprétative et qu'en cela à tous moments l'ethnologue peut reconnaître dans nos pages des tentatives d'explications plus ou moins achevées, plus ou moins réussies mais toujours présentes au cœur même de la description.

Mais suivons l'auteur et allons plus avant dans la critique de détail.

D'abord des assertions qui mettent en cause notre honnêteté vis à vis du lecteur. « Un chapitre sur le vent d'autan, fruit de réminiscences de certain colloque transdisciplinaire ». Nous n'avons pas directement participé à ce colloque (Toulouse, mars 1971) et ce chapitre n'est pas fabriqué à coup de réminiscences mais sur une enquête méthodique sur 17 villages du Bas-Languedoc (elle a été amplifiée depuis) dont le lecteur trouvera la référence précise dans la Revue des Langues Romanes T. LXXX, n° 1973, 1° fascicule, pp. 144-145; notre chapitre rend compte de ces travaux en allégeant deux petites publications scientifiques et à vrai dire le fameux colloque fut intéressant certes mais de nulle utilité pour l'ethnologue de terrain. L'enquête sur le Vent d'Autan n'a pas encore abouti à un travail d'ensemble qui promet pourtant d'être passionnant.

« Un chapitre sur les pratiques magiques en souvenir d'un mémoire d'Etudes Supérieures »; il faut éclairer le lecteur, nous n'avons jamais, ni Lacroix ni moi-même, écrit de mémoire d'Etudes Supérieures sur les pratiques magiques. J.L.F. confond avec le travail de notre camarade J.P. Piniès sur le sorcier (Essai sur la magie populaire dans le Pays d'Aude, Toulouse 1970). Mais que l'on sache ceci, beaucoup d'enquêtes sur la sorcellerie languedocienne ont été menées en collaboration avec notre camarade et là, J.L.F. tombe très mal mais j'affirme : 1. bien connaître ce type de travail et surtout, 2. avoir soigneusement évité de déflorer la thèse de troisième cycle de l'ami Piniès dont nous connaissons la teneur. D'ailleurs qu'il cite la source du chapitre sur l'armier messager des âmes où est établie pour la première fois la conjonction historique : Purgatorier, Armier, Spirite, textes à l'appui! Il est désagréable d'être traité de plagiaire par un lecteur pressé qui ignore l'état de la question. Viennent ensuite les critiques « à côté ». L'auteur nous reproche de ne pas avoir dépouillé « les milliers de parcellaires languedociens », épreuve de passage définitive pour qui veut parler un peu de l'anthropologie du Languedoc. J'avoue qu'un tel argument laisse rêveur, que J.L.F. cite la thèse portant sur un coin du Languedoc où les parcellaires sont tous, intégralement, dépouillés! Le très remarquable ouvrage d'E. Le Roy Ladurie sur « Les Paysans du Languedoc » (XV°-XVII° siècles) est fondé sur l'analyse d'un échantillon de compoix, il n'en est pas moins fondamental. Ceci dit, contrairement aux assertions de l'auteur, nous avons lu, cité, utilisé les travaux de géographes portant sur la zone, ils sont tous cités en bibliographie et reviennent constamment dans le décompte des sources par chapitre; le lecteur voudra bien vérifier. Le problème fut même d'intégrer de façon cohérente cette masse énorme et la première partie du livre « Espace et classes » témoigne d'un effort en ce sens qui nécessairement laisse une impression d'inachèvement. Car venons-en là à un point essentiel : la collection interdit le diagramme, la carte, la liste statistique, etc., et à la limite contraint au minimum de chiffres; les critères rigoureux du tribunal universitaire sont ici complètement déplacés.

Venons-en aux seules critiques précises et argumentées de l'auteur sur la face ethnographique de l'ouvrage. A la vérité je ne connais des marchés et des éleveurs que ce que mes amis des Pyrénées audoises m'en ont laissé voir et ce que J. L.F. lui-même m'en a appris. Nous le citons précisément, notre citation, c'est la règle, est nécessairement tronquée; qu'il veuille bien nous excuser de n'avoir pas intégré totalement et entre guillemets les 64 pages et les 94 photographies de son Marché du Bétail, beau travail où tout se tient et dont l'extraction d'un détail est certes périlleuse. Ceci dit je ne me considère pas comme initié à la dure société des marchés, je ne suis pas sûr d'avoir saisi « les mécanismes complexes d'un monde qui ne se livre pas au premier anthropologue venu de Toulouse ou de Carcassonne », et là J.L.F. a tout à nous apprendre, nous le jugerons à terme sur sa pédagogie. Notons ce fait capital que le marché est un champ clos de la lutte des classes, que ce concept n'est pas absent de notre recherche et qu'il est abondamment explicité ailleurs, nous avons eu un tort c'est de ne pas le situer là, sur le foirail, où il atteint sans doute son paroxysme, sous des échanges très ritualisés. Cette absence qui touche au point sensible du lecteur J.L.F. nous vaut une bordée de qualificatifs méprisants : « folklorisants superficiels » « premier anthropologue venu » « les auteurs (n'ont) même pas vu la surface des choses et des hommes qu'ils prétendent avoir examinés »; ils sont à la mesure de la respectable passion que J.L.F. met dans son propre travail et démontrent qu'il y a deux types de spécialistes : les uns pédagogues et indulgents —, combien de fois J. Séguy a-t-il avec sa tendresse bougonne remis dans la voie un chercheur qui se fourvoyait et ceci, comme on dit, « sans en faire un plat » —, les autres, agressifs et vindicatifs et faisant montre du comportement territorial typique que les ethnologues ont si bien défini, dans le cas précis je pense que nous avons mal jugé de notre « distance de fuite ».

La deuxième face — démonstrative — de notre recherche excite peut-être J.L.F. plus confusément, il y revient sans arrêt et semble en faire l'argument décisif qui condamne tout notre projet. Nous notons d'abord la constance des prétéritions : « ...Je ne suis nullement décidé à suivre les auteurs dans le champ des discordes (la dialectique Nord-Sud) où ils tentent — très malhabilement — d'entraîner le lecteur naïf ». ... « le premier programme, celui des militants occitans, ne m'intéresse pas ici; et je ne l'examinerai même pas... » L'auteur en fait nous vilipende à ce sujet depuis une bonne page, il y revient à la page suivante et il ne peut s'empêcher d'achever là-dessus son compte-rendu. Cette obsession mérite un examen. Il est vrai qu'une partie de notre analyse tend à montrer que les personnalités ethniques pas seulement occitane mais aussi basque, bretonne, catalane, etc., supportent au XIXe siècle un assaut extraordinairement répressif de la part de l'Etat français mais qu'en fait et le comportement étatique le prouve des différences profondes opposent encore les diverses communautés ethniques qui forment la France. Selon J.L.F. c'est une thèse « littéraire » fondée sur des assertions fantaisistes « les cautions de type littéraire à cette théorie générale sont-elles recevables, fussent-elles de Stendhal? que vaut cette littérature ? ».

Le premier argument qu'il nous oppose est, disons le tout de suite, « énorme ». J.L.F. nous met dans la bouche une théorie de l'affrontement colonial universel du Nord et du Sud : « le degré maximal de l'aliénation culturelle serait représenté, selon une telle hypothèse, par l'Andalousie? » C'est le moyen choisi pour nous faire passer pour des imbéciles mais la ficelle est décidément trop grosse. Il est bien entendu que la « dialectique » centre-périphérie, régions « développées » — régions « moins développées » n'a rien à voir avec la latitude en soi mais qu'en France, Italie, Espagne, dans le cadre de chaque Etat elle apparaît comme un problème fondamental. Il se trouve que chez nous et nos voisins c'est en termes de Nord et Sud que l'on peut la formuler. Mais c'est là un argument cher à J.L.F., il y revient : « les auteurs dans la page de publicité qui présente leur biographie se comportent en nordistes; on leur conseille de porter un regard aigu sur la carte réduite qui sert d'exergue à Via-Domitia; le quadrilatère européen Bilbao-Bordeaux-Mende-Tarragone a de quoi surexciter la fonction anthropologique qui sommeille en chacun de nous ». Ce n'est pas nous qui allons tracer une frontière sur les Pyrénées et qui avons fait qu'au Nord de la chaîne les communautés paysannes soient au Sud de l'Etat français qui depuis des siècles, directement ou par bourgeoisie interposée, refoule la culture populaire. J'avoue qu'il est stupéfiant d'avoir à répondre à de tels arguments. Mais allons plus loin. L'ethnographie comme elle doit être, au ras du quotidien, percoit les micro-différences et permet de définir l'Europe romane, par exemple, et pourquoi pas l'aire indoeuropéenne, et pourquoi pas la paysannerie mondiale dans son ensemble... comme un tissu continu mais délicatement varié. Cependant il est parfaitement vrai qu'il n'y a en 1880 guère de différence fondamentale entre un paysan languedocien et un paysan lorrain, si nous les situons non aux bouts du continuum de micro-variations qui les séparent mais par exemple dans leur relation au terroir ou à l'Etat... Mais il n'est pas mauvais de temps à autre d'élever un peu le regard. Et là nous avons des guides, autres que Sendhal n'en déplaise à notre censeur. J.L.F. a peut-être entendu parler des grands statisticiens du XIX^e siècle, les Guerry, les Dupin, les d'Angeville. Un sociologue des religions, F. A. Isambert, en rend compte dans un article court mais riche « Nord et Midi chez les statisticiens de la première moitié du XIX° siècle » (Annales de l'I.E.O., 4° série, n° 1. Automne 1965), la réédition récente de l'ouvrage de D'Angeville « Essai sur la statistique de la Population française. Paris 1836 » nous met sous les veux un texte fondamental. Dans les années ci nquante des ethnologues sérieux, Ch. Parrain, P. Delarue, ont, après G. Jeanton, repris ce problème de la division de la France en zones culturelles, le bulletin ronéoté Mois d'Ethnographie Francaise de l'époque en fait foi, il coïncide avec la tentative importante de l'ethnolinguiste allemand F. Krüger: Géographie des traditions populaires en France. Mendoza, 1950, 255 pp. Aujourd'hui la dernière décennie voit ce thème de la géo-anthropologie ressurgir dans des entreprises très diversifiées qui ne peuvent être accusées de dévationnisme gauchiste « triste, flou, confus et ténébreux ». D'abord des historiens, ceux d'Aix-en-Provence, remarquables analystes de la sociabilité méridionale, M. Agulhon et M. Vovelle, il est urgent de les lire. Ensuite les chercheurs du Centre de Recherches Historiques (E.P.H.E. VI° section), E. Le Roy Ladurie réédite d'Angeville et le fait précéder d'une remarquable introduction où il est dit : « A elles seules les différences linguistiques suffisent pour introduire ou préserver divers contrastes: elles différencient les cultures régionales des sub-culturelles Le territoire de l'historien, p. 364) : toute l'introduction, de cette veine, doit être lue d'urgence, c'est un historien normand qui parle. L'excellente enquête sur Le Conscrit Francais (Mouton, 1973) prolonge et illustre les grandes intuitions statistiques étant donné bien entendu que l'interprétation des cartes est très nuancée. Viennent à leur place, capitales, d'une très grande précision, deux thèses majeures que notre censeur aurait à lire : A. Armengaud : les Populations de l'Est Aquitain au début de l'époque contemporaine, Recherches sur une région moins développée. Mouton, 1961. Précisons immédiatement que nous n'avons pas inventé ce titre, qu'Armengaud ne peut être soupconné d'avoir eu le nez collé sur son micro-terrain, ses contributions au niveau national et européen en témoignent; R. Dugrand : Villes et Campagnes en Bas-Languedoc, P.U.F. 1963, a magnifiquement démontré le mécanisme de désindustrialisation qui frappe la région au XIX° siècle. Enfin un dernier dossier doit être médité: L'Atlas de la France rurale de Duplex (Colin, 1968) auquel la revue « Etudes Rurales » a consacré un numéro spécial (n° 27) : ces cartes nous provoquent à la réflexion car, on s'y attendait, elles n'ont rien d'uniforme; la différenciation culturelle qui peut être à la fois une cause structurelle et conjoncturelle nous propose dans certains cas quelques clés. J.L.F. est un très remarquable linguiste. Je n'oserais pas m'aventurer sur le terrain de ses sources en lexicologie par exemple, mais ses lectures en anthropologie sont très récentes et ses lectures en histoire encore virtuelles, c'est du moins ce que son compte rendu laisse entrevoir; qu'il nous pardonne mais il est toujours délicat de reprocher à quelqu'un comme il le fait à notre égard, de ne pas avoir tout lu, c'est un argument trop facilement réversible.

Ceci dit, notre travail est largement provisoire. Je ne pense pas que beaucoup de contributions importantes parues avant la fin de 1972 nous aient échappé, mais nous sommes lié à un état daté de la recherche en général et de la nôtre en particulier. Là où il avait encore quelques trous nous avons apporté notre pierre : sur l'ethnoscience avec deux enquêtes personnelles (l'ours, l'autan), sur la répression scolaire à propos de laquelle nous avons manié beaucoup de liasses d'archives, (la thèse en cours de G. Calvet montre à quel point l'école a écrasé les cultures paysannes occitanes), sur les croyances et le tripartisme (brueish, endevinaire, armier) où nous avons poursuivi sur la voie que R. Nelli et J.P. Piniès avaient tracée, sur la violence et la jeunesse où, à certains égards, à partir des beaux travaux de F. Baby, d'Y. et N. Castan j'ai écrit le brouillon de quelques chapitres de ma thèse en cours. A côté de cela des pans entiers nous échappent faute de documents : rien n'existe, Van Gennep le remarquait déjà, sur les communautés vignerones du Languedoc surtout quant aux rituels liés à la vigne; la thèse encore inédite de J.M. Petit, celle en préparation de M.N. Garric apporteront beaucoup. Rien non plus sur le détail des stratégies matrimoniales. A. Souriac pour le Pays de Sault et A.M. Jeay pour la Montagne Noire orientale apportent des contributions décisives, mes propres recherches sur la jeunesse et la sexualité me permettraient aujourd'hui de doubler certains chapitres. Les luttes paysannes archaïques sont relativement bien connues mais les conflits rouges-blancs dans l'Hérault par

exemple l'étaient moins, les historiens montpelliérains sont en train de renouveler notre vision des choses. Dans la lignée du très beau travail de R. Dugrand sur « la Garrigue montpelliéraine » P.U.F. 1964, modèle d'écologie historique d'un paysage, des analyses sont entreprises par les géographes toulousains sur le Cabardès, sur les Pyrénées Orientales; c'est ainsi, par des études typiques d'éco-systèmes, de leurs implications socio-économiques et culturelles, qu'il faudrait reprendre minutieusement la description des « pays » à l'intérieur de cet immense Languedoc. Ajoutons à cela une douzaine d'erreurs caractérisées à effacer dans une réédition. Cela ne nous empêche pas de revendiquer un double droit : à la vulgarisation d'abord, loin des censures universitaires, à l'essai ensuite avec ses audaces d'analyse et d'expression et à la limite ses risques de pensée qui toujours doivent acompagner et même précéder la recherche. Que l'on sache qu'au détour de quelques pages des pistes futures ont été repérées, certaines sont peut-être des impasses, d'autres se sont déjà révélées fécondes. Ajoutons que nous n'avons pas tenu à briller à peu de frais en faisant état de nos recherches sur la tradition orale, il est parfois bon de risquer quelques pas hors de son territoire.

Ce qui devait être dit est dit. J.L.F. sera peut-être étonné de la vivacité de ma réaction (elle n'engage pour le moment que moi, J. Lacroix répondra s'il le juge utile) car son texte ne contient pas que des coups de griffe, il y a de temps à autre quelques douceurs mais le mélange n'a pas pris, l'encre noire de l'inquisition hâtive surnage. Il est très maladroit, pour un jeune chercheur aspirant à une position où la recherche sera vraiment l'essentiel de son activité, de réagir aussi vertement à tous les coups de trique mais la docilité est à tout prendre une habitude bien pire même si elle est finalement plus payante. Il serait bon que cet échange inaugure une habitude de discussion franche et directe du travail de chacun dans le groupe des ruralistes toulousains, mais évitons désormais de jouer les grands censeurs, laborieusement spirituels, dans des revues qui, comme Via Domitia, sont de parution rare et attendue et feraient donc mieux d'occuper leur place à autre chose. Il n'est cependant pas mauvais que l'on puisse à la fois se houspiller et travailler ensemble, cela change des rapports feutrés et des on-dit impitoyables qui caractérisent notre corporation aux abois. Mais, pour l'heure, cette querelle a déjà un goût de rance et il serait temps de passer à autre chose: chercher, inventer... alors, au travail!

Juan A. FRAGO GRACIA

Dialectología diacrónica y sincrónica :

la supuesta preposición carra
(var. carria-)

en la ribera navarroaragonesa

1. ANOTACIONES METODOLÓGICAS

- 1.1. Fuera de una consideración puramente teórica, es palpable la dificultad de compaginar en la práctica del estudio lexicológico los dos ejes de la dicotomía saussureana; sobre todo cuando la investigación se enfrenta a vocabularios, o a formas aisladas, registrados en áreas carentes de una suficiente caracterización lexicológica, basada en el sistemático despojo de sus fondos documentales y en la adecuada interpretación de estos datos históricos. Pero esta dificultad metodológica de ninguna manera es un obstáculo insalvable que impida la conjunción de los puntos de vista diacrónico y sincrónico en el quehacer lexicológico. Del mismo modo, también existen serios inconvenientes para el conocimiento de la moderna configuración lexical de cualquier dominio, si no se cuenta con las necesarias monografías sobre las distintas hablas locales o regionales en él localizadas. Ya se sabe que el primer problema con que tropieza el lexicólogo, no importa cuál sea la orientación de su trabajo, consiste precisamente en la necesidad de disponer de un corpus lo más coherente y fidedigno posible.
- 1.2. Es evidente que, si se cumple este doble requisito correcta atestiguación de hechos léxicos actuales, complementados por un fehaciente registro documental —, puede emprenderse con las obligadas garantías de rigor científico la tarea de relacionar el pasado con el presente de un léxico o de un elemento de vocabulario dentro de un área bien determinada geográfica e históricamente. Es factible así tal caracterización histórica, sobre todo de vocabularios dialectales que, por lo general, son los que ofrecen una personalidad léxica peor definida; asimismo, gana en claridad la reconstrucción de los intercambios léxicos entre diferentes dominios lingüísticos a lo largo de los siglos. En este sentido, los resultados obtenidos en trabajos que no atiendan escrupulosamente a esta doble vertinente metodológica, están siempre expuestos a la rectificación exigida por el hallazgo de nuevos materiales. De ello dan fe los estudios dirigidos al descubrimiento de los préstamos léxicos y que, al menos por lo que respecta al dominio iberorrománico, siempre chocan con la deficiente determinación de la genealogía léxica peculiar de los varios espacios dialectales.
- 1.3. La cuestión es harto más compleja en el caso de intentarse la genealogía léxica total o parcial en el primer supuesto las difi-

cultades antes apuntadas son, lógicamente, sensiblemente mayores — por referencia a ámbitos en los que su antigua conformación dialectal se ha visto fuertement erosionada y hasta prácticamente eliminada — con gradaciones cronológicas y geográficas a veces notables dentro de un mismo territorio — por un proceso de uniformación lingüística llevado a cabo desde una pujante lengua literaria, generalmente vehículo de un fuerte poder socio-político. Ya se sabe que, sin embargo, esta clase de sustituciones rara vez son completas; a menudo, aun en las situaciones más extremas de nivelación lingüística, quedan vestigios, más o menos numerosos y más o menos actuantes en la comunidad de hablantes, de la desaparecida configuración dialectal. Es cierto también que la actual distribución geográfica de tales hechos lingüísticos en pocas ocasiones será reflejo fiel de la antigua extensión de cada uno de ellos sobre un dominio dialectal de las mencionadas características.

- 1.4. Por lo que al léxico respecta, las viejas palabras dialectales encuentran las mejores condiciones de pervivencia, como por lo demás no podía dejar de ser, en medios rurales lingüísticamente conservadores, si bien hay que contar siempre con las consabidas variantes fonéticas y semánticas en el moderno registro espacial de esta clase de palabras. En dicho ambiente humano ha tenido poco uso, o ha sido totalmente desconocida, buena parte de los términos de cultura de cualquier vocabulario, en tanto que han hallado un profundo arraigo las voces relacionadas con los particulares hábitos sociales y económicos vigentes en un área determinada; en suma, las palabras de uso cotidiano en círculos restringidos a una categoría local o, todo lo más, regional. Sin pretender ser exhaustivos, podemos considerar que la frecuencia más alta de arcaísmos léxicos dialectales se da en las siguientes esferas del vocabulario:
 - A) Denominaciones del terreno y de sus propiedades.
 - B) Términos de la fauna y flora.
 - C) Nombres de las técnicas tradicionales de cultivo y pastoreo.
 - D) Elementos léxicos referidos a la producción artesanal.
- E) Toda clase de voces de uso familiar, en particular las de valor afectivo.

Este tipo de palabras difícilmente es reemplazable por equivalencias léxicas de la lengua invasora, aun en la eventualidad de que ésta las posea; las encuestas dialectológicas llevadas a cabo en el plano sincrónico son bien elocuentes al respecto.

En el mismo orden de cosas — y particularizando ya sobre las tierras aledañas al ría Ebro, en el antiguo dominio dialectal del aragonés — es de señalarse el alto índice observado en la persistencia de voces dialectales sufijadas, mientras que las correspondientes formas simples se han visto relegadas por términos castellanos equivalentes. Es preciso hacer hincapié en que el tenaz enraizamiento regional de semejantes formaciones léxicas dialectales se debe, precisamente, al hecho de tratarse de nombres usuales en un área muy limitada y pertenecientes a los apartados léxicos arriba propuestos. Sea como fuere, nos encontramos con que una de las causas determinantes para que ello haya sido así es la dificultad de disponer de parecidas sufijaciones sobre los términos simples castellanos, con idénticas referencias semánticas a las expresadas por los mencionados dialectalismos sufijados. Vemos, pues, que a los motivos semánticos para el mantenimiento de elementos léxicos dialectales pueden superponerse otras razones de índole morfológica.

En el habla de la comarca de Borja (provincia de Zaragoza) se registran, entre otros muchos, los siguientes dialectalismos formados por sufijación, doblemente representativos de lo dicho porque, de un lado, todos aparecen con F- inicial conservada, en oposición a las formas simples de la lengua oficial también vigentes en esta misma área, que presentan la pérdida de dicho sonido inicial etimológico de acuerdo con la evolución normal en castellano. De otro lado, los aquí aducidos arcaísmos dialectales sufijados ofrecen notables diferenciaciones semánticas frente a las palabras simples originarias:

Cast. hijo/ arag. fillesno, fillezno 'cría de ave', 'muchacho de corta edad'.

Cost. hongo/ arag. fongón y fongonazo 'persona de cuerpo voluminoso'. (Se aplica sobre todo a las mujeres gruesas).

Cast. horca/ arag. forcacha 'palo en forma de horca que se emplea generalmente para sostener ramas sobrecargadas de fruto', arag. forconada 'cucharada'.

Cast. hoya/ arag. foyeta, foeta 'hueco de la nuca'.

Cast. hurgar/arag. furgazo 'cuchillada', 'pérdida de dinero por pago de impuestos, préstamo, etc.' (Comp. esp. sablazo id.).

1.5. No obstante los escollos que surgen en todo intento de establecer cualquier genealogía léxica en un área determinada, sobre todo en aquellos espacios en los que la continuidad lingüística ha sido rota por la introducción de otra lengua, estamos de acuerdo con Chaurand cuando se pronuncia sobre la posibilidad de relacionar el despojo de fondos documentales dialectales con los resultados de las modernas encuestas dialectológicas: « Il ne saurait y avoir d'adéquation entre les deux objets, d'autant qu'aux différences d'époques s'ajoutent celles qui se rapportent aux milieux. Cela dit, il y a pourtant une grande parenté entre études de dialectologie ancienne et recherches de dialectologie moderne » (1). Sin embargo, las reservas de Chaurand — acerca de la adecuación entre hechos léxicos pertenecientes a medios humanos social y culturalmente diferentes y alejados en el tiempo - desaparecen o se atenúan al máximo en el momento en que se consigue reunir un corpus sincrónico que presente fuertes lazos con su diacronía documental, a ser posible referido a un contexto social históricamente homogéneo y dentro de una localización geográfica muy precisa, salvadas, claro está, los diferencias que ineludiblemente han de darse entre, por ejemplo, un estadio medieval y otro incluído en la realidad lingüística vivida por el investigador.

Es obvio que el objetivo de acortar distancias cronológicas en la histaria de los elementos de vocabulario por medio de su fijación deumental es una tarea difícilmente abordable, si se pretende llevarla a cabo sobre todo el acervo léxico de un dialecto; pero puede conseguirse con relativa comodidad sobre corpus restringidos, cuyo estudio se vea favorecido por la disponibilidad de suficientes fuentes textuales. En la concreción del corpus debe buscarse la mayor coherencia posible tanto lingüística como extralingüística, de modo que la labor documental repose sobre bases uniformes de consulta. Tales condiciones se presentan en muchos vocabularios específicos, como pueden ser, pongamos por caso, los diferentes léxicos particulares de las distintas actividades o profesiones (agricultura, artesanía, comercio, oficios liberales, etc.).

Mención aparte merece la formación del corpus constituído por las denominaciones corográficas existentes en cualquier dominio, sobre todo por los nombres de lugar menor. Y esto por dos razones fundamentales : en primer lugar, porque, dado el hondo arraigo local tan frecuentemente comprobado en los topónimos — de sobras conocida es la inercia que rige en la vida y transmisión de los nombres de lugar a través de sucesivas generaciones —, es más factible hallar una relación entre la actual conformación lexical de un área dada y las de otros estadios lingüísticos que allí se desarrollaron en tiempos preté-

⁽¹⁾ J. Chaurand, Introduction à la dialectologie française, Paris (Bordas), 1972, p. 141.

ritos; en segundo lugar, porque las mismas características del léxico toponímico hacen bastante fácil su registro documental: cartularios, documentos notariales de compra-venta, acuerdos sobre delimitaciones territoriales, catastros, etc. Este tipo de documentos por lo común reproduce con gran fidelidad las formas toponímicas, además de otras con ellas relacionadas, que, en rigor, ocupan el interés central de sus redactores; incluso en los documentos escritos en bajo latín medieval se trasluce la tendencia a respetar la forma romance de los nombres geográficos.

Es verdad que de esta manera sólo se alcanza una identificación fragmentaria del carácter lexicólogico propio de un área concreta; pero no es menos cierto que los resultados parciales así obtenidos permitirán un acercamiento positivo a la elucidación global del problema de genealogía lexicológica casi indefectiblemente inscrito en la mayoría de los dominios dialectales. Ni qué deci tiene que los materiales allegados con arreglo a este criterio siempre serán utilizables en una empresa lexicográfica de conjunto, además de servir de indicios representativos del idóneo planteamiento de la mencionada problemática general.

1.6. Los límites de este trabajo no nos permiten elaborar un corpus siquiera reducido; permítasenos ejemplificar lo que llevamos dicho con un tipo léxico documentado en la Ribera navarroaragonesa del Ebro y en tierras próximas a la línea del río ibérico, y que, a nuestro entender, no ha sido convenientemente enjuiciado. En este caso léxico se hace palmaria la necesidad de realizar con el mayor cuidado la etimología integral, histórica y estática, en el análisis genealógico de las palabras. Semejante enfoque lexicológico es realmente insoslayable en el estudio de hechos léxicos ubicados en áreas dialectales o que en su día lo fueron; entonces la concurrencia de criterios lingüísticos y extralingüísticos debe ser considerada con la más extremada atención.

Idéntico tratamiento requiere la delimitación de la personalidad histórica propia del léxico de cualquier domino lingüístico, dialectal o no. Es indudable que todos la tienen, ya que es impensable un área desprovista de fondo lexical autóctono, o que en una u otra ocasión no haya servido de punto de partida o de paso en la migración de las palabras. Ocurre, sin embargo, que algunos espacios dialectales — tal es el caso del aragonés — aparecen con una pobre caracterización lexicológica, fruto del poco interés que en este sentido se les ha prestado; de suerte que los elementos de vocabulario usuales en tales territorios son considerados dialectales sólo en tanto en cuanto presentan rasgos lingüísticos, sobre todo fonéticos,

que difieren de los tenidos como propios de las lenguas vecinas, sin tener en cuanta los casos que reflejan simples evoluciones coincidentes, ni los nada infrecuentes enmascaramientos fonéticos o morfológicos experimentados por voces genuinamente dialectales.

En conclusión, las reminiscencias léxicas dialectales — y lo mismo cabría decir en cierta medida de las actuales peculiaridades regionales — obligan a conceder un especial relieve a la perspectiva histórica, en la que ningún recurso es desdeñable si ayuda a solucionar el problema propuesto. En la cuestión de lexicología dialectal que abordamos a continuación se comprueba la validez de la etimología integral, planteada sobre la realidad de la concreta distribución geográfica diacrónica y sincrónica de un tipo léxico en el ámbito dialectal navarroaragonés. Se trata, en definitiva, de establecer in situ la genealogía de un término con explícita constancia de los valores que haya podido tener, e inevitables referencias a su campo léxico.

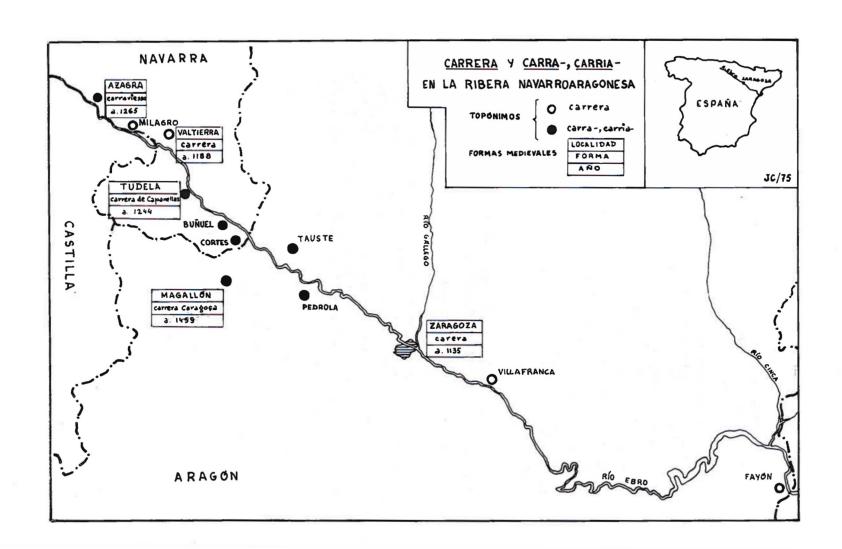
2. CARRERA Y CARRA-, CARRIA- EN EL ÁREA NAVARROA-RAGONESA DEL VALLE DEL EBRO.

2.1. Carrera (< lat. *CARRARIA) es hoy termino desusado en la mayor parte del área navarroaragonesa con el sentido de 'camino carretero', como también parece serlo en el español general, a pesar de hallarse la ac. 'camino real o carretera' incluída sin localización en el DRAE, s.v., 4° ac. (²). Tampoco se conserva en el valle del Ebro la otra ac. de 'calle, vía urbana' que tuvo carrera en la Edad Media; sólo en los puntos aragoneses próximos a Cataluña, de habla catalana o fuertemente influenciada por el catalán, se registran vestigios de este segundo valor semántico de carrera; en vías de desemantización lo hemos recogido en Mequinenza Z (³), localidad donde, en cambio, son plenamente vivas las formas carré(r) 'calle' carredó (sens'aisida) 'calleja', 'calle sin salida'; Casacuberta y Corominas documentan también carrera 'carrer d'una població' en Ansó H y en dos hablas oscenses vecinas al dominio catalán (4). En la Litera es

⁽²⁾ DRAE : Real Academia Española, Diccionario de la Lengua española, Madrid 1970.

⁽³⁾ Los nombres de las localidades citadas en este trabajo irán seguidos de la letra inicial de las respectivas circunscripciones provinciales a que pertenezcan (Navarra, Huesca y Zaragoza).

⁽⁴⁾ J.M. Casacuberta y J. Corominas, Materials per a l'estudi dels parlars aragonesos. Vocabulari, en Butlleti de Dialectologia Catalana XXIV (1936), pp. 158-83.



usual carrerón 'senda' (5), derivación morfosemántica de carrera 'camino carretero', y en el valle navarro de Roncal se encuentra la variante significativa de carrera 'cada una de las maderas o vigas del tejado que se colocan junto a la « bizcarra » del mismo' (6).

Vemos, pues, que este término ha gozado de una amplia y antigua difusión en el área navarroaragonesa; la documentación medieval de esta región es concluyente al respecto, tanto en lo que se refiere al sentido de 'camino' como al de 'calle', y lo mismo en su empleo de apelativo que de topónimo. Vamos a limitarnos a reflejar la distribución medieval de carrera en la línea del Ebro navarroaragonés, con objeto de mantener la coherencia geográfica respecto al contexto espacial en el que centraremos la discusión sobre carra, carria-:

Zaragoza, a. 1135 : « est illa tenda in Cinieza, in illa car[r]era »(7); a. 1275 : « in carraria que intratur ad corralem ubi venduntur los cantaros » (8).

Tudela N, a. 1216: « duas vineas in termino de Pratella de la carrera de la Cruç en suso » (9); a. 1244: « es tenençia lur mallolo carrera de Capanellas » (10).

Valtierra N, a. 1188 : « In Carrera I peçam iuxta don Polum » (11).

Documentación navarra de *carrer*, forma hoy usual en algunas hablas del Este aragonés y en catalán : « E los dos pedaços devanditos que vos damos en guendaria, el uno se afronta al *carrer* de Aittago » a. 1289 (12).

⁽⁵⁾ B. Coll y Altabás, Colección de voces usadas en la Litera, apud J. Borao, Diccionario de voces aragonesas, Zaragoza 1908, segunda edición (s.v.).

⁽⁶⁾ J.M. Iribarren, Adiciones al vocabulario navarro, Pamplona (Inst. « Principe de Viana ») 1958, s.v. carrera.

⁽⁷⁾ L. Rubio, Los documentos del Pilar. Siglo XII, en Archivo de Filología Aragonesa XVI-XVII (Zaragoza 1965-66), pp. 215-450, doc. 17, p. 229.

⁽⁸⁾ A. Canellas, Colección diplomática del Concejo de Zaragoza (Años 1119-1276), Zaragoza 1972, doc. 148, p. 245.

⁽⁹⁾ M.C. Orgástegui, Tudela durante los reinados de Sancho el Fuerte y Teobaldo I (1194-1253), Zaragoza 1971. Tesis de licenciatura mecanografiada, actualmente en prensa en los *EEMCA*, doc. 20.

⁽¹⁰⁾ J.M. Lacarra, Documentos para el estudio de la reconquista y repoblación del Valle del Ebro, en Estudios de Edad Media de la Corona de Aragó V (Zaragoza 1952), doc. 397, p. 612.

⁽¹¹⁾ J.M. Lacarra, op. cit., doc. 395, p. 607.

⁽¹²⁾ S. A. García Larragueta, El Gran Priorado de Navarra de la Orden de San Juan de Jerusalén, Pamplona (Inst. « Principe de Viana ») 1957, doc. 508.

Ya hemos aludido más arriba al estado actual del tipo carrera con uso de apelativo en las hablas del valle del Ebro; como topónimo lo encontramos en los siguientes puntos de la ribera de este río:

Milagro N — Carreraza

Valtierra N — Carreras

Villafranca Z — Carreras, Varella Carreras

Fayón Z — Camí de la Carrerada

Es fácil comprobar que la toponimia representa una mayor concordancia con el estado de cosas verificado en la documentación medieval, que la observada en el habla viva, donde, como ya se ha dicho, sólo el extremo oriental guarda precariamente carrera con vigencia semántica.

El área navarroaragonesa atestigua con respecto a carrera una problemática similar a la de los otros dominios hispánicos; a saber, gran difusión y frecuencia de uso en épocas pasadas con los valores semánticos de 'camino' y 'calle', y un proceso de progresiva desemantización que ha desembocado en la casi general pérdida de su empleo apelativo, sólo mantenido en zonas muy localizadas y arcaizantes.

En el dominio castellano la documentación de carrera con los significados arriba reseñados es muy antigua, como puede verse en el DCELC, s.v. carro (13); pero este uso apelativo — nos referimos unica y concretamente a las acs. 'camino', 'calle' de carrera, no a los otros sentidos figurados que derivan de su contenido semántico etimológico — fue decreciendo paulatinamente, y así en Autoridades, s.v. (14), el soporte documental del significado 'camino' pertenece a un texto medieval, en tanto que para el de 'calle' la cita se limita a los nombres de calles madrileñas Carrera de San Jerónimo y Carrera de San Francisco, en los que carrera ya funcionaba con toda propabilidad como simple denominación topográfica. Lo incomprensible es que el diccionario académico se atenga aún al criterio de considerar apelativo un empleo léxico a todas luces exclusivamente toponímico (DRAE, s.v., 5° ac. 'Calle que fue antes camino. La Carrera de San Jerónimo').

Sin embargo, esta última ac. de carrera se conserva todavía viva en algunos puntos de América; tal es el caso de Bogotá, donde se

⁽¹³⁾ DCELC: J. Corominas, Diccionario crítico etimológico de la Lengua castellana, Berna (Ed. Francke) 1970, reimpresión.

⁽¹⁴⁾ Real Academia Española, Diccionario de Autoridades, Madrid (Gredos), 1969, edición facsímil.

designa así a las calles más largas de la ciudad, es decir, las longitudinales, a diferencia de las vías transversales que reciben otros nombres. Este hecho viene a coincidir con el carácter arcaizante del español americano, en el que carrera cuenta con una amplia gama documental ya desde los primeros tiempos de la colonización española (15).

En cuanto al espacio ligüístico catalán, la única forma actualmente usual es el masc. carrer 'calle', mientras que el fem. carrera 'camino', 'calle' está definitivamente anticuado (16).

2.1.1. Hemos tenido ocasión de concretar la autoctonía del tipo carrera a orillas del Ebro navarroaragonés; pero es de todo punto probable que esta caracterización pueda extenderse a la totalidad de nuestro antiguo dominio dialectal; aunque las noticias documentales abundan en este sentido, nos limitaremos a señalar el significativo hecho de su temprana atestiguación en la onomástica personal de esta región, por ejemplo en Igriés H, a. 1204, un Petro Carrera (17).

También otros miembros de la familia de carrera aparecen afincados desde antiguo en el léxico navarroaragonés. Así, carreta, documentado en el DCELC, s.v. carro, con fecha de 1200 y en el DHist., s.v., a finales del S. XIII (18), es para Corominas una voz de procedencia occitana o catalana por la sufijación que presenta, que, sin embargo, es igualmente característica de nuestro dialecto. En íntima conexión con este término encontramos carretera 'camino ancho', registrado para el castellano por el DHist., s.v., en Alfonso el Sabio; sobre esta forma disponemos de la siguiente documentación dialectal de 1368, localizada en Vera de Moncayo Z: « como ua al pontarron que yes en la carretera por do uan de Beruela a Vera » (19). Carretero 'constructor o conductor de carros' tiene en el DCELC, s.v. carro, fecha de 1157 sin acepción ni ubicación de ninguna clase; el

⁽¹⁵⁾ P. Boyd-Bowman, Léxico hispanoamericano del siglo XVI, London (Tamesis Books) 1972, s.v. carrera.

⁽¹⁶⁾ A. M. Alcover y F. B. Moll, Diccionari Català-Valencià-Balear, Palma de Mallorca-Barcelona 1968-69, s. vv.

⁽¹⁷⁾ A. Durán Gudiol, Colección diplomática de la catedral de Huesca, Zaragoza (CSIC) 1969, t. II, doc. 648, p. 623.

⁽¹⁸⁾ DHist. : Real Academia Española, Diccionario Histórico de la Lengua española, Madrid, 1933.

⁽¹⁹⁾ E. García Manrique, Vera del Moncayo. Un municipio del Somontano ibérico, Zaragoza (CSIC) 1958, p. 151.

DHist., s.v., lo despoja del Alexandre (h. 1250); nosotros descubrimos a un Iohan carretero habitante de Zaragoza en 1176 (20). Carretería (vid. acs. en DRAE, s.v.) no está datado en el DCELC y el DHist., s.v., lo fija cronológicamente en 1552; un documento aragonés nos sitúa esta voz en Zaragoza con el nombre de persona Bernardum de Carreteria, vecino de esta ciudad en 1255 (21).

2.2. Especial atención merece la forma carra (y su variante carria) que se encuentra entre los nombres de lugar de las tierras próximas al Ebro. Tal vez debido a un equívoco etimológico se ha dado una errónea interpretación gramatical a estos elementos léxicos, al atribuírseles función preposicional (22), con lo que el sistema de preposiciones del dialecto aragonés se ve aumentado con un elemento que sería usual en Magallón Z, localidad relativamente cercana al Ebro (vid. Mapa), como expresión del valor relacional 'hacia'. Por lo que se refiere a este punto geográfico aragonés, tenemos suficientes razones para argumentar en contra de esta supuesta preposición; en cuanto a la vecina ribera navarroaragonesa, nuestras encuestas realizadas a lo largo de esta línea del valle del Ebro arrojan las siguientes formas preposicionales, dialectales o regionales, actualmente vivas con dicho sentido:

Cara 'hacia', solamente en frases como cara el cierzo, cara el sol, etc., con sentido de orientación (la prepositición cast. hacia es más frecuente): en Lodosa, San Adrián y Azagra N.

Cara 'hacia' (general) : desde Tudela N a Caspe Z.

Cara, carancia, ancia 'hacia' : en Tauste Z.

Enta 'hacia' : en Mequinenza Z, cerca de la frontera catalana.

2.2.1. Menéndez Pidal piensa en cara como étimo para el ant. carra, que, influído analógicamente por hacia, habría dado el dialectal carria, formas las dos con -rr- inexplicable (23). El DCELC, s.v.

⁽²⁰⁾ M.L. Ledesma Rubio, La Encomienda de Zaragoza de la Orden de San Juan de Jerusalén en los siglos XII y XIII, Zaragoza (Publ. « Cátedra Zaragoza ») 1967, doc. 21, p. 213.

⁽²¹⁾ A. Canellas, op. cit., doc. 79, p. 181.

⁽²²⁾ Señalan carria como preposición aragonesa usual en Magallón Z: F. Lázaro Carreter, El habla de Magallón. Notas para el estudio del aragonés vulgar, Zaragoza (Inst. « Fernando el Católico ») 1945, p. 13; M. Alvar, El dialecto aragonés, Madrid (Gredos) 1953, p. 250; A. Zamora Vicente, Dialectología española, Madrid (Gredos) 1967, segunda edición, p. 276.

⁽²³⁾ R. Menéndez Pidal, Manual de gramática histórica española, Madrid (Espasa-Calpe) 1968, décimotercera edición, pp. 135, 337.

cara, propone para el sayagués carria, definido como preposición 'hacia', un cruce entre cara y carra 'camino' (Salamanca; 'carrera de media' en Andalucía), « palabra relacionada con carril, carrera, se dijo también carra como preposición, y contaminado por el sinónimo hacia, se ha usado carria en sayagués [L. Fernández : DHist.] y en dialectos modernos ». La hipótesis de Corominas nos parece más acertada, pero no estamos de acuerdo en que carria tenga absolutamente nada que ver con cara 'hacia'. Es más, ni siquiera puede admitirse sin reservas el aludido uso preposicional de carria en savagués, y sobre su pretendida vigencia en dialectos modernos no se nos aduce prueba alguna concreta; lo mismo puede decirse del carra 'hacia' defendido por Menéndez Pidal. Efectivamente, en el estudio de la lengua de Lucas Fernández hecho por J. Lihani sólo una vez aparece la forma carria en la siguiente cita textual : « Tiremos nuestro camino/allá carria la majada » (24), la misma que figura en el DHist. Para la variante carra Lihani reproduce este texto de Juan del Encina : « ¿ Qué quieres a Bartolilla ?/que ella y otra fu (sic) vezina/ carra san Juan del Enzina/son ydas a la vigilla » (25). Sospechamos, sin embargo, que en ambos casos carria y carra pueden ser simples elementos de composición toponímica, del mismo modo que veremos ocurre con estas formas en la ribera navarroaragonesa. Ello es evidente aplicado al segoviano carra, que Vergara define como unidad gramatical viva : « Carra (adverbio) 'hacia'. Así, cuando se dice carratablado, carramata y carraquintanar, equivale a decir : hacia o camino de Tablado, de la Mata o de Quintanar » (26).

2.2.2. Nos encontramos, pues, ante una etimología debatida y obscura, tanto en la vertiente diacrónica como en la sincrónica, de estas voces — más bien variantes de un sólo término —, cuyo registro presenta una gran dispersión geográfica en el ámbito iberorrománico, lo mismo en el dominio castellano que en las zonas dialectales leonesa y navarroaragonesa (27). Ciñéndonos a esta última, observamos que

⁽²⁴⁾ J. Lihani, El lenguaje de Lucas Fernández. Estudio del dialecto sayagués, Bogotá (ICC) 1973, pp. 229, 391.

⁽²⁵⁾ J. Lihani, op. cit., p. 391.

⁽²⁶⁾ G. M. Vergara, Voces segovianas, en Revista de Dialectología y Tradiciones Populares II (Madrid 1946) p. 604.

⁽²⁷⁾ Hay que advertir que en modo alguno es carra una voz dialectal, como afirma Corominas; también existe dentro del dominio propriamente castellano, pues ya la hemos visto en tierras segovianas, y conocemos un Pontón de Carrecalzada, topónimo menor burgalés en el partido de Castrojeriz (vid. P. Madoz, Diccionario geográfico-estadístico-histórico de España y sus Posesiones de Ultramar, Madrid 1846, t. V, p. 618).

la toponimia de su franja central ofrece una notable frecuencia de carra en el léxico corográfico. Tal tipificación toponímica, aproximadamente centrada en las tierras navarras bañadas por el río ibérico y en el Aragón Medio, se extiende hasta los límites del área lingüística catalana (28).

Al menos en lo que a la línea del Ebro respecta, estamos persuadidos de que carra (o carria) nunca ha sido una preposición propia, ni como alternancia ni como variación de cara; únicamente se utiliza como primer elemento de nombres de lugar compuestos heredados de épocas anteriores, y no hay ningún testimonio de empleo equivalente en las hablas vivas actuales, fuera de los casos existentes en la toponimia:

Azagra N — Carravioso

Tudela N — Carrainvierno, Carramurillo, Carramanquillo, Carracabanillas

Buñuel N — Carracortes, Carranovillas

Cortes N — Carratudela

Tauste Z — Carralas peñas, Carrapradilla, Carralavieja (var. Carrera Vieja).

Pedrola Z — Carralcalá, Carralampero, Camino de Carriaborja

Magallón Z — Camino de Carriazaragoza, Camino de Carriaborja Camino de Carriaveruela, etc. Señalamos topónimos de esta localidad, a pesar de no ser estrictamente ribereña del Ebro, por haber sido en ella donde se ha localizado el aparente valor preposicional de carria; de cualquier modo, tampoco rompemos la unidad geográfica del área estudiada, ya que el término municipal de esta villa apenas dista media docena de quilómetros de las orillas del Ebro. Se notará también que todos los topónimos aquí aducidos incluyen, además de carra o carria, un nombre de lugar en posición final, y que casi siempre se trata de un macrotopónimo (Borja, Pradilla, Zaragoza, etc.). Por otro lado, hemos observado que carra y carria se pronuncian indistintamente en los topónimos de esta zona, aunque la pri-

⁽²⁸⁾ Formas de carra-carria que hemos registrado en la toponimia aragonesa: Carriaranda Calcena; Carrahuerta Añón; Carrilanga Retascón y Daroce; Carramón, Carraniñón Torralba de Ribota; Carrarricla La Almunia de Doña Godina; Carramolino, Carraencinacorba Paniza; Caralfamén Aguarón; Carraladrén Cerveruela; Carracañada, Carralamata Encinacorba; Carrabordera La Almoda; Carramoyuela Lagata (prov. de Zaragoza). Carramolinos Albrilate de Cinca (prov. de Huesca).

mera forma predomina en los puntos ribereños del Ebro y la segunda en la vecina comarca de Borja.

Estamos, sin duda, ante un carrera 'camino' contraído en carra, por entrar como primer elemento en composición corográfica y quedar así desplazado su acento al segundo componente, con el que se fusiona en una nueva unidad léxica. Esto es palmario en Carracabanillas, que anteriormente fue Carrera de Cabanillas (vid. 2.1. : carrera de Capanellas). Cuando la forma contracta carra comenzó a vaciarse semánticamente — a causa de la misma pérdida de su primigenia identidad morfológica — los hablantes en ocasiones reforzaron pleonásticamente su primer contenido significativo, agregándole el sinónimo camino. Tales son los casos de los ya citados Camino de Carriaborja de Pedrola Z y Camino de Carriazaragoza de Magallón Z, documentado en 1459 Carrera Caragoça (29), o de Camino de Carrambel, situado en Vera de Moncayo Z.

La i de carria quizá se deba a un cruce con hacia, analogía defendida por Menéndez Pidal y Corominas; pero no hay que olvidar el posible influjo analógico del verbo acarriar 'acarrear' usual en todo el valle del Ebro, incluso con la variante carriar id., que nosotros hemos documentado en Huesca con fecha de 1207 (30).

2.2.3. No es extraño que esta contracción toponímica guarde una relación implícita con su primitivo significado de 'camino', que, lógicamente conlleva el sentido de 'dirección'. Ahora bien, ya hemos dicho que estas deformaciones fonosintácticas de carrera aparecen, exclusivamente, en composición toponímica; cuando el derivado de *CARRARIA conserva su individualidad formal, lo encontramos siempre en la forma plena carrera, y esto ocurre todas las veces que este término constituye él solo nombre de lugar o cuando se halla en posición final de topónimos compuestos; sumamente ilustrativa sobre este extremo es la vacilación toponímica todavía existente en Tauste Z: Carrera Vieja-Carralavieja.

Pensamos, por tanto, que las formas aquí estudiadas sólo podrían considerarse como dotadas con cierto uso preposicional en alguna construcción en la que interviniera un elemento léxico del tipo de los reseñados en este artículo; confesamos que, sin embargo, no nos hemos topado con ningún ejemplo de ello en las hablas de esta

⁽²⁹⁾ Documento del Archivo Municipal de Magallón Z: Compromiso entre Magallón y Alberite sobre la partida de Vargas y la acequia del Plano.

⁽³⁰⁾ A. Durán Gudiol, op. cit., doc. 691, p. 665.

área. Aun en el caso hipotético de que así fuera, sería debido a la cuasi homonimia de cara 'hacia' ayudada por el olvido del significado etimológico de carra, carria. Que éste ha sido el de 'camino' se evidencia en el microtopónimo Carrabola 'camino donde tiene lugar el juego de la bola', frecuente en la comarca de Borja. Pero en el habla viva es preceptiva la preposición regional cara, u otros regionalismos y dialectalismos ya apuntados (vid. 2.2.); no se dice « voy carra (o carria) casa », sino « voy cara casa ». Por consiguiente, no existe la posibilidad de situar esta pretendida preposición en cualquier contexto sintáctico en que se verifique el valor relacional de 'dirección a'. Nos encontramos, simplemente, frente a un fósil toponímico que no puede sacarse fuera de la composición léxica en que se ha fundido.

El proceso *CARRARIA > carrera > carra, carria no es más que una reducción fonética causada por el uso proclítico de esta voz en toponimia, fenómeno fonosintáctico en modo alguno infrecuente en los romances peninsulares, y, en el caso concreto que nos ocupa, muy antiguamente registrado, si hemos de ver un derivado de *CARRARIA como primer formante del nombre de lugar menor de Azagra N, Carravioso, registrado ya en 1265 : la pieça de Carraviesso (31), aunque queda la duda de si en realidad es una prolongación de la base mediterránea *KARRA- lo que se advierte en este topónimo navarro.

⁽³¹⁾ S.A. García Larragueta, op. cit., doc. 481.

Henri POLGE

Le franchissement des fleuves (*)

Dans un conte recueilli par Jean-François Bladé (Quatorze superstitions populaires, Agen, Lamy, 1883, p. 22 et suiv.), la légende réfère à une maison privée, non à un pont. Motif que l'on retrouve, par exemple, en Forez (cf. Revue de folklore français, novembre-décembre 1936, pp. 260-261).

Un pont du diable au moins a joué un rôle non négligeable dans l'histoire : la *Teufelsbrücke* ou *stiebende Brücke* des parages du Saint-Gothard, qui est peu ou prou à l'origine de la Confédération helvétique.

^(*) Les ponts du diable sont relativement nombreux dans le Sudouest : à témoins ceux de Crozant et d'Anzème (Creuse), de Saint-Hilaire-de-Loulay et de l'île d'Yeu (Vendée), d'Echiré (Deux-Sèvres), de Mercus (Ariège), de Montgaillard (Hautes-Pyrénées), d'Alzonne (Aude) de Saint-Jean-de-Fos (Hérault), de Céret (Pyrénées-Orientales), de Lannepax et de Tournecoupe (Gers). Des thèmes apparentés sont attestés à Cahors (pont Valentré), à Orthez, à Remoulins (pont dit du Gard), à Espès-Undurein, Licq-Atherey et Saint-Pée-de-Nivelle (Pyrénées-atlantiques), etc.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'un phénomène spontané, quoique insolite, la construction d'un pont du diable équivaut toujours, d'une manière ou d'une autre (difficultés techniques ou obstacles naturels réputés insurmontables) à la réalisation de l'impossible. Elle ne peut donc être que le fait d'une puissance surnaturelle. Mais comme une telle réalisation est humainement bénéfique, elle devrait être l'œuvre du Bon Dieu, non du Malin. Or tel n'est pas le cas puisqu'au lieu d'un miracle normalement profitable à l'homme, la légende fait régulièrement état d'un prodige diabolique (1). Ainsi se pose un problème apparemment spécifique.

Ce problème une fois résolu, des problèmes connexes, jusqu'alors passés inaperçus, se manifestent et trouvent corollairement leur solution; ainsi ceux afférents aux origines historiques du thème susvisé; aux chemins de crête; aux gués franchis miraculeusement; aux crocodiles votifs; au drac, ce lointain héritier des prérogatives à la fois hippiques et aquatiques de la déesse Epona; voire à la limnonymie.

**

« Il y a près de ladite ville [Lannepax] un pont qu'on appelle le pont de César, où le ruisseau de la Rieuse passe; il y a un grand trou où l'on voit découler l'eau souterraine de ce ruisseau, le dessus couvert de terre de la hauteur des clochets (sic) de l'église métropolitaine d'Auch où il y a des bois, des champs et des vignes ». Ainsi s'exprimait au XVIII* siècle l'abbé Daignan du Sendat (2).

Un pont du diable existait autrefois à Tournecoupe : la légende en a été recueillie, probablement in extremis, et publiée par Léonce Cazaubon dans la Revue de Gascogne (3). La voici :

⁽¹⁾ Accessoirement il convicnt de remarquer qu'une légende donnant toutes les apparences d'être d'obédience chrétienne, attribue explicitement une âme à des animaux (chat, lapin, ou lièvre) qui en sont théologiquement dépourvus. Premier indice qui nous incite à subororer une origine pré- ou parachrétienne. Quant au caractère maléfique de l'intervention surnaturelle, il éclate dans le fait qu'elle se situe semper et ubique de nuit et prend inéluctablement fin lorsque chante le coq. Lequel, archaïquement ne chante pas parce que le solcil va se lever, mais pour qu'il se lève. Le coq est le héraut de la lumière et, partant du bien (cf. p. ex. L. Arnould de Gremilly, Le coq, Paris, Flammarion, 1958, pp. 64 et suiv.).

⁽²⁾ Biblioth. Mun. d'Auch, ms 71, p. 622.

^{(3) 1887,} pp. 279 et suiv.

« A Tournecoupe, à la place même du nouveau pont que l'on a jeté sur l'Arratz, il y en avait précédemment un autre, que les vieilles gens du pays appelaient le pont du diable, et voici pourquoi :

Lorsque ce premier pont se construisait, un maçon en eut l'entreprise et se trouva fort en peine; car, chaque nuit, le travail fait de la veille était démoli, on ne sait comment. Telle fois, c'était la pile qui s'écrasait dans l'eau; telle autre fois, c'étaient les culées qui s'effondraient tout d'un bloc sur les bords. Et cependant le travail était bien fait, on avait employé des ouvriers capables, les matériaux étaient de bonne qualité. Les gens du métier ne comprenaient rien à cette malchance, et l'entrepreneur se désespérait, s'arrachait les cheveux. — « Il y a là quelque sort jeté, disait le pauvre homme. C'est le diable qui me veut du mal. Comment ferai-je bien, pour l'apaiser?

Il l'appela, à tout hasard, Le diable vint aussitôt (car il est des plus prompts à se rendre à tout appel qu'on lui fait) et, sans donner au maçon le temps de s'expliquer, il lui dit :

- Comment as-tu pu croire, mon pauvre garçon, que tu viendrais à bout d'un tel travail, sans l'aide de Dieu ou du diable? Or, tu as entrepris ton œuvre sans invoquer ni l'un ni l'autre. Et puis, te trouvant dans l'embarras, au lieu de faire une bonne prière, qui peut-être t'aurait servi, c'est à moi que tu as recours! Enfin me voici. Je viens te prêter assistance, moyennant salaire, bien entendu. Que demandes-tu?
- Un coup de main, dit le maçon, pour m'aider à mener à bonne fin mon entreprise, c'est-à-dire à bâtir ce pont; et quant à ton salaire, tu le fixeras toi-même.
- Accepté, dit le diable. Une nuit me suffira pour te rendre content; mais je réserve que le premier vivant qui passera sur mon ouvrage m'appartiendra.
 - Marché conclu, répondit le maçon.

Le lendemain, au point du jour, le pont était bâti; mais il y manquait une pierre et c'était bien par là que le démon pensait prendre son homme. Il se disait : le travail terminé, et avant que les experts ne l'examinent, il faudra bien que mon maçon le visite dans tout son détail : il verra un trou dans l'arche et s'en ira aussitôt dessus pour le combler. Il passera donc le premier, et j'aurai partie gagnée.

Trompeur se trompe quelquefois. Le maçon n'était pas une bête. Quand il vit la besogne achevée, il prit un chat et s'en vint tout droit vers le pont; puis, sans s'arrêter à ce qui manquait à la voûte, il chassa devant lui l'animal à coups de gaule, de façon à lui faire enfiler le pont dans toute sa longueur. Après quoi, s'adressant au diable, il se mit à crier : Tiens, malin, voilà pour toi ! Ce chat t'appartient.

— Je suis joué, dit le diable. Mon homme m'échappe. Il faut lui tendre un nouveau piège,

Alors, paraissant de nouveau devant le maçon, il lui parla ainsi :

- Tu te crois bien avancé, mon pauvre homme, parce que le pont est bâti. Mais tu n'as ni sou ni crédit pour payer la main d'œuvre qui n'a rien valu. Il se passera bien un an, avant que le collecteur ne te paie toi-même, et d'ici là tu seras contraint et emprisonné. Où trouverais-tu de l'argent?
 - Je n'en sais rien, dit le maçon.
- Je t'en prêterai, moi, dit le diable, mais à certaines conditions. Voici un quarteron de louis d'or, mesure raclée; ils sont à toi, à charge de m'en rendre avant trois jours, ce même quarteron rempli, mesure pointue ou coulante, ce qui est même chose. Faute de quoi, je disposerai de ta personne.
- Tope, dit le maçon, qui avait son idée. Tu es un bon diable d'usurier.

Et, sans plus attendre, il emporte chez lui le quarteron d'or, le vide, place un autre chat qu'il avait au fond de la mesure, et la comble de nouveau avec les pièces d'or, en les étageant en pointe, en sorte que toute cette jolie monnaie faisait une pyramide. Encore resta-t-il dix mille livres qui ne purent tenir dans la mesure, parce que le chat en occupait la place, et que le maçon réserva pour payer ses ouvriers. Cela fait, il appela encore le diable.

— Ohé! le malin, lui dit-il: tu m'avais donné trois jours pour payer, et je vais m'acquitter sur l'heure. Reprends ta somme avec l'intérêt, et grand merci du service.

Bien étonné fut le diable, qui ne vit goutte à la malice et fut encore joué. Et voilà comment, au dire des vieilles gens, fut bâti l'ancien pont de Tournecoupe. Le diable y trouva plus fin que lui; et ceci explique qu'il manqua toujours à l'une des arches une pierre, qu'on essaya souvent d'y replacer, mais qu'on n'y put jamais faire tenir, ni par mortier ni autrement ».

A cela près qu'il n'y est pas fait mention explicitement du chant du coq, la légende recueillie par Léonce Cazaubon ne diffère pas sensiblement des légendes afférentes aux autres ponts du diable de France ou de l'étranger. En revanche il y figure une réflexion qu'on ne trouve pas aussi clairement exprimée partout : le maçon chargé de l'entreprise soupçonne qu'il est victime d'une puissance maléfique : « Il y a là quelque sort jeté, disait le pauvre homme. C'est le diable qui me veut du mal. Comment ferai-je bien pour l'apaiser ? ». Réflexion hautement significative, comme la suite va nous le démontrer.

A Lannepax, l'appellation pont de César est relativement moderne et ne remonte probablement pas au-delà de la Renaissance. Plus usuelle l'appellation pont du diable, référant à un phénomène naturel, en l'occurrence une capture étudiée comme telle par Zacharie Baqué, Louis Trouette et Edouard Laporte (4), mais à ma connaissance nul n'a localement cherché à rendre compte de cette appellation — bien que nombreux soient certainement ceux qui ont in petto songé à faire le rapprochement avec les appellations identiques attestées ici et là. Dans cette perspective, l'explication ne serait pas à chercher très loin : on la trouverait, par exemple, dans le Nouveau Larousse illustré (5) : « nom que l'on donne en plusieurs endroits à des ponts très hardis et ayant coûté beaucoup de peine à établir, comme si le diable seul avait pu venir à bout d'une telle entreprise. Quelque légende se rattache toujours à l'origine de ces ponts. Le Pont du diable le plus célèbre est celui qui a été jeté sur la Reuss (6), au pied du Saint-Gothard, sur la grande route de Lucerne à Milan. Le pays de Galles a également son Pont du diable, jeté au-dessus d'un abîme de plus de 66 mètres de profondeur où le Mynach s'élance en formant de magnifiques cascades ». Le R.P. Ch. Cahier, dans ses Caractéristiques des saints en art populaire (7) n'est guère plus explicite: « on raconte en Armorique que, quittant la Grande-Bretagne, saint Cado vint fonder un monastère dans une petite île entre Port-Louis et Auray, à l'embouchure de l'Estell. Les gens du pays s'y rendaient volontiers, et le saint voulant leur faciliter le passage, réunit son île au continent par un pont de pierres qu'il lui fallut recommencer après un premier essai malheureux. Mais comme il réussit à la seconde fois et que ce travail sembla merveilleux aux gens du pays, cela donna lieu à une de ces histoires qui se répètent dans

⁽⁴⁾ Bull. soc. archéol. Gers, 1949, p. 132. V. aussi Zacharie Baqué, Le département du Gers, 1^{re} partie, géographie physique, Auch, Cocharaux, 1930, pp. 63 et suiv.

⁽⁵⁾ Vo diable, i.f.

⁽⁶⁾ E. Reclus, Géographie universelle, t. 3, p. 57, ill.

⁽⁷⁾ Paris, Poussielgue, 1867, t. 2, v° pont. V. aussi Rev. de gasc., 1887, pp. 281-282.

diverses contrées au sujet de ce que l'on appelle les ponts du diable. On dit donc que le démon avait démoli la première construction et que saint Cado, le trouvant occupé à sa méchante œuvre, lui demanda ce qu'il voudrait pour le bâtir lui-même. Le Malin promit de s'en charger à condition de pouvoir saisir la première âme qui traverserait ce pont. La chose faite, le saint vint au-devant du démon avant d'en accepter livraison et laissa échapper de sa manche un gros chat qu'il y tenait caché. Satan ainsi trompé ne reparut plus dans le pays ».

A cela près qu'il tente une interprétation psychologique, non dénuée de fondement, le Dictionnaire des symboles ne s'exprime guère autrement que le Nouveau Larousse illustré (8): « on connaît les nombreuses légendes de Ponts du diable. On en cite maint exemples dans toute l'Europe, et, en France notamment, les fameux ponts Valentré (Cahors) et de Saint-Cloud (près de Paris). On pourrait voir dans cette dénomination une sorte d'aveu de l'extrême difficulté de construire de telles œuvres d'art et d'admiration pour leur beauté et leur solidité. C'est comme si les architectes et les ingénieurs, incapables d'une telle réussite par eux-mêmes, avaient dû recourir à toute l'habileté de Lucifer. D'innombrables superstitions et histoires entourent ces ponts du diable, où sont dupes tour à tour le diable et le Bon Dieu et leurs adorateurs. L'âme du premier passant doit appartenir au diable, c'est sa rançon; autrement il aurait travaillé gratuitement pour les hommes; mais d'innombrables ruses le trompent. On dit aussi que la première personne qui franchit le pont meurt dans l'année. Les légendes indiquent en tout cas l'angoisse que suscite un passage difficile sur un lieu dangereux et renforcent la symbolique générale du pont et sa signification onirique : un danger à surmonter, mais également la nécessité d'un pays à franchir. Le pont met l'homme sur une voie étroite, où il rencontre inéluctablement l'obligation de choisir. Et son choix le damne ou le sauve ».

Ainsi il a pu arriver que le diable, malgré lui il est vrai, ait pu rendre d'éminents services aux bons chrétiens. Le diable et non pas le Bon Dieu. Pourquoi donc un prodige, et non pas un miracle — alors que l'une des caractéristiques les plus notables de cette seconde catégorie de phénomènes anthropocentriques est qu'elle est toujours utile, moralement ou physiquement, à l'homme (9)? Tel est le pro-

⁽⁸⁾ J. Chevalier, Dict. des symboles, Paris, R. Laffont, 1969, v° pont, §

⁽⁹⁾ Cf. H. Polge, Miracles en Gascogne ou observations sur la loi fondamentales du hasard, manuscrit inédit.

blème que nous allons tenter de résoudre. Dans une perspective à la fois diachronique, autrement dit historique, et synchronique, autrement dit comparative.

*.

Nous l'avons répété maintes fois : l'on s'expose à de graves mécomptes si l'on tente de scruter et d'interpréter les inventions très archaïques sans s'être préalablement exercé à penser en primitif (10). Et ceci pour la raison fort simple que toute innovation s'inscrit dans un contexte psychologique au moins autant que matériel. L'invention du pont (une technique qui peut être rudimentaire, donc ne pas exiger ab ovo des connaissances très approfondies) n'échappe pas à la règle.

A l'origine, il n'y a pas de cours d'eau, au sens où nous entendons usuellement ce mot, mais un être animé, dont le genre grammatical n'est jamais le neutre. Animé et aussi, le cas échéant, redoutable. Ceci n'est pas une vue de l'esprit et n'a rien à voir avec la logique de rétrospection, ce piège éternellement tendu aux historiens et a fortiori aux préhistoriens. La preuve en est qu'on ne peut franchir, c'est-à-dire couper, un fleuve sans prendre un minimum de précautions plus mystiques que matérielles. Voici quelques exemples.

« Lorsque les Hottentots ont à passer une rivière dont le cours est rapide, il s'arrosent d'abord de quelques gouttes d'eau et se frottant le front d'un peu de vase, ils prononcent certaines paroles mystérieuses. Si vous leur demandez la raison de cet usage, ils répondent : — Ne voyez-vous pas que le courant est dangereux ? Kolben juge que cette superstition a sa source dans quelqu'idée religieuse » (11). En Asie, les Votes ou Votiaks « traversant un cours d'eau, jettent toujours une touffe d'herbe dans le courant en s'écriant : — Ne me tiens pas ! C'est un modeste sacrifice au méchant dieu » (12). Voyageant en France, vers 1879, un Zoulou fut pris de terreur à la pensée de passer un pont et refusa de s'y engager, épisode qui parut si extraordinaire qu'il fut consigné jusque dans le Journal officiel (13). Visitant le Yunnan, le capitaine Aymard ne fut pas peu surpris d'une conversation qu'il échangea au début de ce siècle avec un chinois fort cultivé; « déjeunant un jour avec un

⁽¹⁰⁾ Du même, Les inventions de souche irrationnelle (idem).

⁽¹¹⁾ Kolben n'avait pas tort. Cf. Hist. générale des voïages, t. 5, p. 175, i.f.

⁽¹²⁾ E. Reclus, op. cit., t. 5, p. 752.

^{(13) 27} mars 1879, p. 2576, col. 1, i.f.

jeune mandarin qui avait habité Paris et Pétersbourg et parlait couramment notre langue, le dialogue roula sur les difficultés qu'on pourrait avoir pour jeter sur le Peï Ho le pont du chemin de fer de Tien Tsin à Pékin. Pour ce Chinois les difficultés ne faisaient pas de doute : il me dit très calmement qu'il savait d'une façon certaine que le dragon du fleuve avait été mécontenté par l'installation d'une pile du pont et qu'il ne tarderait pas à le renverser (14). Plus proche de nous dans l'espace, sinon dans le temps, Hésiode s'exprime non moins clairement dans Les travaux et les jours : « ne traverse jamais à pied le limpide courant des fleuves intarissables avant d'avoir prié à l'aspect de leurs belles eaux et lavé tes mains dans ces ondes transparentes; l'homme impie, qui traverse un fleuve sans s'y purifier les mains (15) provoque la colère des dieux et s'attire des malheurs pour l'avenir ».

Surtout en milieu populaire, le tabou du franchissement du fleuve est resté longtemps solide. Comme l'a observé Albert Grenier dans son Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine (16), « l'on sait qu'un usage constant dans l'Antiquité, lorsqu'on franchissait un cours d'eau à gué, sur un pont ou même, sans doute, par bac, consistait à racheter par une offrande la colère de la divinité dont on violait le lit. L'exemple classique est celui du gué de Saint-Léonard par lequel la voie romaine venant de Jublains traverse la Mayenne. Il était non pas pavé, mais, semble-t-il, muni d'un tablier en charpente, sans piles et immergé dans la rivière, système qui semble d'origine gauloise, mais que durent conserver les Romains. On y a trouvé près de 17 000 pièces de monnaie dont la série se prolonge de l'époque gauloise à Tetricus (seconde moitié du IIIe siècle) avec prédominance marquée des monnaies du IIe siècle et, en particulier, des Antonins... Des trouvailles analogues ont été faites aux passages de la Moselle et du Rhin à Coblence. Au Moyen âge, l'usage de jeter quelque chose dans la rivière traversée s'est perpétué, mais plutôt que des monnaies, on offrait une épingle ou un clou de fer ».

Dans une telle perspective, deux options sont possibles : ou bien l'on a pris le risque de construire un pont, ou d'aménager un gué, et en pareil cas un échec éventuel sera automatiquement attribué aux puissances redoutables qui hantent la rivière (cf ci-dessus texte et note 3), ou bien l'on en restera au stade de la non-construction des ponts.

⁽¹⁴⁾ Le tour du monde, 1911, p. 594.

⁽¹⁵⁾ et non pas les pieds comme on aurait pu s'y attendre a priori.

⁽¹⁶⁾ T. VI, archéologie gallo-romaine, 2° partie, l'archéologie du sol, les routes, Paris, A. Picard, 1934, p. 185.

Nombreux sont en fait les secteurs de la planète où le risque mystique inhérent à la construction de ponts n'a pas été assumé, du moins jusqu'à l'époque contemporaine : par exemple au Zoulouland (17) et au Karaga (18). Ainsi s'explique que dans le mabinogi de Branwen fille de Llyr, il soit fait état du Shannon, fleuve magique sur lequel il n'y a aucun pont et que ne traverse aucun navire (19). Et qu'il n'existe pas d'appellation indo-européenne commune du pont : la raison en est qu'avant leur dispersion les Aryens, bien qu'intellectuellement et matériellement capables d'une telle entreprise, n'osaient pas en construire — de peur de provoquer la colère des dieux-fleuves. Et il en aurait été éternellement ainsi, même en Occident, s'il ne s'était produit une manière de miracle, prototype ou anticipation de ce que Renan a appelé le miracle grec.

Fantastique explosion de l'intelligence et de la pensée rationnelle, le miracle grec se situe au V° siècle avant Jésus-Christ. Il a abouti, entre autres, à dissocier la science et la technique de la religion et de la mystique. Mais il était en gestation depuis longtemps et, de ce point de vue, Robert Cohen n'a pas eu entièrement tort de contester l'expression, à laquelle il convient cependant de ne pas faire dire ce qu'elle ne veut pas dire.

Les historiens des techniques immémoriales négligent trop souvent de scruter les rites et les mythes. Ce faisant ils mettraient le doigt sur le véritable point de départ des civilisations matérielles. Inventer la roue, voire le boomerang, respectivement issus du disque représentatif du soleil, ou de la figuration de la lune, est relativement facile. Mais il est autrement difficile de se défaire de la terreur inspirée par les inovations, quelles qu'elles soient, car ces innovations perturbent l'ordre cosmique, lequel est voulu par les dieux et ne saurait être modifié sans encourir leur vengeance. La némésis, voilà le véritable obstacle au démarrage des grands progrès (20).

C'est paradoxalement par le biais de la religion que l'homme occidental est parvenu à surmonter une immémoriale crainte religieuse et, subséquemment, à profaner à son profit un univers réputé sacré, autrement dit tabou, intangible.

⁽¹⁷⁾ JO., loc. cit. (cf. note 13).

⁽¹⁸⁾ Le tour du monde, 2° sem. 1891, p. 70, col. 2.

⁽¹⁹⁾ J. Chevallier, loc. cit., § 2.

⁽²⁰⁾ Cf. p. ex. E. Tournier, Némésis et la jalousie des dieux, Paris, A. Durand, 1863.

Deux recettes lui ont permis de se délivrer de cette terreur, pour nous inintelligible : 1. attribution des inventions aux dieux euxmêmes; 2. élaboration de rites conjuratoires, lesquels peuvent être des sacrifices humains, perpétrés jusqu'au sein de la famille (Iphigénie).

Les rites ayant souvent la vie plus dure que les mythes, certains sont encore attestés de nos jours. C'est ainsi que jusque vers 1900 les meuniers russes n'hésitaient pas à jeter à l'eau, dans les parages de leur moulin, les passants attardés, ou égarés, pour se concilier le vodianoï (21) mécontent que son cours soit coupé par une digue et exploité à des fins profanes (meules). Et qu'en 1972 trois hommes ont été arrêtés dans l'Etat de Madya Pradesh pour avoir sacrifié une jeune femme de vingt-deux ans à un dieu fluvial en vue d'assurer la sécurité d'un pont récemment construit (22)! En Occident, le rite conjuratoire moderne, ultime résidu du rite protohistorique, est beaucoup moins cruel: en fait il ne survit plus que sous la forme du ruban coupé par une autorité qui n'est même plus obligatoirement religieuse. Et d'ailleurs nul n'en comprend plus la signification profonde. Mais grâce aux auteurs anciens, nous savons ce qu'il en fut dans la Rome archaïque (rituel du pons Sublicius). Voici ce qu'écrit à ce sujet l'érudit A. Bouché-Leclercq (23) : « la plus singulière des cérémonies [auxquelles prenaient part les pontifes] était la procession des Argées... Tous les ans, le 15 mai, les pontifes accompagnés des vestales et flamines et suivis d'un cortège où l'état était représenté par les prêteurs et le peuple par une délégation de citoyens qualifiés, se rendaient au pont Sublicius et précipitaient dans le Tibre des mannequins de jonc, qui avaient été déposés au mois de mars dans des chapelles disséminées sur la surface du temple urbain. La tradition, unanime chez les auteurs anciens, voulait que ces mannequins eusent été substitués aux sacrifices humains des temps préhistoriques ». On est même en droit de soupçonner que ce rite était antérieur à l'âge du fer, car jamais, lors des travaux de restauration effectués à l'époque historique, le fer ne fut employé : « il y était interdit par scrupule religieux et en souvenir de l'époque primitive » (24).

⁽²¹⁾ Génie des eaux, mot dérivé de vodá = eau.

⁽²²⁾ La dépêche du Midi, 3 août 1972, dernière page, col. 2.

⁽²³⁾ Daremberg et Saglio, Dict. des antiquités grecques et romaines, v° pontifices. Le rite du sacrifice humain à l'intention du dieu-fleuve se retrouve jusqu'au Japon : lorsqu'en l'an 22 le Yamato rompit ses digues, l'empereur vit en songe un dieu lui révélant qu'il exigeait le sacrifice de deux hommes. Quant au naîn Kappa, il ressemble passablement au drac gascon.

⁽²⁴⁾ Daremberg et Saglio, op. cit., v° pons.

Ce dernier détail a son importance. Car si l'on examine les idéogrammes qui, en chinois, servent à désigner le pont, l'on s'aperçoit vite qu'ils se rattachent tous à la même clef: celle qui recouvre les concepts d'arbre, de poutre et de bois (25). Nous tenons du même coup l'étymologie de basq. zubi, dont nous pouvons affirmer maintenant qu'il est un composé ou un dérivé de zur (zu- en composition) = bois. Hypothèse corroborée par les techniques archaïques de la construction des ponts: par exemple en Colombie septentrionale où les Amérindiens, après avoir coupé deux arbres, les lancent l'un vers l'autre de chacune des deux rives, quitte à les associer ensuite à l'aide de lianes (26). La technique initiale a donc dû s'inspirer de la nature, laquelle met communément à notre disposition pour le franchissement des rivières, des arbres tombés spontanément en travers du courant (je m'en suis souvent servi dans le Gers comme dans les Pyrénées) (27).

Dans ces conditions, il convient de ne plus mettre en doute les propos de Varron pour qui lat. pontifex (en grec gephurapoiós) est à rattacher à pons comme artifex à ars, aurifex à aurum, carnifex à caro. etc. Outre qu'une exception portant sur pontifex seul serait bien étrange (28), il appert que le clergé a un rôle éminent à jouer dans la mise en pratique des rites conjuratoires, qu'il est le seul à bien connaître et dont il assure la continuité. Or l'attribution aux dieux de l'invention des ponts étant, à ma connaissance du moins, inattestée à Rome, le rite de conjuration ne pouvait manquer de jouer un rôle de premier plan (29).

A partir du moment où le profane commence à se faire jour en mordant sur le sacré, deux conceptions de l'univers entrent en coexistence plus ou moins pacifique. L'on ne s'étonnera pas que cette

⁽²⁵⁾ Clef 75 du Dictionnaire chinois-latin de Guignes.

⁽²⁶⁾ Le tour du monde, 1898, p. 455.

⁽²⁷⁾ Le même thème se retrouve dans certaines légendes hagiographiques. V. par ex. H. Günter, Psychologie de la légende, Paris, Payot, 1954, p. 205, i.f. et Dictionnaire historique des cultes, v° miracle, § 4 (légende de saint Thomas apôtre de l'Inde).

⁽²⁸⁾ Cf. mes études sur fr. cerf-volant ou fr. cloporte, parues ou à paraître dans Romania.

⁽²⁹⁾ Les Quichuas au contraire se sont délivrés de la peur de construire des ponts en en attribuant l'invention à l'inca Mayta-Ccapac et à l'inca Ccapac-Yupanqui. Le premier de ces deux incas mit au point un pont de lianes qui ne mesurait pas moins de 195 mètres en longueur contre deux en largeur (XII° siècle). Il mit au point cette technique à l'occasion d'une expédition militaire. L'ennemi, persuadé que seul un fils du soleil avait pu se permettre pareille audace, se résigna à la défaite. Cf. H. Beuchat, Manuel d'archéologie américaine, Paris, Picard, 1912, p. 650 et Dr Hoeffer, Biographie générale, v° Maytac Capac.

dichotomie s'exprime par la langue, par exemple en matière d'appellatifs hydronymiques. Le Tibre en tant que divinité est qualifié de pater; en tant que cours d'eau, d'amnis, de fluvius ou de flumen (ce dernier de genre inanimé, autrement dit neutre). La littérature latine reflète ici et là cet état de choses. Se jetant héroïquement dans le Tibre, Horatius Publius Cocles s'écrie: Tiberine pater, te sancte precor haec arma et hunc militem propitio flumine accipias. De même dans l'Enéide (30):

Thybris ea fluvium, quam longa est, nocte tumentem Leniit et tacita refluens ita substituit unda...

vers dans lesquels le dieu Thybris est figuré comme le maître du fleuve dans une relation d'autorité, mais non plus d'identité.

D'où il ressort qu'en matière de croyances fluviales, le profane loin d'avoir évincé le sacré par le fait d'une mutation brusque : encore sous le règne de Tibère, le Sénat, pourtant composé d'hommes éclairés, se refuse à faire redresser les rives du Tibre, alléguant qu'une pareille mesure, pourtant utile, aurait pour effet de perturber le culte dû au fleuve de Rome. Le Moyen âge, a fortiori, en reviendra à des pratiques qui nous paraissent aujourd'hui surprenantes. Comme l'a pertinemment remarqué Camille Enlart (31), « la construction des ponts fut alors considérée à la fois comme une œuvre d'utilité matérielle et comme une œuvre pieuse. Chez les Romains déjà, leur construction s'accompagnait de rites religieux exercés par les pontifes, car avant d'établir une de ces constructions destinées à réunir des terres que les dieux semblaient avoir voulu séparer, on jugeait nécessaire d'apaiser les divinités fluviales. Le Moyen âge perpétue la tradition dans une certaine mesure : le clergé continua à construire des ponts et ceux-ci furent mis sous la protection de Dieu et des saints : au milieu s'éleva souvent un calvaire ou une chapelle dédiée de préférence à saint Nicolas, patron des voyageurs ». Le terme de pontifices ressuscite même sous la forme de frères pontifes et « la fondation des ponts donna lieu à des cérémonies solennelles » (32). Les ponts sont souvent l'œuvre de saints : ainsi ceux bâtis sur l'Hers sont le fait de saint Raymond de Toulouse et Jean Marre, constructeur du pont d'Agen, meurt en odeur de sainteté (33).

⁽³⁰⁾ VIII, 87-88.

⁽³¹⁾ Manuel d'archéologie française, 2º partie, t. 1er, 1929, p. 289.

⁽³²⁾ Sur les faiseurs de ponts, v. Encyclopédie catholique, s.v.

⁽³³⁾ Cf. Petits bollandistes, t. 8, p. 7 et Rev. de Gascogne, 1875, pp. 153 et 156.

Cette continuité, généralement inexprimée parce que tombée au niveau de l'inconscient, tient à la continuité concomitante de certaines manifestations de la foi. S'il n'obéit plus à une divinité topique, le fleuve obéit à Dieu et rend éventuellement la justice sous la forme d'ordalies ou sous une forme apparentable. Un bel exemple nous est fourni à Sauveterre au XII^e siècle (34) et il n'est pas isolé (35). Un peu partout les méchants se noient (ou plutôt sont noyés) cependant que les bons surnagent (36). Certes ce n'est plus de l'animisme au sens précis du terme, mais peu s'en faut. Et en Russie l'expansion du christianisme n'a pas fait disparaître la crainte inspirée par le vodianoï ou les rusalki, équivalent slave approximatif des naïades de la mythologie hellénique.

A en juger par les seules apparences doctrinales, tout a changé entre la préhistoire et le Moyen âge : la piété préhistorique consistait en effet à respecter les fleuves en s'abstenant de les couper par un pont — tandis que la piété médiévale consiste à construire des ponts et Dieu est avec les pontifes (37). Conformément à cette dialectique du bien et du mal, la construction des ponts, œuvre devenue bénéfique, aurait dû être le seul fait de Dieu ou de ses représentants sur terre les plus qualifiés, les saints. Mais il est rare qu'en matière de mentalités un clou chasse complètement l'autre (38) et, surtout au niveau du subconscient ou de l'inconscient, il est extrêmement probable que l'homme nouveau ne s'est jamais entièrement défait du vieil homme : tel est le sens de la loi dite de sédimentation (39). Par ailleurs, plus l'obstacle à vaincre (technique ou naturel) est grand, plus l'idée se fait jour que la Providence l'a voulu tel et que c'est tenter Dieu de vouloir le renverser. Encore au XIX° siècle un prélat aussi éclairé que Mgr Besson, évêque de Nîmes, considère comme utopique la navigation aérienne, parce que celle-ci affecte un do-

⁽³⁴⁾ Cf. J.-J. Monlezun, Hist. de la Gascogne, Auch. Portes et Brun, t. 2, 1846, p. 194 et Rev. de Gasc., 1908, p. 141.

⁽³⁵⁾ Cf. J.-M. Bénac, Les saints du calendrier diocésain d'Auch, Auch, Cocharaux, 1916-1923, t. 3, p. 176 (épisode de la vie de sainte Dode).

⁽³⁶⁾ V. p. ex. Petits bollandistes, t. 5, p. 554 ou t. 8, p. 249; Le tour du monde, 2º semestre 1874, pp. 153-158; Henri Lesetre, Sainte Geneviève, Paris, V. Lecoffre, 1907, p. 167; Dr Hoefer, Dictionnaire de biographie universelle, v° Bernauer (Agnès); Vicomtesse d'Ussel, Agnès de Jésus, Paris, Bloud, s.d., p. 86, etc. Sur saint Martin et les ponts, v. Léon Aubineau, Le saint homme de Tours, Paris et Bruxelles, 1878, p. 276, etc.

⁽³⁷⁾ Cf. p. ex. Acta sanctorum, janv., t. 1er, col. 646 et 648.

⁽³⁸⁾ Sur la stabilité des mentalités, V. Gaston Bouthoul, Les mentalités, Paris, Presses universitaires, 1971, p. 32.

⁽³⁹⁾ Cf. sur le plan de l'évolution, la célèbre thèse du parallélisme onto- et phytogénétique.

maine que de toute évidence Dieu s'est réservé (40). Mais le véritable caractère commun de tous les ponts du diable est que leur construction s'est heurtée à des difficultés considérables. Pour nous, hommes du XX° siècle, ces difficultés n'ont rien que de très naturel : elles tiennent au contexte topographique, à l'ampleur ou à la violence des inondations, à l'imperfection des techniques ou à toute autre cause de nature positive. Archaïquement au contraire, elles sont le fait d'une puissance surnaturelle, en l'occurrence le génie des eaux, Le seul remède traditionnel approprié consistera par conséquent à s'entendre, d'une manière ou d'une autre, avec lui. A cette nuance près qu'à l'époque chrétienne le scandaleux contrat ainsi passé entre le saint ou l'architecte et le diable, incarnation du mal, ne pourra déboucher que sur un salaire fictif. Par le biais de cette singulière procédure, adaptée du paganisme au christianisme, une tricherie est ainsi légitimée. Ou à peu près.

**

Parvenus à ce niveau de réflexion et d'interprétation, pouvonsnous approfondir plus encore le problème? Une telle perspective n'est pas exclue. En effet :

1. Au Pays basque, secteur éminemment conservateur (pour le plus grand bonheur des ethnologues), ce n'est pas le diable qui construit les ponts réputés surnaturels, mais des génies des eaux, malfaisants et nocturnes, les laminak qui, à l'instar de Satan, redoutent la lumière et fuient au premier chant du coq : ainsi à Licq-Atherey ou à Espès-Undurein. Nous tenons-là la preuve que le diable tel qu'il est conçu par le christianisme n'est, dans ce cas d'espèce, que le substitut, plus ou moins tardif, des génies des eaux d'obédience païenne (41).

Si le problème des origines immédiates du thème (adaptation au christianisme d'un thème immémorial) est donc ainsi soluble, il n'en est pas de même du problème posé par sa propagation : propagation objective, au niveau de la conscience claire et du langage parlé, ou propagation subjective, par des voies souterraines, au niveau de l'inconscient collectif. Problème d'autant plus complexe que les légendes ne sont jamais datées.

⁽⁴⁰⁾ Cf. Mgr Gilly, Monseigneur Besson, évêque de Nimes (1875-1888), Besançon, P. Jacquin, 1890, pp. 187 et suiv.

⁽⁴¹⁾ Cf. abbé Resurrección María de Azkue, Diccionario vasco-español-francés, vo lamina (le mot est probablement un emprunt au latin, -n- s'expliquant par Hiatustilgung).

Dans la première hypothèse, la légende a pris naissance quelque part en une époque indéterminée, puis s'est propagée par le trûchement de véhicules oraux divers, par exemple maîtres d'œuvre ou compagnons du bâtiment. Dans la seconde hypothèse, à une situation matérielle et à un conditionnement psychologique donnés (pont qui donne du fil à retordre et attribution systématique des échecs humains au diable) répondraient automatiquement une explication donnée et, partant, l'émergence du schéma légendaire passe-partout approprié.

A cette seconde hypothèse s'oppose le fait que la légende ne semble pas semper et ubique attachée à des ponts qui, du fait d'avatars répétés, pouraient donner l'impression d'être ensorcelés : à témoins les ponts du Petit-Nérac, de Cazères ou de Grenade-sur-Garonne. A la première hypothèse s'oppose le fait que nous ne disposons d'aucune preuve formelle quant à l'existence d'un facteur véhiculaire.

Sur un plan plus large, le même problème se pose, mutatis mutandis, dans le secteur de la littérature populaire et singulièrement des contes. Nous ne pouvons, quant à nous, que confesser notre ignorance. Un indice nous est cependant fourni par l'étude des récits afférents à des miracles, tel celui de Notre-Dame des neiges. A Auch, ce miracle n'est évidemment que le calque d'un miracle identique attesté un peu partout au sein de la chrétienté occidentale et dont l'épicentre se situe selon toute vraisemblance à Rome (Sainte-Marie-Majeure). Dans ce cas d'espèce, le facteur véhiculaire ne saurait être que l'Eglise : une dédicace, à l'origine sans obédience locale, donnant lieu à un récit qui finit par être considéré comme relevant de la tradition du cru. Autrement dit la propagation du signe (en l'occurrence ici la dédicace) aurait suffi à provoquer la propagation du thème corollaire. Dans une telle optique, ce qui aurait été propagé, c'est moins un thème qu'une association d'idées. Un peu comme dans la propagataion de secousses sismiques, il faudrait parler à la fois d'épicentre et d'hypocentre.

Un élément de datation relative nous est fourni par les animaux mis en scène dans la légende du pont du diable. Les espèces animales concernées sont en nombre limité: cinq seulement. A savoir le coq (chant de l'aube), le lièvre, le chat, le lapin, et, beaucoup plus rarement l'âne (soit quatre figurations de l'âme vivante malicieusement concédée au démon).

Le coq est tard venu en Europe, où il est complètement inconnu avant les Guerres médiques; c'est seulement vers le début de l'ère chrétienne que le chat se manifeste en Gaule où il capte la place, peut-être même le nom, de la genette; enfin le lapin, originaire d'Espagne, est aussi un attardé de la faune européenne. D'où l'on pourrait induire que le chat et le lapin constituent des substituts du lièvre, lequel tient effectivement une très grande place dans les mythes comme dans les croyances populaires subséquentes. De ce point de vue une seule chose nous paraît certaine : la légende du pont du diable est assez récente, mais seulement dans sa forme moderne. Le fait que dans l'extrême sud-ouest de la France le diable ait remplacé les laminak prouve en effet qu'un thème légendaire peut se survivre indéfiniment à lui-même au prix de quelques adaptations de détail.

Ce thème est encore assez vivace au XVII° siècle pour s'attacher à un pont construit sur le canal du Midi, à Alzonne (Aude), pont à voûte biaise aujourd'hui détruit et remplacé par un banal pont moderne. Par contre au XIX° siècle, la légende semble bien morte, ou du moins très proche de sa fin, car, à ma connaissance du moins, il n'existe aucun pont ou viaduc ferroviaire appelé *Pont du diable*. A Bordeaux le pont projeté en 1776 et alors jugé impossible, est effectivement construit entre 1810 et 1821 sans que, sauf erreur, le diable y prenne sa part.

Paradoxalement, du moins en apparence, c'est vers la même époque que les écrivains, les intellectuels et les lettrés commencent à s'intéresser, et heureusement aussi à les transcrire, aux légendes issues des milieux populaires, y compris celles afférentes aux ponts du diable. A témoin, entre autres, Alexandre Dumas voyageant en Suisse dans les parages de la *Teufelsbrücke*;

2. Tout le monde sait que l'immémorial chemin de la Ténarèze associe Bordeaux aux Pyrénées de telle manière que sur l'ensemble de son parcours il n'est nul besoin de franchir un pont (à la seule exception du Pont du diable de Lannepax) ou de prendre un bateau : pour nous, hommes du XX° siècle, condamnés à ne penser qu'en termes rationnels, il va de soi qu'un tel avantage n'a rien que de très positif. En fait, compte tenu des observations que nous venons de faire, il est extrêmement probable que l'intinéraire en question permettait aux hommes des temps préhistoriques de n'avoir pas à affronter, le long du parcours ainsi défini, la terreur, à nos yeux absurde, inspirée par le franchissement des rivières ou des fleuves (42). Il dut en être de même des chemins de crête, serres et serrades, qui fourmillent dans la Gascogne gersoise traditionnelle (43).

⁽⁴²⁾ La Ténarèze suit la ligne de partage des eaux des bassins de l'Adour et de la Garonne. Cf. H. Polge, Topobibliographie monumentale du Gers, Auch, F. Cacharaux, 1952, pp. 33 et suiv.

⁽⁴³⁾ Elles sont aujourd'hui le plus souvent en voie d'abandon et d'une manière générale les localités qui se développent s'inscrivent dans des sites de vallée, très rarement sur des crêtes.

L'on s'est parfois posé la question de savoir pourquoi en Gascogne médiévale l'antique caussade Naurouze (44), route de terre, avait connu probablement à partir de l'époque mérovingienne, un regain de succès au détriment de la voie garonnaise, plus commode et moins accidentée: là encore il est possible qu'il ait joué d'immémoriaux facteurs émotionnels. Car il est probable qu'au lendemain de la chute de l'Empire romain et des grandes invasions barbares, l'irrationnel a reconquis beaucoup de terrain surtout au niveau des mentalités populaires.

Nous irons jusqu'à nous demander si les Romains eux-mêmes n'ont pas subi des influences, matérielles (tracés préexistants) ou mentales (persistance de croyances indigènes), héritées de l'époque préhistorique. Comme l'a pertinemment remarqué en effet A. Grenier, « les voies romaines, d'une façon générale et lorsque faire se peut, évitent les vallons, les rivières et les bas-fonds » (45). Et d'en donner un exemple probant : dans les parages de Ronceveaux, « la route moderne suit jusqu'à sa source la Nive d'Arnéguy et, de là, gravit en lacets le flanc de la montagne — tandis que la route romaine gagne directement la ligne des crêtes et s'y tient, coïncidant sur tout son parcours avec la ligne de partage des eaux »;

3. Toujours par le biais des observations qui précèdent, nous en arrivons à envisager comme possible le décryptage du thème du gué miraculeux — gué surnaturel éphémère qui se forme spontanément et opportunément à l'approche d'un saint ou d'une sainte en danger (46), par exemple saint Gény, saint Justin, sainte Dode, voire, plus proche de nous dans le temps, sainte Germaine de Pibrac (47). Face à ce miracle particulier, où d'aucuns ont reconnu une lointaine réminiscence du passage de la Mer rouge, l'opinion moderne se divise usuellement en croyants (surtout ceux de nature intégriste) qui l'admettent tel quel, et en incroyants qui, au lieu de chercher à rendre compte du phénomène, repoussent purement et simplement le récit afférent comme le fruit d'une affabulation immotivée, une histoire à dormir debout.

Nous croyons quant à nous qu'il existe une vérité spécifique du miracle (cf. ci-dessus note 9) et c'est dans cette perspective que nous

⁽⁴⁴⁾ Cf. H. Polge, Nouveaux mélanges de philologie et d'ethnographie gersoises, Auch, F. Cocharaux, 1960, pp. 9-10.

⁽⁴⁵⁾ A. Grenier, op. cit., p. 182, i.f.

⁽⁴⁶⁾ Cf. H. Günter, Psychologie de la légende, Paris, Payot, 1954, pp. 191 et suiv.

⁽⁴⁷⁾ Bull. Soc. archéol. Gers, 1957, p. 177.

considérons ces deux attitudes extrêmes comme également à rejeter. En fait le saint viole un tabou immémorial, celui du franchissement d'une rivière, et, ce faisant, ne se livre à aucun rite conjuratoire : or comment transcrire un tel acte d'audace, en termes concrets et chrétiens, autrement qu'en recourant à l'image des eaux qui s'ouvrent, livrant impunément passage à un être d'exception? Le saint qui se jette ainsi à l'eau fait la preuve qu'il s'est libéré d'un tabou et manifeste du même coup la puissance divine inhérente au christianisme.

Le miracle du gué miraculeux ne constitue donc pas autre chose qu'une métaphore imagée prise secondairement à la lettre, comme c'est le cas, mutatis mutandis, des miracles céphalophoriques ou apparentés (48);

4. De proche en proche, des thèmes légendaires nous deviennent clairs et singulièrement celui du dragon aquatique vaincu par un saint.

Celui-ci, nous venons de le voir, affronte les génies du fleuve qu'il franchit impunément : comment, dans de telles conditions, ne pas imaginer, et transcrire en images, qu'il les ait tués? A Lombez, saint Majan défait le dragon d'une fontaine consacrée, dont le caractère surnaturel n'a pas disparu pour autant, simplement vernissé de christianisme; sainte Quitterie délivre l'Adour du dragon Cornalia et saint Luper détruit la chimère qui hante les eaux de la Gélise (49).

Remarquons au passage qu'en ce qui concerne la légende de saint Luper, l'appellation chimère, théoriquement plausible, ne se manifeste dans l'hagiographie que fort tardivement, à l'époque moderne. F. Bosquet usait de la forme Echina (ou mieux Echidna) = serpent, ultra-correction d'un mot difficile à transcrire, Chuna ou Chunia ou Chimia selon A. Clergeac. De ces trois derniers vocables, le dernier me paraît devoir être préféré. Car il fait immédiatement penser à basq. ximia et à anc. cast. ximio = singe, mais aussi monstre de la mythologie populaire basque.

La preuve que le thème du gué miraculeux et celui de la mise à mort du dragon des eaux sont très proches parents, nous la trouvons, par exemple, dans la légende de saint Véran, évêque de Cavail-

⁽⁴⁸⁾ Ibidem, pp. 182-183.

⁽⁴⁹⁾ Ibidem, p. 178. Sur la soi-disant chimère, v. Rev. de Gascogne, 1938, pp. 6-8. Cf. le mythe grec de Cadmos tuant le dragon qui hante la fontaine d'Arès. Saint Donat, qui ressemble beaucoup à Cadmos, rend potable une fontaine d'Arezzo en en tuant le dragon (Légende dorée, 7 août).

lon, où ils figurent côte à côte: de son vivant le saint avait été le monstre aquatique qui hantait le torrent près duquel Véran s'était reclus; après sa mort, la Sorgue suspendit son cours de sorte que les fidèles purent enfin la traverser impunément;

- 5. Ces monstrueux génies des eaux, nul ne peut se vanter, et pour cause, de les avoir vus autrement qu'en imagination ou du fait de troubles hallucinatoires. Mais les voyageurs européens en Afrique, instruits des traditions populaires de leurs pays d'origine, ne pouvaient manquer de les identifier et de les reconnaître lorsqu'ils découvraient des crocodiles que les indigènes, traversant les rivières, esquivaient en recourant, eux aussi, à des rites de conjuration. D'autant que l'hagiographie exotique fait état, ici et là, du crocodile terrassé ou dompté par un saint (50). Ainsi s'explique, selon toute vraisemblance, la présence de sauriens ex-voto conservés dans quelques églises de France, par exemple Saint-Vulfran d'Abbeville ou Saint-Bertrand-de-Comminges, voire à la Sainte-Chapelle (51);
- 6. Si l'histoire était logique et se pliait à des impératifs rationnels, l'éviction des dragons des eaux aurait instantanément succédé au triomphe remporté sur eux par les saints. Mais les mentalités populaires n'ont que faire de considérations aussi légitimes et le drac de Gascogne n'est pas mort, non plus que le basilic des puits ou le lamina basque : tous ces êtres fabuleux survivent dans ce qu'on est convenu d'appeler le folklore. A témoin le basilic qui habita jusque vers le XVII^e siècle le puits creusé sous la sacristie de la paroissiale de Castelnau-Barbarens (52);
- 7. Mais le plus extraordinaire de tout ceci est peut-être que le drac n'est plus dépeint dans les contes populaires, tel celui recueilli par Jean-François Bladé vers 1867 (53), exclusivement comme un génie

⁽⁵⁰⁾ Cf. p. ex. R.P. Ch. Cahier, op. cit., v° crocodile; Acta sanctorum, janv. 2, p. 489, col. 2. J. Chevalier, op. cit., v° crocodile, § 3; A. Calmet, Dict. de la Bible, s.v., etc.

Le thème du crocodile votif (ou apparenté) est attesté dès l'Antiquité : cf. p. ex. Pline l'ancien, VIII, 14.

⁽⁵¹⁾ La bibliographie du crocodile de saint Bertrand est plus abondante que suggestive. V. p. ex. F.-J. Bourdeau, Manuel de géographie historique, Paris et Tarbes, 1861, p. 157; J.-J. Monlezun, op. cit., t. 2, p. 119; J.-M. Benac, op. cit., t. 2, p. 197 et surtout Rev. de Gascogne, 1897, p. 137.

⁽⁵²⁾ Dom Louis-Clément Brugèles, Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, Toulouse, Jean-Fr. Robert, 1746, p. 391.

⁽⁵³⁾ Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac, Paris, A. Franck 1867, p. 53, conte intitulé Lou drac. L'abbé Daignan du Sendat fait également état des liens qui associent dracs et chevaux : cf. Biblioth. mun. d'Auch, ms 71, f° 115-116. En Languedoc, le drac hante aussi les puits (W. Von Wartburg, Franz. etym. Wörterbuch, v° draco). A Tarascon, il n'est autre chose que la Tarasque.

des eaux : il hante aussi les écuries et aime les chevaux. A la lecture de ce conte, il est impossible de ne pas évoquer la figure d'Epona, déesse celtique qui est à la fois une déesse de l'eau et une amazone dont l'image est religieusement servée dans les écuries de l'Antiquité (54). Cette Epona pose un bien sigulier problème : celui de l'immémoriale association d'idées qui juxtapose chevaux d'une part, fontaines et rivières d'autre part.

Pour aussi inattendue qu'elle soit, cette association d'idées est extrêmement répandue en Europe. Que si l'on transpose en grec le théonyme Epona, l'on débouche, mot pour mot, sur le toponyme Hippocrène, source née du coup de sabot du cheval Pégase. Toujours en Grèce, l'on sacrifie au fleuve Scamandre des chevaux. En Inde, les Gandharvas, hommes-chevaux, sont les époux des Apsaras, nymphes des eaux. En Mésopotamie, au dire de Tacite, Tiridate sacrifie un cheval à l'Euphrate. En Sicile le Camerino s'appelait Hipparis dans l'Antiquité. En Gaule il n'est pas exclu qu'on ait joué sur l'apparentement phonétique approximatif des thèmes *epo et *ekw, eau ou cheval (cf. lat.aqua et equus). Dans la France de l'est (Doubs par exemple), le drac est un cheval blanc qui se saisit des voyageurs pour les précipiter dans les rivières. A Ancerville (Meuse) une fontaine est jaillie d'un coup de sabot du cheval de saint Martin, exactement comme à Astugue, près de Bagnères-de-Bigorre il en jaillit une sous le sabot (era piade) du cheval de Roland. Ce dernier motif est également attesté en Grèce où, selon Pausanias, ne manquent pas les sources dues au contact avec le sol d'un coursier divin. Autant de liens qui permettent de résoudre le problème posé par les deux légendes de Poséidon frappant de son trident le rocher de l'acropole : selon les uns, il aurait fait ainsi jaillir une fontaine, selon les autres, un cheval. Après les remarques que nous venons de faire, la contradiction n'en est plus une (55).

Quoi qu'il en soit du problème de mythologie grecque ainsi résolu par l'étrange équation [eau jaillissante ou courante = cheval], il reste que le drac gascon est l'héritier sémantique, sinon nominal, et indirect, sinon direct, des prérogatives que nos ancêtres attribuaient à la déesse aquatique et hippique Epona. Avec un peu plus de chance ou de perspicacité, Léonce Couture aurait pu découvrir

⁽⁵⁴⁾ A. Grenier, op. cit., p. 223, ill.

⁽⁵⁵⁾ Cf. par exemple Daremberg et Saglio, Dict. des antiquités grecques et romaines, v°; J. Chevalier, op. cit., v° cheval, § 5; Strabon, livre XV; Hérodote, IV, 90; Tacite, Ann., VI, 37, etc. A noter qu'en latin les eaux divinisées ou thermales sont toujours appelées aquae (> NL Aix, Dax, Aachen, etc), vaguement proche d'equus, jamais unda.

la chose dès 1857 lorsqu'il étdia le thème du drac (56), ami des chevaux (57) ou cheval lui-même (58) en même temps que maître des eaux (59). L'éminent érudit gascon fait en effet coup sur coup allusion aux hydronymes rattachables au thème (Dracon, fleuve de Bithynie; ancien nom, Dracon, de l'Oronte; source Dragonera à Corinthe; fontaine Dragonara à Malte; Drac affluent de l'Isère, etc.), et aux attaches avec les chevaux du drac languedocien, rouergat et gascon. Mais le rapport lui échappa et plus encore l'immémorialité de ce rapport. Il est vrai que, même la filiation une fois établie, l'énigme n'est pas entièrement résolue. En particulier parce que continue de se poser la question de savoir qu'est-ce qu'i' peut y avoir de commun, fût-ce au niveau de la pensée archaïque, entre les eaux et les chevaux.

Dans certains mythes, comme celui qui associe tragiquement Héraclès et Nessus, le thème de l'eau est lié à celui du cheval (ou du centaure). A l'époque historique, et de manière plus positive, il est extrêmement fréquent que les cavaliers passent à gué les cours d'eau avant les fantassins, quitte à chercher pour eux un point de franchissement praticable, et les Grecs, découvrant en Egypte un quadrupède aquatique l'appellent suggestivement hippopotame, autrement dit cheval de fleuve. En Italie, saint Second d'Asti traverse le Po à cheval : les eaux s'affermissent sous les sabots de la monture. A l'époque moderne, les psychanalystes associent le cheval à l'eau en ce sens qu'ils reconnaissent à l'arrière-plan de ces deux symboles, un

⁽⁵⁶⁾ Revue d'Aquitaine, t. 2, p. 481 et suiv. Dans une telle perspective il est démontré, à supposer qu'il soit encore besoin, que les saints des ponts ne perpétuent nullement à l'époque chrétienne les divinités fluviales. Louis Réau n'a donc pas eu tort d'écrire (Iconographie de l'art chrétien, tome III, Iconographie des saints, Paris, Presses universitaires, 1958, v° Bénézet) que « les saints des ponts (Brückenheiligen) ne sont pas les successeurs des divinités fluviales du paganisme. Leurs statues, qui n'étaient pas placées toujours dans l'axe du pont, servaient à indiquer aux mariniers l'arche sous laquelle il fallait passer pour trouver le chenal le plus sûr et le plus favorable à la navigation ». Comme nous venons de le voir, et ce qu'omet de dire L. Réau, le véritable successeur du génie fluvial, c'est en effet le drac, ou le dragon, dont le saint a triomphé — du moins officiellement. Car au niveau de la mentalité populaire, ce n'est pas le christianisme, mais le scientisme, le positivisme, le rationalisme et l'enseignement laïc qui sont venus à bout, du moins au niveau du conscient, d'immémoriales terreurs.

⁽⁵⁷⁾ Gaston Guillaumie, Jean-François Bladé et les contes populaires de la Gascogne, Bordeaux, Delmas, 1943, p. 42.

⁽⁵⁸⁾ Ainsi dans l'Est : cf. supra, texte et note 55.

⁽⁵⁹⁾ Gaston Guillaumie, op. cit., p. 130 : ici le drac est qualifié de « roi des eaux ». Je me demande si le conte des sirènes, également recueilli par Bladé (Quatorze superstitions populaires de la Gascogne, Agen, Noubel, 1883, p. 9) est vraiment de souche et d'obédience exclusivement populaires.

dénominateur commun: la mère. Quant aux connaisseurs de chevaux, ils n'ignorent pas que ces animaux sont friands d'eau claire (eau de source ou de puits) et d'eau courante, évitant autant que possible les eaux stagnantes, a fortiori les eaux sales et boueuses. Laquelle de ces cinq références, à supposer qu'elles soient contradictoires et exclusives les unes des autres, est-elle la bonne? Nous n'oserions nous prononcer.

8. Léonce Couture l'avait implicitement remarqué en évoquant le cas du drac : l'hydronyme primitif est non seulement un appellatif, mais aussi un théonyme. Dans le même ordre d'idées, l'on pourrait évoquer l'hydre (gr.hudra) vaincue par Héraclès dans les eaux (hudôr) de l'étang de Lerne. cette dernière observation nous confirmant dans l'hypothèse qu'un limnonyme peut être, lui aussi, un théonyme. C'est ainsi que nous avons été incités à nous pencher sur le cas du Boum, monstre aquatique qui hante les eaux de l'étang de Léon (Landes). A priori, rien de commun entre les deux mots, à telle enseigne que les érudits du cru ont voulu reconnaître dans Boum une manière d'onomatopée.

En fait les variantes phonétiques gasconnes iou, eou, uou, lheou, etc, avec le sens de lac, sont inséparables de cast.ibón, qui nous conduit non moins directement à boun et boum : en somme l'expression « étang de Léon » constitue une tautologie onomastique et Boum et Léon ne sont autre chose que des doublets phonétiques spécialisés sémantiquement, le premier comme théonyme, le second comme limnonyme.

Il semble qu'on puisse rendre compte du même coup des NL Malléon et Mauléon propres au sud-ouest de la France — sans parler du micro-hydronyme Mauléon attesté dans le Gers (région de Fleurance) (60).

Accessoirement il convient de noter que le Boum de l'étang de Léon est parfois un oiseau et non plus un monstre aquatique. Le même énigmatique apparentement se retrouve dans la légende d'Héraclès (hydre de Lerne et oiseaux du lac Stymphale) aussi bien que dans le mythe des sirènes, tantôt poissons, tantôt oiseaux (61).

⁽⁶⁰⁾ Sur le Boum, monstre aquatique, parfois ailé, v. Reclams de Biarn et Gascounhe, 1905, p. 9 et Rev. de Gascogne, 1903, p. 261.

Mauléon dans les Deux-Sèvres est une forme moderne, substituée à l'appellation antérieure Châtillon-sur-Sèvre. Les autres Mauléon se situent au bord de l'eau, dans un méandre ou dans les parages d'une source.

Sur les appellations communes, cf. G. Rohlfs, Le gascon, Pau, Marrimpouey, 1970, § 74.

⁽⁶¹⁾ V. p. ex. Bull. monumental, 1936, pp. 433 et suiv.

Résumons-nous: pour aussi divergents que soient en apparence les quelque dix thèmes traités ci-dessus, ils procèdent d'une souche commune : le fleuve, éventuellement le lac, est un être vivant, dont il est périlleux de transgresser, au sens étymologique du terme, le cours. Exactement comme il est mal vu que nous coupions la route à quelqu'un ou que nous lui coupions la parole. Le monde animal lui-même n'ignore pas ce tabou : le taureau élevé en liberté, comme dans les ganaderías d'Espagne, ne charge que si on lui coupe la route. Mais chez l'homme le danger qu'il y a à franchir un fleuve est archaïquement d'ordre mystique, non d'ordre rationnel. Au niveau de la pensée positive, une telle crainte devrait donc avoir disparu. La psychanalyse contemporaine révèle qu'il n'en est rien : la preuve en est que le fait pour un malade de rêver qu'il franchit impunément un cours d'eau est interprété comme le signe que l'intéressé est sur le point de pouvoir assumer, ou réassumer, très bientôt, sa virilité (62). Il s'avère ainsi une fois de plus que l'homme moderne est resté très proche de l'hominien : la raison n'a pas aboli en lui les terreurs immémoriales : elle les a seulement refoulées au plus profond de lui-même, dans le monde mystérieux de l'inconscient. Et ceci en vertu de ce que nous avons appelé la loi de sédimentation.

I'm rolf l'entrepringue, it which des mothes, des contails, all

⁽⁶²⁾ L'association d'idées [monstre redoutable et eaux d'un lac] comme thème onirique, mais aussi littéraire et symbolique, réapparaît assez curieusement dans la troisième Eglogue de Pey de Garros.

PIÈCE ANNEXE (Induction d'une méthode)

Ci-dessous, à l'intention des chercheurs qui envisageraient d'enquêter sur le thème du pont du diable (ou sur des thèmes connexes), un canevas du type de légende le plus souvent attesté (à noter que, surtout à l'époque moderne et dans les milieux officiels, l'appellation pont du diable a pu être évincée ou sombrer dans l'oubli).

Analyse diachronique du récit légendaire

La mise en situation

Indications topographiques, chronologiques (date réelle ou fictive, rarement précisée) et thématiques (motif du pont ensorcelé).

Recueillir autant que possible les données scientifiques (archéologiques, iconographiques, etc.), dont par nature la tradition populaire ne fait pas état. Observer aussi les berges et suivre la vallée en amont comme en aval (certains ponts auraient pu être construits plus commodément ailleurs).

Le contrat : les parties.

- d'un côté l'entrepreneur, le saint, des moines, des consuls, un bailli (jamais des conseillers municipaux, notion trop moderne), etc. Trait commun : amour du bien public, mais impuissance;
- de l'autre une ou plusieurs puissances surnaturelles (laminak basques, diable, etc.), malveillantes, mais puissantes. Le diable est parfois invité à prouver son identité : il use alors d'un prodige (par exemple charbon ardent instantanément métamorphosé en or froid). Il intervient spontanément ou sur appel. Il surgit brusquement, quelquefois au seul énoncé de son nom, sans que l'on sache d'où il vient.

Le contrat : clauses

- durée du travail et terme : en général une nuit (avant le chant du coq); référence éventuelle à la minuit; point de repère dans l'année (par exemple la Saint-Jean); absence de référence à un cycle calendaire plus étendu (par exemple un millésime);
 - cause et objet : le diable n'a que faire de l'or; le pont ne coûte

qu'une âme. Mode d'appellation du futur sacrifié, à champ sémique volontairement vague et extensif (être, individu, etc.), jamais du type « enfant », « femme », « homme », « être humain », etc. Thème universel et fondamental du *premier* franchissement (référence inconsciente à un rite de passage). Mention, le cas échéant, d'un cérémonial inaugural de nature religieuse.

Le contrat : invention du subterfuge

Qui imagine et met au point le subterfuge ? Le maître d'œuvre ? Une femme (épouse ou non de l'entrepreneur) ? Un artisan ? Personne relevant d'une autre catégorie ?

Le contrat : modalités du subterfuge :

- truquage portant sur le terme : chant du coq provoqué artificiellement avant l'heure normale ou plagié dans le même contexte chronologique. Thème de la dernière pierre (de la dernière tuile s'il s'agit d'un bâtiment couvert) que le diable n'a pas le temps de mettre en place;
- truquage portant sur la nature, non les modalités, du paiement, toujours effectuée en monnaie de singe. L'être humain est exclu a priori. Sont exclus aussi les végétaux et a fortiori les minéraux, de genre inanimé ou réputé tel. Animaux mis en scène : chat (souvent chat noir), lapin, lièvre, rat, chien, âne, etc. Alternative : intervention de Dieu en personne : viatique, ostensoir, signe de croix, etc.

Le dénouement

- le pont est achevé, éventuellement à une pierre près (cf. ci-dessus);
- le diable est furieux : thème de la vengeance (autre interprétation du motif de la dernière pierre, arrachée par le diable; destin fantastique de celle-ci) ou thème du dépit (le diable tombe dans le fleuve ou s'y jette volontairement). En tout état de cause, il survit à sa mésaventure : il est vincible, non mortel.

Analyse synchronique (ou comparative)

L'analyse synchronique est viable à partir du moment où l'on dispose d'un certain nombre de récits. Elle met en vedette le fait que certains éléments sont attestés *semper et ubique* alors que d'autres peuvent être considérés comme accidentels, voire ajoutés.

L'ossature immuable.

Sans les constantes, telles que sortilège ou maléfice initial, nature du salaire (une âme), recours à un subterfuge, etc, il n'y aurait évidemment pas de légende, mais chute au niveau du condensé parémiologique abstrait et passe-partout, du genre « à malin, malin et demi » ou « la fin justifie les moyens », etc.

Les variantes

A l'encontre des motifs immuables, les variantes sont cartographiables et il serait intéressant de savonr si elles sont régionales. Comme elles sont en nombre indéterminé, elles ne sont pas prévisibles : d'où l'intérêt qu'il y a à les noter de manière particulièrement scrupuleuse. Même et surtout si le schéma ci-dessus les omet, auquel cas elles fournissent la matière d'une approche méthodologique améliorée.

Il est accessoirement à noter que les variantes peuvent s'inscrire aussi bien dans le temps que dans l'espace. Malheureusement il est rare que l'on dispose de plusieurs récits successifs et datables de manière relative. Par contre certaines variantes trahissent vraisemblablement l'intervention du scripteur, rarement fidèle de manière absolue au récit du conteur authentique. Par exemple dans sa narraration afférente à la *Teufelsbrücke* du Saint-Gothard, Alexandre Dumas met en scène un chien à la queue duquel l'on a attaché une casserole : or nous n'avons trouvé encore ce motif nulle part ailleurs.

André SOUTOU

Remarques sur une charte rouergate de 1161

NOT THE STORE

Remarques

fall the engagement attacks are the

Il s'agit d'une charte en ancien provençal qui a été publiée deux fois : d'abord par Cl. Brunel (1), ensuite par M. J. Bousquet (2), qui en donne en plus une traduction et une photographie (3). Mes remarques, qui concernent soit l'établissement du texte, soit l'interprétation qui en a été donnée, portent sur trois points.

1. Ligne 2. Le nom de lieu actuel Béssuéjouls, qui apparaît sous une forme ancienne dans le nom du donateur, a été lu Buisinol par Cl. Brunel, lecture que M. J. Bousquet a corrigée en Buisiuol. En réaréalité, comme il s'agit d'un toponyme d'origine gauloise en -oialos dont le suffixe — ou le second composant — présente régulièrement au XII° siècle la forme -ojol, avant de passer à -uejol au XIII° siècle (4) par suite de la diphtongaison de l'o bref devant la palatale i. on ne peut lire que Buisujol. Comme on le sait, la graphie du Moyen Age, suivant l'usage du latin, transcrit par un même signe le i et le j. La forme Buisujol correspond d'ailleurs pour le j à la mention latinisée de 1120, Buxogol, citée par M. J. Bousquet, où le g note le son j. Quant à la différence que l'on observe à la deuxième syllabe entre le o de 1120 et le u de 1161, elle indique peut-être qu'à cette dernière date le o bref et ouvert avait amorcé son évolution $o > \ddot{w}e$ (prononciation actuelle), en passant par un stade intermédiaire noté par un u. Plus tard, une fois réalisée la diphtongaison du o, la diphtongue de la première syllabe a été assimilée par le e accentué, d'où la forme actuelle Bessuéjouls qui a, on le voit, une histoire cohérente. Il n'était donc pas inutile d'éliminer deux fausses lectures, phonétiquement inexplicables, que ne devra pas retenir le futur dictionnaires toponymique de l'Aveyron, non plus qu'une troisième lecture, (Nicecii de) Borsoiol, que l'on rencontre dans une charte de 1195 recopiée dans la Collection Doat (5). Sans doute faut-il corriger en *Boisojol, et noter le maintien, dans la graphie, de l'o bref accentué de la deuxième syllabe.

⁽¹⁾ Les plus anciennes chartes en langue provençale, Paris, 1937 et 1952, \mathbf{n}° 99.

⁽²⁾ En Rouergue à travers le temps, Rodez, 1961, 36-39 et pl. II.

⁽³⁾ On regrettera que cette vénérable pièce originale ait été souillée par le tempon des archives départementales, directement apposé sur le texte!

⁽⁴⁾ Cf. les exemples chronologiques que j'ai donnés dans Annales du Midi, 1967, 140-141.

⁽⁵⁾ Volume 169, folio 63.

- 2. Ligne 6 : eissez ma dreitura del dezmes d'Albinnac quals que sia no i don ni no i ven. M. J. Bousquet traduit : « sauf mon droit sur les dîmes d'Albignac, quel qu'il soit, que je n'y donne ni n'y vends ». Pour ce qui est du mot i (no i don ni no i ven), est-ce vraiment l'adverbe de lieu y? Comme l'expression reprend la formule employée à la ligne 2 (done e ven alla gleiza d'a Boazo « je donne et vends à l'église de Bozouls »), je pense que l'i joue ici le rôle d'un pronom personnel atone, à la troisième personne du singulier féminin, qui représente la gleiza, ce qui permet de traduire : « mon droit... que je ne lui donne ni ne lui vends ». Cet i, qui n'est pas noté dans les grammaires d'ancien provençal (6) et qui ne figure pas dans les relevés morphologiques de Cl. Brunel, est couramment employé dans le parler actuel : par exemple I dirai « je lui dirai » (7). A vrai dire, il ne s'agit pas d'une forme dialectale exceptionnelle puisque le français connaît une construction semblable dans laquelle l'adverbe de lieu y joue le rôle de pronom personnel et signifie également « à lui » : « c'est un menteur, ne t'y fie pas ». Cet usage n'est toléré de nos jours qu'avec certains verbes — au nombre desquels ne se trouvent ni donner, ni vendre, ni dire — mais il était général dans l'ancienne langue et il a duré jusqu'au XVII° siècle. La charte de 1161 montre que l'on en observe des traces dans la langue d'oc du XIIº siècle, notamment en Rouergue.
- 3. Lignes 6-9 : d'aquest do ai fermada guirentia de tot mo linatge que re no i deman pen W. Jorda e pen B. della Garda e eil aun o donat alla gleisa en tot lor aver. Que signifie le mot pen, employé deux fois et parfaitement lisible sur l'original? Le glossaire de Cl. Brunel ne le mentionne pas et on le chercherait vainement dans les dictionnaires. M. J. Bousquet traduit ainsi le passage cité : « De ce don j'ai établi garantie sur tout mon lignage pourqu'il n'y demande rien par (l'engagement personnel de) Guillaume Jorda et Bernard de la Garde et eux en ont donné cette garantie à l'église sur tout leur avoir ». Pen voudrait dire « par » et la garantie de non-réclamation de la part du donateur et de sa descendance serait donnée par deux autres personnes qui en répondraient sur leurs biens. Mais comment tirer le sens de « par » de ce pen inconnu et inexpliqué ? La solution que je propose m'a été suggérée d'une part par une formule parallèle que l'on rencontre dans une autre charte rouergate de 1167, également publiée par Cl. Brunel (e jure... que jamais re no lor i deman per me ni peraltre « et je jure que jamais je ne leur

⁽⁶⁾ J. Anglade, dans sa Grammaire de l'ancien provençal, ne connaît que li.

⁽⁷⁾ Abbé Vayssier, Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, Rodez, 1879, s.v. I.

réclamerai rien pour moi ni pour une autre personne ») (8), d'autre part par l'existence du mot senhen dont j'ai déjà expliqué la formation par contraction de senher En (9). Je pense en effet que pen est aussi une forme contractée, au même titre que pel, au lieu de per lo, ou, au pluriel pels, au lieu de per los (10) et qu'elle représente per En. Une forme analogue, bien que présentant un moindre degré de réduction, est fourni par une charte de l'Albigeois, datée de 1200 (11), où, à trois reprises, pern — justement transcrit per'n par l'éditeur - signifie per En : par exemple, tots los autres demans que na Gaudzios ni hom ni femena per'n Rix podio far a l'Espital « toutes les autres réclamations que dame Jauzion ou quiconque pouvait présenter à l'ordre de l'Hôpital en faveur de sire Rix ». Quant au passage de notre charte de 1161, il signifie, à mon avis, que Nize de Bessuéjouls, qui avait mis en gage une partie de ses dîmes auprès de sire G. Jourdan et de sire B. de La Garde, promet que ni lui, ni son lignage, ne formuleront de réclamation au nom de leurs deux créanciers, lesquels, fort généreusement, renoncent à la somme qui leur était due sur les dîmes et la donnent ainsi indirectement à l'église de Bozouls, tout en prèlevant ce manque à gagner sur leurs avoirs propres. Il faudrait donc traduire : « Quant à cette donation, je me suis porté garant pour toute ma descendance qu'aucune réclamation ne sera présentée en faveur de sire Jourdan et de sire B. de La Garde, qui en ont fait don à l'église aux dépens de tous leurs avoirs ». Cette interprétation permet de juger à sa juste valeur les mérites du seigneur de Bessuéjouls : non seulement il fait des cadeaux sur le dos d'autrui, mais encore il déguise en donation une vente véritable qui, en plus de l'extinction de certaines de ses dettes, lui rapporte une somme que M. J. Bousquet (12) qualifie avec raison d'« énorme pour l'époque ». Comme on le voit, la restitution des biens du clergé, qui avaient été accaparés par les seigneurs féodaux, n'allait pas sans mal et ces derniers, pressés à la fois par le besoin d'argent et par la crainte d'un châtiment éternel, essayaient de tirer le plus d'avantages possible de ces demi-largesses auxquelles ils finissaient par consentir.

⁽⁸⁾ Op. cit., pièce nº 112.

⁽⁹⁾ Annales du Midi, 1972, 316-317.

⁽¹⁰⁾ Cf. dans les parlers actuels la contraction plus forte encore pés pour per los, cassa pés bosses « chasser dans les bois ».

⁽¹¹⁾ Cl. Brunel, op. cit., pièce n° 342.

⁽¹²⁾ Op. cit., 38.

The fact was all the property that it was all and a series of the series

The process of the pr

solved and an entire properties of the contract of the contrac

que foult accele pers

via domitia XIX

Sommaire

J. Allières. — Une formation lexicale insolite en gascon de Chalosse : [sékt] « sécheresse »	3
F. Baby. — A. gasc. a espona mort: approche sémantique	11
P. Bidart. — Pouvoir et propriété collective dans une communauté basque au XVIII° siècle	19
JC. DINGUIRARD. — Note sur le / ϵ / gascon	33
JC. DINGUIRARD. — Un linguiste maudit : Alcée Durrieux	37
D. Fabre. — Anticritique et autocritique	45
J.A. Frago Gracia. — Dialectología diacrónica y sincrónica : la supuesta preposición carra- (var. carria-) en la ribera navarroaragonesa	53
H. Polge. — Le franchissement des fleuves	69
A. Soutou. — Remarques sur une charte rouergate de 1161	95

Prix de vente de ce numéro : 25 F.

Imprimerie Y. MAURI, 16, rue des Jacobins 09200 Saint-Girons.

ATX sijimtoli a

90.00

THATTARK

" of the last the state of the free terms."

to all distance or transported in some or the

Hills will tree up also one a g

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

Association des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail

Georges MAURAND

Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail

Phonétique et phonologie du parler occitan d'Ambialet (Tarn)

Un volume format 21×29 (offset) de 332 pages, 46 sonagrammes, 15 tracés oscillographiques.

Cette étude est la première description phonologique complète d'un parler occitan moderne considéré sous l'angle du signifiant. Elle s'adresse non seulement aux spécialistes de linguistique romane mais aussi à ceux qui s'intéressent à l'étude scientifique d'une langue conduite selon la démarche de la linguistique moderne. En effet, la méthode mise au point dans cette thèse soutenue en 1971, a déjà été appliquée dans un certain nombre de travaux de recherche portant sur différentes langues (par exemple « Phonétique et Phonologie de l'Arabe parlé à FES » par M^{me} LAABI ZEMMAMA, thèse de 3° cycle soutenue à Toulouse, avril 1975).

Plan de l'ouvrage

- 0 Introduction socio-linguistique.
- 1 Présentation linguistique.
- 2 Voyelles : Tableaux de commutation (28). Description phonétique des variantes. Interprétation phonologique. Classement et fréquence.
- 3 Consonnes: Tableaux de commutation (56). Spécifications phonétiques. Discussion du statut phonologique. Economie du système consonantique. Etude statistique.
- 4 Les phonèmes dans la chaîne.
 - 4 1 Nécessité d'une analyse syntagmatique.
 - 4 2 Les phonèmes dans la syllabe.
 - 4 3 Les phonèmes dans le mot. Configurations vocaliques et consonantiques. Procédés démarcatifs.
 - 4 4 Les cadres de la phrase : Le groupe phonique. Le groupe rythmique. Le groupe d'intonation. Fonction syntaxique et fonction distinctive de l'accent de groupe.
- 5 Documents: Extraits du corpus. Sonagrammes. Oscillogrammes.

Découper ici

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner à l'Association des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 56, rue du Taur, 31000 Toulouse (France)

Veuillez m'envoyer exemplaire(s) de

PHONETIQUE ET PHONOLOGIE DU PARLER OCCITAN D'AMBIALET (TARN)

au prix de 47 Francs franco

and print de 17 Trantes Trantes.	
is adresse la somme de	
(1) Par chèque de virement postal (trois volets) établi au nom de l'	Asso
ciation des Publications de l'Université de Toulouse-Le M	
de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 56, rue du Taur, 31000 ' LOUSE.	rou
(1) Je vous prie de m'adresser la facture correspondante en	exem
NOM :	
ADRESSE :	
VIIIE .	
	••••••
Code postal ou pays:	
Date :	-
Signature:	.,
	C.C.P. 2498-45 M TOULOUSE. (1) Par chèque bancaire établi au nom de l'Association des Publica de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 56, rue du Taur, 31000 'LOUSE. (1) Je vous prie de m'adresser la facture correspondante en plaires à l'adresse ci-dessous: NOM: ADRESSE: VILLE: Code postal ou pays: Date:

(1) Rayer les mentions inutiles.

between the contraberation for

Presentation United agreements for the transport of the contract of the contract transport of the contract transport of the contract of the co

ELLEVIN DE COMMUNICE

The Relationary Company Stands on the Standard American Ass. Published the Standard	

SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE MIRAIL

56. RUE DU TAUR - 31000 TOULOUSE

REVUE GEOGRAPHIQUE DES PYRENEES ET DU SUD-OUEST

Revue trimestrielle, 4 fascicules annuels de 128 pages en moyenne. Cette revue est publiée en collaboration avec les universités de Bordeaux et de Pau.

Directeurs: Louis Papy, professeur à l'Université de Bordeaux III, et F. Taillefer, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Prix de l'abonnement pour 1977 :

FRANCE: 57 F - ETRANGER: 70 F

Vente au numéro :

FRANCE: 20 F - ETRANGER: 20 F

CAHIERS DU MONDE HISPANIQUE ET LUSO-BRESILIEN (CARAVELLE)

Revue semestrielle, 2 fascicules par an de 300 pages chacun en moyenne. Directeur-gérant : Georges Baudot.

Pour 1977. Prix de l'abonnement :

FRANCE: 60 F - ETRANGER: 72 F

Vente au numéro :

FRANCE: 35 F - ETRANGER: 42 F

Tables décennales : 10 F.

TRAVAUX DE L'INSTITUT D'ART PREHISTORIQUE

Annuel. Directeur: L.R. Nougier.

FRANCE: 69 F - ETRANGER: 69 F

Revue publiée avec le concours de L'UNIVERSITE DE TOULOUSE-LE MIRAIL :

ANNALES DU MIDI

Revue trimestrielle, 4 fascicules annuels de 120 pages en moyenne, plus un fascicule de bibliographie de la France méridionale. Edouard Privat, éditeur, 14, rue des Arts, 31000 Toulouse.

